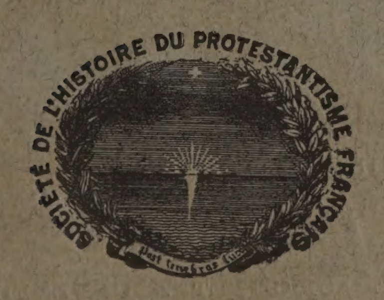
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIVe ANNÉE
VINGT-TROISIÈME DE LA 5e SÉRIE
3. Juillet-Septembre 1925



PARIS
Au Siège de la Société
54, rue des Saints-Pères, 54

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine, 33

1925

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant (nº de chèque postal Paris 407.83).

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. PANNIER, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 20 fr. pour la France; — 30 fr. pour l'étranger; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 15 fr. pour les pasteurs de l'étranger (*Prix nouveaux à partir du 1er janvier 1925*).

Prix d'un numéro isolé de l'année courante avant 1913 : 2 fr. 50 ; après 1914 : 6 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'en déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèques Paris 407.83 *Société d'histoire du protestantisme*, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe) ; trésorier, M. de Peyster, auquel doivent aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les banquiers de la Société sont MM. Vernes, 29, rue Taitbout, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA MAISON DE CALVAIRAC

Comment ils ont tenu

(*Suite*) (1)

En 1638, il fait recounaissance au Roi de son fief noble de la Tourrette, et la même reconnaissance devra être renouvelée en 1672 : ce qui permet de signaler en passant le nombre de ces vérifications ordonnées par le pouvoir central : le Roi tenant la main à ce qu'aucune usurpation de noblesse ne se produise.

Sur les enfants de Silvain de Calvairac nous sommes plus abondamment renseignés ; à côté des archives de famille, les archives départementales de l'Hérault renferment un certain nombre de pièces qui les concernent.

L'aîné qui reçut le prénom de *Marquis* naquit à Espérausses en 1647 et fut baptisé au temple d'Espérausses le 8 septembre 1647. Il servit deux ans dans les gardes françaises ; en 1674 il était lieutenant dans le régiment de Turenne. Cette date autorise la remarque suivante : en 1674, les protestants n'étaient pas encore exclus des fonctions publiques, et Marquis de Calvairac pouvait servir dans les gardes françaises, et, en sa qualité de

(1) *Bulletin* 1924, p. 313 ; 1925, p. 21 et 141.

gentilhomme, obtenir un brevet de lieutenant. Les registres du Conseil d'Estat, à la date du 23 novembre 1674, relatent un certificat du sieur Maréchal de Gramont portant que ledit Marquis de Calvairac sert en qualité de lieutenant dans le régiment du sieur vicomte de Turenne. Mais déjà les mesures de restriction commençaient à se faire sentir contre les Réformés ; et peut-être Marquis de Calvairac ne tarda-t-il pas à comprendre qu'il n'avait, parce que réformé, aucune chance d'avancement ; et il donna sa démission : ce qui explique son court passage à l'armée. Il rentre donc à Espérausses pour s'occuper des affaires de son père : celui-ci déjà malade et dans l'impossibilité de quitter sa maison, s'était vu dans l'obligation de donner une procuration à son fils pour le représenter auprès du délégué du Roi, le 7 avril 1672 : ce jour-là, Messire Bernard Coste, conseiller du Roi, et son juge d'apeaux (appel) en la ville et comté de Castres, commissaire subdélégué pour le renouvellement du papier terrier et reconnaissances du lieu d'Espérausses, s'était transporté à Espérausses pour recevoir l'hommage des titulaires de fief. A ce titre, Marquis de Calvairac comparaît au nom de son père Silvain. Il déclare tenir du Roi le fief de la Tourrette, comme ses prédécesseurs l'ont toujours tenu, suivant les règles formulées dans la reconnaissance déjà faite en 1488 par noble Arnaud de Guillot, seigneur de Ferrières, et renouvelée en 1638 par Silvain de Calvairac. En retour le commissaire du Roi, au nom de Sa Majesté, a promis : « audit sieur reconnaissant lui faire valoir et tenir la présente reconnaissance envers et contre tous autres seigneurs ».

Marquis de Calvairac, ancien officier, et protestant notable, fut nommé membre du Consistoire d'Espérausses. Il n'hésita pas à accepter et à exercer utilement ces fonctions qui le signalaient à l'attention des pouvoirs publics au moment où les menaces s'accumulaient à l'horizon contre les Réformés. Bientôt survint la révocation de l'Edit de Nantes (octobre 1685). Aux termes de cet édit, il n'y avait plus de protestants en France ; il ne

restait plus qu'à constater officiellement la disparition de tous les consistoires et à mettre la main sur leurs biens : ainsi tout serait supprimé et liquidé.

L'exécution ne tarda pas : un jour de mars 1686, une petite troupe à cheval arrivait à Espérausses ; elle était commandée par le subdélégué de l'Intendant de Castres, escorté de quatre cavaliers et d'un brigadier de la maréchaussée, d'un greffier et d'un huissier. Le subdélégué portait le nom rébarbatif de Matthieu Barbara : c'était un fonctionnaire exact, précis. rigoureux, qui ne connaissait que sa consigne ; on le verra désormais, pendant de longues années, mêlé à tous les incidents contre les Réformés en pays Castrais ; et Bâville et ses successeurs n'auront pas de meilleur auxiliaire dans leurs entreprises contre les N. C.

Cette force armée dut jeter quelque émoi parmi les habitants de ce paisible village. Nous savons par le procès-verbal du 8 mars 1686 (1) que Barbara était descendu au logis de Charles Teisseire, « hoste dudit lieu », et c'est là qu'il a fait convoquer par son huissier les derniers anciens et secrétaire du Consistoire supprimé de la R. P. R.

« A laquelle assignation, dit le procès-verbal, estant comparant noble marquis de Calvairac, sieur de la Tourrette, les sieurs Isaac Cabrol et Jean Pujol, anciens, lors de la suppression du Consistoire dudit lieu d'Espérausses, faisant tant pour eux que pour Pierre Lapeyre et Pierre Cros autres anciens, ils nous ont dit que, pour satisfaire à cette assignation, ils ont fait un inventaire de tous les titres, papiers et actes ayant appartenu au Consistoire supprimé dudit lieu d'Espérausses, ensemble un estat contenant leur déclaration sur les effets ayant appartenu audit Consistoire. »

On voit la scène à la salle d'auberge par une journée froide d'hiver dans les montagnes du Tarn ; Barbara représente la loi, la force ; il est appuyé par la maré-

(1) Archives de l'Hérault. Intendance. Série C. Cote 164.

chaussée ; Calvairac et ses compagnons, résignés et dignes, représentent le droit méconnu, la liberté de conscience violée. Ils cèdent à la force, mais leurs âmes restent au-dessus des atteintes du pouvoir royal.

Barbara ne leur fait grâce d'aucun détail : il faut verser les registres du Consistoire, l'argent monnayé, les objets nécessaires à l'exercice du culte, bassins, tasses, aiguières d'argent ou de laiton, et la cloche qui était au Temple ; il faut énumérer les légats (legs), dettes actives ou revenus appartenant au Consistoire.

Calvairac, qui est le porte-paroles répond qu'Isaac Cabrol, de Prades, était le trésorier et qu'eux-mêmes ne savent pas ce qui peut lui rester en caisse ; ils ignorent aussi l'état des legs ou dettes actives ; la cloche du Temple a déjà été remise au curé de la paroisse, ainsi qu'un bassin et une aiguière d'étain.

Le trésorier Cabrol, survenu à ce moment, déclare « qu'il n'a fait aucune recette ni dépense ».

Alors Barbara ouvre les registres du Consistoire et fait une constatation : un de ces registres a été commencé le 25 novembre 1669 et terminé le 1er janvier 1681 ; d'autre part un registre mentionne des actes de l'état civil des réformés d'Espérausses (1) depuis le 27 mars 1671 jusqu'au 27 décembre 1693 : pourquoi ce second registre, qui comprend une période incluse dans celui qui va de 1669 à 1681 ? — en outre, la fin de l'année 1680 figure sur un registre à part ? — ce qui fait présumer, dit Barbara « qu'il y a de la réfection ».

Le procès-verbal mentionne la réponse de Calvairac et de ses collègues : « ont répondu qu'ils ne savaient pas pourquoi cela avait été fait, n'étant pas pour lors anciens du Consistoire ».

Barbara fait ajouter par son greffier : « Desquelles déclarations nous dit commissaire avons ordonné que notre procès-verbal demeurera chargé pour sur icelui

(1) On sait que depuis l'Edit de Nantes jusqu'à la Révocation les registres de l'état civil pour les Réformés étaient tenus par les pasteurs.

être pourvu par Mgr l'Intendant selon son bon plaisir ».

Ont signé à l'original : Barbara, de la Tourrette, Julien, Lapeyre et Cabrol.

Ainsi cinq registres furent remis pour la période de 1638 à 1685 ; et, selon les ordres de Bâville, le greffier du siège royal de Castres en prit possession.

Un deuxième procés-verbal, signé par les mêmes personnes, énonce que le cimetière, où ceux de la R. P. R. s'enterraient, est dans les vacants de la communauté d'Espérausses et d'une contenance d'une demi-sétérée.

Enfin un dernier procès-verbal mentionne les divers registres des délibérations du Consistoire ; ils étaient au nombre de cinq depuis le 7 avril 1638 jusqu'au mois de janvier 1685. Par ces livres nous aurions aujourd'hui les renseignements les plus précieux sur la vie intérieure des Eglises protestantes, mais, comme les actes de l'état civil, ces documents ont disparu.

Le procès-verbal se termine ainsi : « Déclarant qu'il a été remis devers Mgr l'Intendant tous les livres d'imposition qui se sont faits audit Consistoire depuis 29 ans avec les comptes et pièces justifiées, comme demeure justifié par le certificat du secrétaire dudit seigneur-intendant du 19 avril 1685 ». Cette date même, antérieure à la Révocation de l'Edit de Nantes, nous confirme une fois de plus qu'antérieurement à la Révocation officielle des mesures de spoliation et de destruction avaient été appliquées. Les registres d'inscription pour les frais de culte (1) avaient été déjà confisqués, et le temple d'Espérausses démoli plusieurs années auparavant.

Désormais il ne reste plus rien aux Réformés d'Espérausses, ni lieu de culte, ni cimetière, ni documents les rattachant au passé de leur Eglise ; avec ces documents il va être facile aux agents du Roi de dresser la liste complète des N. C., afin de les surveiller plus étroitement.

(1) Toutes nos recherches pour revoir ces registres ont été vaines ; ils ne se trouvent ni au greffe du Tribunal de Castres, ni aux archives de Montpellier.

CHAPITRE V

Nous avons dit que Marquis de Calvairac avait deux frères ; l'un Maurice, dont nous ne savons qu'une chose ; il tint sur les fonds baptismaux, avec la demoiselle Papal pour marraine, une fille de Pierre Maurin en 1670. Sur l'autre frère, Cézar, les documents sont abondanls.

Cézar de Calvairac, sieur de Blansiala, était né à Espérausses en 1655 ; il y fut baptisé au Temple le 20 juin 1655 ; comme son aîné, Marquis, il entra dans l'armée, et le 16 avril 1674, à peine âgé de 19 ans, il était nommé lieutenant dans le régiment de Turenne, où il retrouvait son frère. La lettre de cachet, expédiée en faveur de Cézar de Calvairac, à l'occasion de sa nomination dans ce régiment, porte les mentions suivantes, qui visent les deux frères :

» Considérant qu'eux et leurs auteurs ayant non seulement soutenu l'éclat de leur naissance par des alliances illustres, mais aussy par des services considérables qu'ils ont rendus dans les armées de Sa Majesté et des Rois, ses prédécesseurs, — et tout considéré.

» Le Roy, estant en son Conseil, a maintenu et gardé, maintient et garde lesdits gentilshommes dans leur dite noblesse, et ordonne qu'ils soient employés dans le catalogue des nobles de sa province du Languedoc :

» Tenu à Saint-Germain-en-Laye, le Roy y estant, le 23e jour du mois de Novembre mil six-cent-soixante et quatorze. » PHÉLIPPEAUX (signé).

Or ce brillant officier, sans doute au cours d'une permission qu'il était allé passer dans sa famille à Espérausses, fut victime d'un guet-apens tendu par les deux frères de Rouzet, ses voisins. Annibal de Rouzet du Causse était seigneur d'Espérausses : à ce titre, il avait certains droits seigneuriaux sur les terres appartenant aux Calvairac dans le tènement d'Espérausses (seul le fief de la Tourrette relevait directement du Roi). Y avait-il, de

ce fait, animosité entre les Calvairac et les Rouzet ? En tous cas, le jeune Cézar de Calvairac, attaqué par les deux frères de Rouzet, assistés de deux ou trois complices, fut assassiné le 27 novembre 1684 (1).

Marquis de Calvairac, en qualité de frère aîné, porta plainte en son nom et au nom de sa mère, Marie de Puech de Fonblanc, veuve de Silvain de Calvairac. L'affaire était grave, tant à raison de la qualité de la victime que de la situation des agresseurs. Annibal de Rouzet était un personnage d'importance et il venait d'épouser une fille des Toulouse-Lautrec. La question de faire intervenir le procureur juridictionnel d'Espérausses ne se posait pas, puisque le seigneur d'Espérausses était lui-même l'accusé ; le Parlement de Toulouse fut saisi : ce n'était pas d'ailleurs la première fois que cette haute juridiction était appelée à connaître des difficultés entre les Calvairac et les Rouzet ; déjà un arrêt du Parlement, en date du 28 juin 1681, avait fixé les droits de chaque partie en ce qui concernait la chasse dont les gentils-hommes étaient si jaloux ; et peut-être ce différend et d'autres expliquent-ils l'attentat du 27 novembre 1684 ?

Dans sa plainte et dans ses conclusions devant le Parlement, Marquis de Calvairac demandait la condamnation solidaire des accusés en dix mille livres d'amende ; il demandait en outre qu'à l'avenir lui-même de la Tourrette et sa famille « seraient exempts et distraits de la justice » d'Annibal Rouzet et qu'il serait privé de son fief, avec » défense à ses officiers de connaître des causes civiles » et criminelles le concernant et sa famille, tant en » demandant qu'en défendant, et qu'à l'avenir les Cal- » vairac seraient en première instance devant le Séné- » chal de Carcassonne ou par devant le plus prochain » juge royal. »

Grave dérogation aux principes qui subsistaient encore de l'ancien droit féodal. Calvairac demandait désormais pour lui et sa famille une situation d'exception ; il ne

(1) Archives de l'Hérault, Intendance. Série C. Cote 285.

voulait plus conserver de lien avec le seigneur d'Espérausses même pour les terres qui relevaient de cette seigneurie.

Après de nombreux incidents de procédure, dont les libelles du temps nous ont conservé la terminologie, mystérieuse pour les profanes, le Parlement jugea cette affaire par son arrêt du 27 septembre 1686. Le Parlement faisant état d'un précédent arrêt du 15 juillet 1685, confirma les lettres de grâce déjà accordées par le précédent arrêt à André de Rouzet, sieur de Soulègre, mit hors de cause Annibal de Rouzet et ses deux comparses, et, faisant droit aux conclusions des Calvairac, ordonna : « que la dite dame de Puech, Marquis de Calvairac et » les enfants venant de la dite dame de Puech seront » à l'avenir exempts et distraits de la justice dudit » Annibal de Rouzet (1) et dudit André de Rouzet, le » cas échéant, faisant inhibition et défense aux officiers » desdits Annibal et André de Rouzet de connaître des » causes de ladite de Puech, Marquis de Calvairac et des » enfants de la dite dame de Puech, civiles et commer- » ciales, tant en y demandant qu'en défendant, à peine » de mille livres et autres arbitraires, comme aussi la Cour » a mis et met ledit Marquis de Calvairac sous la protection » et sauvegarde du Roy et de la Cour, faisant inhibition et » défense audit de Rouzet et autres que besoin sera, de » lui mesfaire, à peine de punition corporelle ; condamne « en outre ledit Annibal de Rouzet, et André de Rouzet » solidairement en la somme de trois mille livres envers » ledit Marquis de Calvairac pour ses dommages-intérêts » et aux dépens aussi solidairement. »

1686 : Nous sommes au lendemain de la Révocation : Les Calvairac sont protestants : leurs adversaires le sont aussi : cette situation pesa-t-elle sur la décision des juges de Toulouse en les amenant à considérer comme de moindre importance un différend entre Réformés : ce qui

(1) Jusqu'à la Révolution certaines justices seigneuriales subsistèrent, qui avaient compétence pour des cas déterminés par les ordonnances royales.

pourrait expliquer la grâce accordée au principal coupable André de Rouzet, et la mise hors de cause d'Annibal de Rouzet et des comparses. Cependant le fait matériel de l'attentat était certain : Cézar de Calvairac avait péri assassiné. Le Parlement n'accorda à la mère de la victime et à son frère aîné qu'une somme de trois mille livres :

Cette mince compensation les Calvairac ne la touchèrent pas sans difficultés. L'arrêt du Parlement, revêtu de la formule exécutoire pour 4.194 livres, 19 sols, 2 deniers, comprenant les dommages-intérêts et les dépens des diverses instances, fut signifié le 15 octobre 1686 à Annibal et André de Rouzet « avec commandement d'y obéir et satisfaire ».

Mais les débiteurs ne s'exécutèrent pas : et ici intervint encore la question de religion ; tant il est vrai, comme nous le disions au début de cette étude, que les questions religieuses commandaient aux actes de la vie civile à cette époque. Une requête présentée le 2 décembre 1687 par Calvairac (1) à l'intendant de Bâville nous indique les raisons qui s'opposèrent à l'exécution de l'arrêt.

Pour obtenir l'expédition de l'arrêt du Parlement, les Calvairac avaient dû faire l'avance des frais dus à l'Etat : avances importantes pour l'époque, si bien que, dit la requête, « à cette poursuite les suppliants se sont épuisés » entièrement jusques la mesure qu'on n'a pu avoir de » quoy faire expédier l'exécutoire des dépens. »

Et voici que « dans le temps qu'on poursuivait le paie» ment des dommages-intérêts et les épices, André de » Rouzet viola les prisons du Parlement, et Annibal de » Rouzet se retira du royaume pour ne pas abjurer la » R. P. R. »

Ainsi des deux débiteurs des Calvairac l'un s'évade des prisons de Toulouse ; l'autre — ce qui était plus grave pour les créanciers — passe à l'étranger. Or Annibal de Rouzet, le fugitif, était le chef de sa maison et le titulaire du patrimoine. Ses biens sont aussitôt mis en régie ; et ses

(1) Archives de l'Hérault. Intendance. Série C. Cote 311.

créanciers ne peuvent les saisir. Alors Marquis de Calvairac s'adresse à l'Intendant qui lui accorde une provision de 300 livres sur les biens d'Annibal de Rouzet.

Mais le commis à la règle de ces biens, le sieur Fournials, ne veut pas payer cette somme ; elle lui parait sans doute mal ordonnée : L'Intendant, informé de ce refus, décide que son subdélégué à Castres, Barbara, règlera la question. Barbara prononce que cette somme sera versée aux mains des Calvairac ; mais à ce versement il met deux conditions : Calvairac devra jurer tout d'abord « qu'il a fait le paiement des épices » (c'était la formalité obligatoire dans tout procès) ; ensuite « on imputera sur les dites liquidations ce qui est dù en capital et intérêts au consistoire supprimé d'Espérausses, et encore d'autres saisies faites, dont Barbara ordonne que les boniments seront ôtés. »

Etrange requête, semble-t-il? N'était-il pas plus fier pour Calvairac, bien qu'il fût créancier incontestable et reconnu par la plus haute autorité de justice de la Province, de ne pas demander le paiement de son dû sur des biens confisqués sur un coreligionnaire pour cause de religion ; pourtant il ne faudrait pas oublier que les Calvairac ont perdu un fils par la faute de la famille de Rouzet ; qu'ils sont porteurs d'un titre de créance régulier et définitif ; et qu'enfin pour arriver à se faire rembourser les sommes dues ils ont été contraints de consentir eux-mêmes des avances d'argent importantes : alors tout s'explique et se justifie.

Il reste ce fait qu'Annibal de Rouzet est sorti du royaume « pour ne pas abjurer ». Acceptons ce motif tel qu'il figure dans la requête de Marquis de Calvairac. Si ce motif est exact — et bien d'autres se présentent à l'esprit pour expliquer sa fuite — Annibal de Rouzet n'a-t-il pas mieux agi que Marquis de Calvairac, qui, resté sur place dans le royaume, a dû abjurer? — Nous ne croyons pas qu'un acte solennel d'abjuration ait été imposé à tous les réformés ; et Marquis de Calvairac n'était pas homme à se prêter à cette manifestation :

Nous en aurons la preuve par un document officiel, daté de l'année suivante. La vérité est, comme nous l'avons dit ci-dessus, que, dans beaucoup de cas, les pouvoirs publics s'étaient contentés d'une apparence de conversion par l'exécution de certains actes extérieurs, les seuls auxquels Marquis de Calvairac ait consenti à se prêter; il n'était donc pas nécessaire de quitter le royaume pour rester protestant. Et d'ailleurs que pouvait valoir une abjuration imposée par la force; elle n'a fait passer au catholicisme que des indifférents; les autres sont restés protestants quand même, malgré tous les édits du Roi; et l'Eglise catholique a plus perdu que gagné à cette contrainte; car un grand nombre d'âmes au cours des âges lui pardonneront difficilement l'organisation systématique de persécutions au XVIIIe siècle.

La deuxième condition imposée par Barbara était l'imputation sur les sommes attribuées de ce qui était dû en capital et intérêts au Consistoire supprimé d'Espérausses. Pourquoi cette imputation singulière? Marquis de Calvairac devait-il quelque somme d'argent à la caisse de ce Consistoire? Ce serait anormal; car nous savons qu'il n'était pas le trésorier de cette caisse — ou bien le subdélégué, dépité de n'avoir trouvé aucun fonds en caisse avait-il imposé d'office Calvairac en sa qualité de membre le plus notable du Consistoire? — Nous serions dans l'incertitude si la découverte d'une pièce aux archives de l'Hérault (1) ne nous avait révélé que Cézar de Calvairac, sieur de Blansiala, fit un testament, le 29 juillet 1684, en faveur de son frère aîné, Marquis de Calvairac, et que dans ce testament il laissait un legs au Consistoire et aux pauvres d'Espérausses, legs sur lequel il restait à verser encore 20 livres.

Enfin Barbara voulait qu'on imputât encore sur l'attribution fixée par l'intendant le montant des saisies faites entre ses mains par divers créanciers de Marquis de Calvairac; en sorte que la somme à toucher par ce der-

(1) Archives de l'Hérault. Intendance. Série C. Cote 277.

nier eût été dérisoire. Calvairac s'adresse à nouveau à l'Intendant; il indique que le montant total des saisies ne s'élève pas à 400 livres; qu'il en conteste le bien fondé; car elles ont été imaginées par ses ennemis; qu'en outre, dit-il, ces créanciers peuvent être payés soit sur le montant des condamnations prononcées par le Parlement de Toulouse, soit sur les biens personnels de la famille de Calvairac, « par où, conclut-il, la vexation de ces saisies est bien évidente. »

Ces raisons déterminent l'Intendant qui décide, le 2 décembre 1687, que la somme de 353 livres 16 sols sera payée à Calvairac sous la seule déduction des sommes dues au Consistoire.

Marquis de Calvairac, malade ou empêché d'aller à Castres toucher cette somme à la caisse du préposé Fournials, donne procuration à sa mère, Marie de Puech de Fonblanc; aux termes de cette procuration Marquis de Calvairac donne à sa mère « pouvoir de retirer du rece-« veur des fruits des biens *des déserteurs du royaume* la « somme de trois cent livres adjugée au constituant pour « l'intérêt des sommes à lui dues par Annibal de « Rouget ». Ainsi Calvairac qualifie de *déserteur*, celui qui est sorti du royaume pour cause de religion? Mais il faut considérer à sa décharge que c'est là une terminologie officielle, utilisée par le notaire-rédacteur de la procuration et que Calvairac s'est borné à signer, sans pouvoir en modifier les termes. D'ailleurs son mandataire ne touchera ni 353 livres 16 sols, ni 300 livres; mais seulement 253 livres, ainsi qu'il résulte de la quittance délivrée à Castres le 10 janvier 1688 par la mère (1) qui signe d'une belle et large écriture : Manon de Fonblanc; et plus tard dans l'état complet, et tenu comme un compte de banquier, que le subdélégué Barbara adressera à l'Intendant, le 19 juin 1688 (2), nous verrons figurer le versement de ces 253 livres à Dlle Marie de Fonblanc,

(1) Archives de l'Hérault. Intendance. Série C. Cote 311.
(2) Archives de l'Hérault. Intendance. Série C. C. 311.

veuve de noble Silvain de Calvairac, sieur de la Tourrette et au sieur de la Tourrette, son fils.

Mais voici sur notre personnage une note intéressante du subdélégué. Barbara ne se contentait pas d'envoyer à son chef à Montpellier des états de pensions ou des statistiques concernant les affaires de religion ; il le tenait au courant de l'état d'esprit des N. C., surtout de l'état d'esprit des gentilshommes. Cette question n'a cessé d'occuper Bâville et ses successeurs aussi. Dans ses mémoires écrits en 1697 Bâville relate qu'il y a en Languedoc 410 familles de gentilshommes nouveaux convertis ; sur ce nombre, dit-il, « 109 n'ont point d'enfants ou n'ont que des filles. De tous ces gentilshommes il y en a 15 qui ont de 5 à 12.000 livres de rente ; le reste est au-dessous ; et la plus grande partie n'en a pas trois. Il est aisé de voir par ce détail qu'il n'y a personne parmi eux qui fasse grande figure et qui pourra être *chef de parti.* » (Mémoires de Bâville. Les N. C. p. 8 et 9.)

Pouvait-il surgir encore ce chef de parti, qui, tel Rohan, soulèverait à nouveau le Languedoc ? Bâville se rassurait en consultant les rapports de ces subdélégués et leurs statistiques. Les archives de l'Hérault contiennent d'autres rapports sur ce point capital : En voici un, postérieur en date de quelques années (1). Il rapporte qu'il y a en Languedoc 395 gentilshommes nouveaux convertis ; de ce nombre 169 ne sont pas mariés, n'ont pas d'enfants, ou n'ont que des filles, 137 *sont notés comme dangereux et capables d'entreprendre* ; dans ce nombre le diocèse de Castres compte 72 gentilshommes dont *11 sont notés* (2).

Or sur cette liste des suspects à surveiller plus étroitement figure parmi les 11 gentilshommes du diocèse de Castres M. de la Tourrette (3). Et voici que, dans un rap-

(1) Id. Cote 311.
(2) Un dernier état daté 1775-1779 (Archives de l'Hérault, Cote 47) porte : Sénéchaussée de Carcassonne. diocèse de Castres. Il n'y a que 162 gentilshommes ; la plupart, obligés de travailler leurs biens ruraux, ont peine à payer les charges.
(3) Pour mieux les surveiller Bâville tenait à jour la liste des châ-

port adressé par le subdélégué de Castres à Bâville le 8 février 1689 (1), le même personnage est l'objet d'une mention spéciale, la voici dans toute sa saveur :

« Noble M. de la Tourette, âgé de 41 ans, demeurant à Espérausses, garçon : *mal converti*, *insolent* et *parleur* ».

Quelle fiche : Comme nous comprenons maintenant pourquoi Marquis de Calvairac n'a pas quitté Espérausses après la Révocation ; il se sentait de taille à résister sur place : contraint de remettre les livres et effets du Consistoire, il s'est exécuté ; mais toute son attitude signifia sa protestation. Il fera peut-être une apparition à l'Eglise ; plus tard il demandera, c'est possible, l'office du curé d'Espérausses pour le baptême de son fils ; mais il reste distant, hautain ; et il ne se gêne guère pour dire à haute voix ce qu'il pense ...« Mal converti, insolent et parleur », ce n'est pas sans émotion et sans quelque fierté que nous avons lu cette marque mise à son front par Barbara : c'est son plus beau titre de noblesse. Silvain de Calvairac son père avait agrandi le patrimoine matériel de la famille : Marquis de Calvairac étend magnifiquement son patrimoine moral, il reste le protestataire ; et ses successeurs entendront sa voix.

(*A suivre*). Gaston MERCIER.

teaux où, le cas échéant, on pourrait placer des troupes dans le diocèse de Castres. Cet état (cote 273 aux Archives de l'Hérault, série C) mentionne les châteaux de Montredon, Lacaze, Ferrières, et le château de Prades près d'Espérausses ; et, ajoute cet état, « à Espérausses on peut même se servir d'une grande maison qui est audit lieu et qui commande au reste de la terre, appartenant au sieur de la Tourrette ». L'autre partie de la terre dépendait du château de Prades ; ce partage de seigneurie entre les Calvairac et les seigneurs de Prades fut la cause de graves incidents dont nous avons parlé.

(1) Archives de l'Hérault. Intendance. C. 273.

ÉTUDES HISTORIQUES
sur les Églises réformées de Picardie (1)

LAON ET CRÉPY

CHAPITRE PREMIER

Jusqu'à l'Edit de Nantes

Origines de la Réforme dans le Laonnais

La Réforme pénétra de bonne heure dans le Laonnais, peut-être dès 1523 environ — introduite par des ouvriers venant de Meaux — comme en Thiérache ; peut-être seulement vers 1549 (2) dans le château d'Aulnois, devenu propriété du comte de Roucy. Un historien catholique de Laon (3) écrit : « En 1552 quelques calvinistes se montrèrent pour la première fois et cherchèrent à y répandre leur doctrine. Le clergé fit des processions et des prières publiques ; cela n'empêcha pas le nombre des sectaires de se multiplier et de se répandre » (4).

Et un historien protestant a remarqué que « l'apparition du protestantisme à Laon coïncide avec l'année dans laquelle Coligny figure sur la liste des gouverneurs de cette ville » (5). L'amiral n'est devenu protestant déclaré que cinq ans plus tard, mais on peut admettre qu'il était dès 1552 plus tolérant que beaucoup d'autres.

(1) Le Catelet (*Bull.*, 1894) ; Saint-Quentin (*Bull.*, 1896) ; Parfondeval (*Bull.*, 1897) ; Cœuvres (*Bull.*, 1918) ; Flavy-le-Martel (*Bull.*, 1922). Nauroy (Paris, Fischbacher, 1899).
(2) Am. Piette, *Histoire de l'Abbaye de Foigny.*
(3) Melleville, *Histoire de Laon*, II, 256.
(4) Douen, *La Réforme en Picardie, Essai sur les Eglises réf. de l'Aisne*, Paris, 1860, p. 10.
(5) Douen, p. 13.

Premiers cultes publics à Laon et aux environs.

A partir de 1559 — date de la paix du Cateau, mais aussi du synode national tenu à Paris — « les opinions de Calvin, dit Melleville (1), firent des progrès plus rapides à Laon. Les nouveaux sectaires avaient hors de la ville un endroit où ils faisaient leurs prédications, et le peuple courait en foule les entendre. » Cet endroit « hors la ville », nous parait être le faubourg de Crépy, car le récit continue ainsi : « On accuse les protestants d'avoir profané le crucifix de l'Eglise Notre-Dame, au marché, qui, un jour du mois de juillet 1560, fut trouvé couvert de boue ». Or s'il s'agissait de Notre-Dame de Laon, il semble que Melleville aurait écrit plutôt : ''la Cathédrale''; tandis que le grand jour de marché à Crépy (où Notre-Dame se trouve dans le faubourg) est précisément le 2 juillet.

L'édit de 1560, inspiré par le Chancelier de l'Hôpital, ayant accordé plus de liberté aux réformés pour leurs assemblées, Melleville écrit : « les protestants se mirent aussitôt à bâtir des temples dans la ville de Laon ».

Le pluriel ne nous semble, en tous cas, pouvoir s'être appliqué qu'à des temples *dans les environs*, non dans la ville où résidait un évêque, second pair ecclésiastique du royaume. Il nous paraîtrait même invraisemblable qu'il y ait eu un seul temple dans la ville même de Laon. Le culte public fut plus probablement célébré dans quelque grande salle ou dans le jardin d'une maison particulière : c'est ce qui semble ressortir de la lecture attentive du passage qui suit dans l'Histoire de Melleville, contredisant la mention antérieure de « temples dans la ville » :

« Le jour de la Fête Dieu (en 1561), le prévôt craignant une insulte de la part de religionnaires pendant la procession, leur enjoignit de sortir de la ville... Tout se passa avec calme; mais le lendemain, qui était jour de foire, les marchands forains exposèrent des livres et des estampes injurieux au pape et à la religion catholique. L'une de ces estampes était une caricature intitulée *La*

(1) *Op. cit.*, p. 257.

Marmite du Pape... Un protestant qui avait pris femme à Laon, parcourait les rues en habit de pélerin et en chantant des cantiques composés par les nouveaux sectaires » (1).

« Le pélerin fut arrêté, puis le prévôt le relâcha sous prétexte qu'il dépendait plutôt de la juridiction épiscopale ; en réalité ce prévôt était protestant, *sa maison et son jardin servaient pour les assemblées* ; ils furent confisqués, le clergé ayant porté plainte et fait condamner le 13 juillet 1562 à une suspension d'un an et à 300 livres d'amende « Me Anthoine de Mouchy, substitut du procureur du roy à Laon » (2). Il a « assisté aux conventicules et presches faits au dict Laon et faux bourgs d'icelluy ».

Crépy. La ville et le faubourg.

Depuis ce temps, qui est celui de Charles IX, jusqu'à celui de Louis XIV, le culte fut célébré, avec diverses interruptions, à une dizaine de kilomètres de Laon, à Crépy. Cette très ancienne petite ville (3) est située au pied des derniers contreforts du massif boisé de Saint-Gobain, au bord occidental de la vaste plaine de Laon. C'était aux siècles passés un carrefour beaucoup plus important qu'aujourd'hui, à l'endroit où la route de Laon à La Fère croise celle qui, venant de Coucy, débouche là de la forêt et se dirige ensuite vers Marle, Vervins et la frontière (4).

Le plan de l'agglomération actuelle peut-être *grosso modo* représenté par un 8. La boucle supérieure est l'ancien bourg fortifié où la très belle église Saint-Pierre remonte aux XIIIe siècle. Dans la boucle inférieure, sur la route de Laon, le « faubourg » fut pourvu un peu plus tard d'une autre église : Notre-Dame, en face de laquelle aboutit la route descendant de Coucy.

Les réformés tinrent leurs assemblées alternativement dans l'une et l'autre partie de la ville depuis 1560 environ jusqu'en 1685.

(1) MELLEVILLE, p. 257.
(2) Biblioth. natle, collection Du Puy, t. 332. *Bull. hist. prot.* II (1853) p. 24.
(3) Population en 1911 : 1.531 habitants.
(4) C'est à l'ouest de la station de Crépy-Couvron que les Allemands placèrent en 1918 la pièce à longue portée qui, à l'abri de la cote 191, bombarda Paris (« la grosse Bertha »).

Premiers prêches (vers 1562).

Entre 1562 et 1566 un document relatif aux protestants du Cambrésis les montre « hantans aux presches à Crespy » (1) et, dans son *Histoire de l'Edit de Nantes* (2), Elie Benoît dit :

« Dans la ville de Crespi l'exercice avoit été établi par la plus authentique possession qu'on pouvoit souhaiter Il y avait des Lettres patentes de Charles IX de l'année 1567 qui permettaient aux habitans d'acquérir ou de bâtir un lieu *dans la ville*, où ils pussent faire leurs exercices, au lieu de celui qu'ils avoient eu *dans le faubourg*, et qui avoit été ruiné pendant la guerre civile ».

Ainsi le premier lieu de culte — sans doute dans une maison louée ou prêtée à cet effet — fut dans le faubourg : ce qui s'explique aisément par le fait que les réformés venant de Laon ou de Coucy s'arrêtaient aux premières maisons, sans entrer dans l'enceinte de la ville fortifiée ; puis après 1567 les réformés eurent le droit de bâtir un temple dans la ville même.

Troubles à Laon (1566).

Plusieurs calvinistes, et le ministre de Laon, sont cités à diverses reprises dans la curieuse affaire d'une démoniaque Nicole, exorcisée à Vervins en novembre 1565 (3), amenée à Laon en janvier 1566 :

« Les hugenots cherchaient tous les moyens de persuader aux peuples les plus spirituels que tout ce qui se faisait n'était qu'abus, pratiqué par art magique et par des breuvages qu'on donnait à cette créature ; qu'ils en prétendaient faire des expériences nouvelles, si on leur voulait permettre. Les principaux auteurs de ces insignes calomnies — c'est un chanoine de Laon qui parle (4) — étaient

(1) Archives départementales de Lille, ms. 245 (*Bull. hist. prot.*, 1854, p. 256).
(2) Delft, 1695, t. III, 1re partie, p. 595.
(3) « Parmi les assistants il y avait un grand nombre de calvinistes, de l'un et l'autre sexe, que le diable nommait par nom et surnom » (*Triomfe du S. Sacrement*, par N. Jovet, chanoine, Laon, 1882, p. 19).
(4) *Triomfe*, etc., p. 75.

l'abbé de Saint-Jean-de-Laon (1), un médecin nommé Me Jean Carlier, et quelques conseillers du présidial de leur secte ». (L'abbé, Pierre Cauchon de Maupas, devint peu après protestant (2).

Des foules accouraient pour voir poser sur les lèvres de Nicole une hostie dont le contact la calmait instantanément, et les processions étaient une occasion de disputes entre catholiques et protestants. Le gouverneur, M. de Montmorency, s'en émut, et écrivit au procureur général et aux officiers du roi de mieux « maintenir le repos que le roi a établi entre tous ses sujets » (3) ; le maréchal, d'autre part, mande à l'évêque :

« Je vous ai bien voulu faire la présente pour vous prier que vous voulrez donner ordre de faire ôter [cette jeune femme] de la vue de tout le monde, et qu'elle ne soit pourmenée et sonnée de la façon que j'entends qu'elle a été, d'autant que cela n'est d'aucune édification » (4).

C'était, en somme, donner satisfaction aux plaintes des protestants de Laon. « Les huguenots étaient alors les plus forts », constate un historien catholique qui d'autre part prétend qu'un complot, pour tuer la possédée, avait été ourdi par le médecin Carlier, le ministre de Laon et celui de la Fère, Antoine Etienne « le plus méchant huguenot », et les gens de l'abbé de Saint-Jean-de-Laon (5). Nicole, dans ses propos extravagants, fulminait contre les huguenots « qui étaient au diable ». Elle dénonçait une assemblée faite à Crépy « où il y avait eu vingt-cinq diables » (6). « Plusieurs huguenots se convertirent », dit le chanoine Jovet, (entre autres Florimond de Raemond qui devint historiographe et controversiste), « mais les autres demeurèrent plus obstinés et plus endurcis » (7),

(1) Aujourd'hui la préfecture.
(2) Douen, *Essai historique sur les Eglises réformées de l'Aisne*, Paris, 1860, p. 20.
(3) Paris, 31 janvier 1566, archives du greffe du bailliage de Laon, document publié par M. Piette, *Essais historiques sur Vervins*.
(4) Archives départementales de l'Aisne. Cité par Douen, *op. cit.*, p. 22.
(5) *Triomfe*, p. 87.
(6) *Triomfe*, p. 123 : peut-être s'agit-il d'un synode provincial.
(7) *Triomfe*, p. 162.

après un exorcisme final qui eut lieu dans la cathédrale de Laon le 8 février 1566. « Le démon sortit brusquement du corps de Nicole en laissant échapper une violente explosion... Les huguenots ne pouvant maîtriser leur indignation refusèrent de se découvrir et de se mettre à genoux ; les catholiques voulurent les y contraindre et en maltraitèrent plusieurs, entre autres l'argentier du prince de Condé ».

Guerres de religion.

Pendant la triste période des guerres de religion, Laon et Crépy eurent à souffrir, comme les villages des environs. En automne 1567, après avoir occupé Soissons et utilisé la cathédrale pour le culte réformé, les huguenots marchèrent sur Laon. « Ils se rangèrent en bataille au pied de la montagne, en avant d'Ardon, et envoyèrent un trompette sommer la ville de se rendre et de leur fournir des vivres. Mais on refusa de le laisser entrer, et comme il redescendait la montagne, il fut tué d'un coup d'arquebuse tiré des remparts. Les troupes calvinistes, voyant alors l'impossibilité de surprendre la place, se retirèrent après avoir mis le feu à plusieurs maisons du faubourg d'Ardon » (1).

François de Hangest, seigneur de Genlis, l'un des lieutenants du prince de Condé, prit le bourg de Crépy en 1568 (2).

Le 11 août 1570, l'édit de Saint-Germain-en-Laye (article 8) autorise les protestants à se réunir aux faubourgs de Crépy (3).

Le maréchal de Montmorency, dont nous avons déjà remarqué la sage attitude lors des troubles suscités en 1566 par la démoniaque Nicole à Laon, préserva en 1572 les huguenots de cette ville, et le massacre de la Saint-Barthélemy ne s'étendit pas jusqu'à eux.

(1) Melleville, *Histoire de Laon*, II, 277.
(2) *Almanach paroissial de Crépy*, par l'abbé Démaret ; S.-Maixent, 1912 : *Crépy en Laonnois pendant les guerres de religion et la Ligue* (1560-1590).
(3) *Mémoires de l'État de France*, par Z. Furnesterus, cité par Douen, p. 33.

« Ils n'essuyèrent, dit Melleville, aucune violence; mais comme ils étaient dans la crainte, la plupart [ceci demanderait confirmation s'empressèrent d'abjurer. C'était tous les jours une affluence considérable de gentilshommes de la campagne, de bourgeois de la ville, d'artisans, de paysans, d'hommes et de femmes qui venaient solliciter l'évêque de les réconcillier avec l'Eglise. On leur imposait des jeûnes pour pénitences, et ceux qui s'étaient mariés au prêche devant un ministre protestant étaient obligés de se présenter de nouveau devant le curé de leur paroisse afin d'en recevoir la bénédiction nuptiale ».

Premier pasteur connu (1573).

C'est à cette époque qu'apparaît le premier pasteur dont nous connaissions le nom comme ayant desservi « Lan en Picardie » avant d'aller à Puylaurens, dans le Midi de la France d'où il était originaire : Jean de Campdomerc, conseiller au Parlement de Toulouse, était déjà un homme dans la force de l'âge lorsqu'il avait quitté ses hautes fonctions à cause de sa foi et s'était réfugié à Lausanne d'abord en 1569, à Genève ensuite en 1572, pour y faire ses études de théologie. Il ne fut pasteur à Laon que pendant quelques mois en 1573 (1).

Attaques des ligueurs Laonnois contre Crépy

Conçue peut-être dans le Laonnois, au château de Marchais chez le cardinal de Lorraine (2), la Ligue recruta de fanatiques partisans à Laon (15 février 1589), mais la majorité des habitants de Crépy refusa, disant que « si les habitants de Laon avaient fait une folie, ils ne les voulaient ensuivre » (3) : pour les contraindre, le fameux Jean de Montluc Balagny vint piller Crépy trois jours durant ; le 18 avril la ville fut reprise par les troupes du roi ; un de ses officiers, La Foucaudière, y mit garnison le 5 juillet.

Après la mort de Henri III les ligueurs de Laon redoublent d'ardeur ; le duc de Mayenne, en personne, vient

(1) *Bull. hit. prot.*, 1921, p. 226.
(2) Piette, *Essais historiques sur Vervins*, p. 80.
(3) *Almanach de Crépy*, 1912, p. 3, d'après le *Journal* d'Antoine Richard.

assiéger Crépy (6 juin 1590), mais dès le lendemain, avisé de l'approche de Henri IV, il retourne à Laon.

« Le 8, Henri IV paraissait devant Laon avec 3.000 cavaliers, mais ne pouvant faire accepter la bataille par Mayenne, le roi venait le 9 visiter Crépy, et ce même jour reprenait la route de Paris pour en continuer le siège. Ne craignant plus d'être inquiété, Mayenne revenait le 10 dans l'après-midi assiéger Crépy avec 2.000 fantassins, 800 cavaliers et 3 pièces de canon ; le soir même, vers les huit heures, après avoir tiré 80 coups de canon, il faisait donner l'assaut par quatre endroits, et surtout par le ravelin de la porte de Laon, mais les assiégeants résistèrent avec tant de vaillance que les ligueurs durent se retirer après avoir perdu beaucoup de monde.

« Les Laonnois ayant promis à Mayenne, pour l'exciter à venger son échec, de lui verser mille écus quand la place serait prise, il revenait le 13 juin assiéger Crépy avec toutes ses troupes et sept pièces de canon. Deux canons furent placés sur une montagne voisine d'où l'on découvrait tout le dedans de la ville [apparemment la montagne de Sérival, cote 180 de la carte d'état-major, première éminence à gauche de la route en venant de Laon] et dès trois heures du matin tirèrent contre la porte de Laon, qui fut brisée. La résistance devenue impossible, la garnison demanda à parlementer. Aux termes de la capitulation, Mayenne accordait que les cavaliers sortiraient de la ville avec chevaux et bagages, les soldats avec l'épée et le poignard; mais les habitants devaient rester à la discrétion...

« La garnison sortit et, aussitôt après, les ligueurs entrèrent dans la ville, qui fut abandonnée au pillage. On vit alors des scènes de sauvagerie épouvantable : les habitants qui ne purent payer leur rançon furent passés par les armes: les autres étaient garrottés, enchaînés, traînés comme des chiens à Laon où la populace les insultait, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé quelqu'un qui répondit pour eux ; les filles et les femmes furent violées, tous les meubles des habitants vendus à vil prix aux Laonnois qui emportérent jusqu'aux verrous gonds et vervelles des portes et fenêtres ».

« Les deux églises furent pillées, les ornements emportés, les cloches enlevées par les canonniers et vendues à leur profit, « de façon qu'il ne demeura de reste dans cette pauvre ville la valeur de cinq sols ».

« Le 15 juin on contraignit les habitants de Laon de venir à la corvée pour démolir les fortifications et les murailles...; les Laonnois ne se contentèrent pas de démanteler la ville, ils s'attaquèrent aussi aux deux belle églises élevées et enrichies par la piété des fidèles, les démolissant en partie et abandonnant aux ouvriers ce

qu'ils y trouveraient : ceux-ci s'emparèrent des chapes, aubes, ciboires et ornements sacerdotaux qui y étaient cachés. Les verrières, barreaux de fer, petites figures de saints et de saintes, tables et parements d'autels enrichis d'or et d'azur furent pris et emportés à Laon ».

Voilà comment les tristes événements de 1590 sont résumés par le savant historiographe de Crépy, l'abbé Démarest (1). Les habitants protestants furent certainement parmi les premières victimes. Mais on saisit là sur le vif ce fait que les violences lamentables dont les églises catholiques furent l'objet pendant les guerres de religion, loin d'avoir toujours été l'œuvre des huguenots, ainsi que le prétendent certains historiens partiaux, ont été très souvent l'œuvre des catholiques eux-mêmes, comme ce fut le cas à Crépy de la part des ligueurs de Laon.

Ils donnèrent une nouvelle preuve de leur fanatisme en demandant aux Etats (décembre 1592) « la prohibition de la religion réformée sous peine de mort (2).

Laon n'est prise par les troupes de Henri IV qu'un an après son abjuration, et alors (juin 1594) Sully participe au siège (3). François-Louis d'Estrées est au nombre des seigneurs qui furent tués sous les murs de la ville.

CHAPITRE II

Sous le régime de l'Édit (1598-1685)

Dispositions générales

La même année où le traité de Vervins, signé dans notre région, mettait fin à la guerre avec l'Espagne, l'Edit de Nantes apporta la paix religieuse (1598).

L'article XI accordait deux lieux d'exercice public du culte dans chaque bailliage, « ès faubourgs d'une ville », excepté celles où il y a un évêque. Dans les articles

(1) *Almanach de Crépy*, 1912.
(2) Melleville, *op. cit.*, p. 293.
(3) *France protestante*, II, 482.

« particuliers ou secrets » le VI[e] prescrivait qu' « au gouvernement de Picardie ne sera pourvu que de deux villes aux faux bourgs desquelles ceux de ladite religion pourront avoir l'exercice ».

Les commissaires désignent un cimetière à Laon.

Comment le culte fut-il établi ou rétabli dans le bailliage de Laon : c'est ce que nous apprendra sans doute un jour, sortant de la poussière de quelque dépôt d'archives, le procès-verbal dressé par les commissaires pour l'exécution de l'Edit : l'un catholique, l'autre protestant.

Un terrain est ainsi désigné le 1[er] juillet 1600 pour servir de cimetière aux protestants de Laon, par acte signé de Ch. Demange, seigneur de Bellencourt, lieutenant particulier au bailliage du Vermandois, et De Baillon (1).

Sous Henri IV : les pasteurs J. de Veines, Morel, Dor

Le « ministre de l'Eglise de Crespy » au temps de l'Edit est Jacques *de Veines* qui exerce son ministère, en l'absence momentanée d'autres pasteurs, dans une très vaste circonscription : ainsi le 3 novembre 1598, il baptise « au bourg du Catelet » (tout à la frontière espagnole, dans une église qui avait là son exercice) un enfant de Saint-Quentin (2) ; le 27 mai 1601, il baptise à *Crespy* deux jumeaux de Saint-Quentin ; le 22 juin, il vient à Lehaucourt (où l'on vient de transférer le lieu d'exercice du Catelet) faire six baptêmes. Il s'y trouve

(1) Combier, *Documents inédits sur le culte réformé dans le Vermandois*, Laon, de Coquet, 1872.

Eléonor de Ballon, mariée à Christofle Warquin, fait baptiser le 14 mars 1604 à Lehaucourt par Z. Richart ministre de « Fer » (Fère-en-Tardenois ?) sa fille. La marraine est Ester de Ballon (registre de l'Eglise réformée de Saint Quentin, transporté en 1924 du greffe de cette ville aux archives départementales).

Le nom de Baillon se retrouve parmi les réfugiés de Guise et Crupilly après la Révolution (*France prot.*, 2[e] éd., t. 1[er], col. 723).

(2) *Registre des mariages et baptêmes célébrés en l'Eglise réformée de St-Quentin depuis l'an 1592 j'usqu'à l'an 1617* (archives du greffe du Tribunal civil de St-Quentin, documents publiés par J. Pannier, dans le *Bull. hist. prot.*, 1894, p. 473).

encore pour des mariages septembre en 1604). M. de Veines (son nom dauphinois paraît l'indiquer) était probablement un « docte gentilhomme de Grenoble » qui étudiait à Genève en 1584 (1). Il fut ensuite pasteur à Guise (2), remplacé à Crépy par *Morel*, que mentionne la liste dressée au Synode national de Gap (3).

L'Eglise de Laon et Crépy faisait partie du « colloque » de Picardie, dans la « province » d'Ile de France, Picardie et Champagne.

(Le siège épiscopal de Laon était depuis 1600 occupé par un fougueux ligueur : Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent). Morel fut remplacé par un jeune pasteur intérimaire François *d'Or* ou Dor, consacré à Sedan le 21 décembre 1604 : « Destiné pour être pasteur en l'Eglise de Laon, disent les registres de Sedan, laquelle Eglise il a promis servir à son possible sans s'y obliger du tout, ainsi par prêt, attendant qu'elle soit pourvue d'un autre pasteur » (4).

Sous Louis XIII : Devaux, Desmarets.

Nous ne savons quel était en 1614 le pasteur de l'Eglise de Laon lorsque M. *Vauquet*, ancien de cette Eglise, eut l'honneur d'être désigné par le Synode provincial comme député au Synode national convoqué à Tonneins (mai). Il ne s'y rendit pas et ses lettres d'excuse furent présentées par l'autre député, E. Bigot, avocat à Paris (5).

Sur le « rôle des pasteurs » dressé au Synode d'Alais à la fin de 1620 figure encore comme pasteur à Laon *Nicolas Devaux* (6) qui terminait alors son ministère : il y habitait depuis plusieurs années, car dans cette ville est

(1) Daullé, *la Réforme à St-Quentin*, 2e éd., p. 94.
(2) *Bull. hist. prot.*, 1863, p. 233 et 1894, p. 403, n. 1.
(3) Aymon, *Synodes*, I, 287. Cette liste est du 23 octobre 1603; peut-être M. de Veines a-t-il desservi quelque temps les deux Eglises en 1604.
(4) *Bull. hist. prot.*, 1869, p. 90.
(5) Aymon, *Synodes*, II, p. 2.
(6) La *France prot.*, 2e éd., t. II, col. 381, le dit né à *Geromont* : ne faut-il pas lire *Oisemont* où son fils fut pasteur ?
Etudiant à Sedan en 1607-8, à Genève en 1611, il fut sans doute consacré peu après cette date.

né vers 1616 son fils Jacques qui dédia plus tard au pasteur de Saint-Quentin, Jean Mettayer, le recueil des thèses théologiques de Sedan (1).

A mi-chemin entre Sedan et Paris, dans une position stratégique importante, Laon n'avait pourtant qu'une garnison d'une trentaine d'hommes pendant les troubles du commencement du règne de Louis XIII. En 1615, le duc de Bouillon, et le marquis de Cœuvres arrivé le premier dans la ville ont dans « le faubourg » (Vaux, probablement) une entrevue orageuse (2).

En mars 1620, le Synode d'Ile de France et Picardie réuni à Charenton consacra au saint ministère et envoya peu après à Laon un jeune Picard, fils du lieutenant civil d'Oisemont (au sud d'Abbeville), concitoyen du précédent pasteur M. Devaux très probablement. *Samuel Desmarets* né en 1599 avait été une sorte d'enfant prodige, de bonne heure fort en latin et en grec. A treize ans il était venu — en 1612, vers le début du ministère de M. Devaux à Laon — faire à Paris ses études de philosophie. Après les avoir complétées à Saumur et Genève, il fit à Paris ce que nous appelons aujourd'hui une suffragance.

« Les propositions — [exercices homilétiques et autres] — qu'il rendit chez M. Durant [l'un des pasteurs] plurent beaucoup à ce ministre, qui lui conseilla de se faire recevoir bientôt au saint ministère. Sa jeunesse et sa petite taille lui donnaient de la répugnance pour ce conseil. Néanmoins il le suivit et se présenta au synode. Quoique l'examen fut alors un peu bien sévère, il y satisfit pleinement. On ne l'appelait que « le petit proposant » (3).

Voilà donc, à vingt et un ans, fin 1620, Samuel Desmarets pasteur à Laon. Il se trouve là en famille, car son oncle Samuel Vauquet est probablement l' « ancien », député au Synode de 1614. Après trois ans, son ministère eut une fin tragique. Le gouverneur de la Fère, M. d'Hur-

(1) Parmi ces thèses, outre celle de De Vaux en 1638 figure celle d'un autre étudiant « de Laon », Daniel Cottin, en 1656, et « Robert Cottin, picard, 1620 », était peut-être déjà de la même famille.

(2) Maréchal d'Estrées, *Mémoires*, édition de 1910, p. 116

(3) Bayle, *Dictionnaire*, t. IX, d'après les *Effigies de Groningue*, p. 138.

tebize, était protestant (1). Etant tombé gravement malade à Paris, il fut converti en 1619 par François de Sales (2). « Sa femme ayant suivi son exemple après de longues hésitations, Desmarets écrivit à cette dernière pour l'exhorter à rentrer dans l'Eglise réformée. La nouvelle catholique lui adressa en réponse un exposé des motifs qui l'avaient déterminée à embrasser le catholicisme. Le ministre de Laon les réfuta dans un écrit qu'il rendit public; la hardiesse de sa réfutation irrita les jésuites, qui menacèrent hautement de se venger (3). Le 13 octobre 1623, Desmarets sortant de la maison de son oncle Samuel Vauquet fut frappé d'un coup de couteau en pleine poitrine. L'assassin s'esquiva et la justice mit peu d'empressement à le découvrir. Les soupçons se portèrent sur le père d'Aubigny qui s'était déjà acquis une triste réputation dans le procès de Ravaillac » (4). Desmarets retourna à Paris, puis alla en Hollande où il devint professeur et écrivit plus de cent ouvrages (5).

L'Eglise de Roucy.

Le comté de Roucy (entre Laon et Reims) appartenait à une branche protestante de la famille de La Rochefoucauld. La comtesse douairière, fille du maréchal de Biron, Claude de Gontaut, ayant été inhumée, en vertu des droits seigneuriaux, dans le chœur de l'Eglise parois-

(1) Le 23 janvier 1604 sa femme est marraine d'Isaac d'Amancourt à Travecy (registres de l'Eglise de St-Quentin, *B. h. p.*, 1896). Hurtebise — ferme célèbre pendant les combats de 1814, 1914 et 1917 — est entre le petit et le grand plateau de Craonne (*B. h. p.*, 1918, p. 66).

Dans Amancourt faut-il reconnaître Aumencourt, ferme au nord de Crépy sur le territoire de Couvron ? Isaac d'Amancourt était seigneur de Hottencourt et Beuay et marié à Judith de Combreville.

(2) *Vie de Saint-François*, par le curé de Saint-Sulpice, II, 215.

(3) Peut-être fut-ce à cette occasion que Desmarets composa l'opuscule publié en 1625 sous le titre : *De iniqua disputandi nobiscum methodo a Jesuitis usurpata*.

(4) Devisme, *Histoire de Laon*.

(5) Le nom de Vauquet subsiste dans l'histoire de la Réforme jusqu'à la Révocation : le 28 janvier 1685 le pasteur de Chauny bénit le mariage d'un M. Vauquet : et le 12 novembre suivant abjure à Saint-Quentin Abraham Vauquet (le même peut-être ?) âgé de 23 ans, habitant la paroisse Notre-Dame (Daullé, *Réforme à St-Quentin*, p. 190 et 212).

siale de Roucy, un arrêt du Parlement de Paris, le 20 août 1618, ordonna une cérémonie expiatoire, la « réconciliation » de l'église « polluée » par l'ensevelissement d'une protestante, « ce qui comporte, dit le texte, le déterrement du corps dont la présence l'avait profané » (1).

Trois ans plus tard, son fils François de le Rochefoucauld, comte de Roucy, se mit aux ordres de l'assemblée politique des protestants à La Rochelle (1621), il fut enfermé à la Bastille, et son exemple ne fut pas suivi par les coreligionnaires d'Ile de France et de Picardie, qui restèrent paisibles.

Cependant ceux de Laon durent livrer leurs armes aux officiers du roi (2).

Laon et Crépy pendant les guerres civiles et étrangères.

Les noms de quelques pasteurs sont indiqués sur les listes de divers synodes comme desservant sous Louis XIII et Louis XIV les Eglises de Laon et de Crépy qui semblent avoir été séparées un moment vers 1625.

Faut-il en conclure que le protestantisme ait fait assez de progrès à cette époque dans la ville même pour que le pasteur de Laon n'ait pu desservir les disséminés du côté de l'Ouest : Crépy est en effet mentionné alors à part de Laon et joint à Chauny, Coucy et Leuilly (entre Coucy et Soissons). Au milieu du XVIIe siècle le nom de Crépy ne figure plus sur les listes synodales. Le Laonnois souffrit beaucoup pendant les guerres contre l'Espagne et la Fronde : en mai 1649 l'archiduc Léopold campe au pied de la montagne de Laon, dans le faubourg de Vaux, mais se retire bientôt ; Crépy est alors pillé par les soldats français du général d'Erlach et les troupes anglaises de lord Digby (3).

En septembre 1653, au siège de Laon, fut tué Henry de

(1) Fillleau, *Décisions catholiques*; Benoit, *Histoire de l'Edit*, I, II, p. 257.

(2) Piette, *Essais historiques sur Vervins*. Le pasteur de l'Eglise qui se réunissait dans le château de Roucy fut longtemps le savant David Blondel (Cf. Synode de 1631 dont il fut secrétaire : Aymon, II, p. 515).

(3) *Almanach paroissial de Crépy* (par l'abbé Démaret), 1913, Saint-Maixent.

la Rochefoucauld, vidame de Laon, fils du comte de Roucy.

En 1658 un régiment du duc de Wurtemberg occupe Crépy ; « quelques soldats étant entrés dans l'église de Crépy fracturèrent le tabernacle, prirent le ciboire, mâchèrent les hosties consacrées et les crachèrent sur le pavé. Le curé alla se plaindre au duc, lui déclarant que, si justice n'était faite, il porterait plainte au roi ; ce prince, quoique de religion protestante — c'est l'abbé Démaret qui s'exprime ainsi — fit pendre deux soldats qui étaient les plus coupables, et en fit fouetter quatre autres » (1). Vers cette époque se place la destruction du temple construit dans le faubourg de Crépy, dont il sera question plus tard au cours d'une enquête par les commissaires du roi (2). Le pasteur de Laon, pendant cet intervalle, réunit sans doute ses coreligionnaires dans une maison particulière.

Pasteurs et anciens, députés aux synodes.

Voici les noms de quelques pasteurs et anciens de Laon, glanés sur les listes des synodes provinciaux et nationaux.

	PASTEURS	ANCIENS
1626	Paul Georges (3)	
1637	*idem*	
1649	J. de la Noue	Antoine Courtonne
1653		Jean de Proisy, sieur de Morgny
1655	Samuel Georges	Jean Cottin
1665	P. de Beaumont	David de Proisy, sieur d'Eppes
1667	*idem*	Jacques Vignon
1669	*idem*	Du Vez
1677	*idem*	Antoine Laumônier
1681	*idem*	Jean Cottin (4)
1683	*idem*	*idem*

(1) *Almanach de Crépy*, 1913, p. 4.
(2) E. Benoit, *Histoire de l'Edit*, III, 1re partie, p. 595.
(3) Aymon, II, 419 et Quick, *Synodicon*, II, 232 ont l'un et l'autre défiguré ce nom sous la forme *Icoriges!* De même le ministre Tricotel est par eux placé en 1626 à *Chanvicrassi*, ce qu'il faut lire sans doute *Chauni* et *Couci*. Paul Georges, originaire de Chartres, soutint sa thèse à Sedan (1620) ; il peut dont avoir été le successeur immédiat de J. Desmarets en 1623.
(4) *France prot.*, 1re éd., aux mots Du Candal, Gilbert, Mestrezat, Mettayer.

Le dernier pasteur de Laon fut celui qui y exerça le plus longtemps son ministère : un quart de siècle.

Pierre *de Beaumont*, d'après la *France protestante,* était fils de Jacques, notaire en Vermandois, et de Jeanne Jullion, et il épousa en février 1661 Madeleine *Fouquier*, fille d'un marchand de bois de Paris (1).

Dès le début il fut en but à toutes sortes de tracasseries ainsi que ses paroissiens. C'étaient les préludes de la Révocation.

CHAPITRE III

Préludes de la Révocation

Commissaires royaux de 1663.

Jean de Proisy fut nommé commissaire du roi le 20 mai 1663 avec Claude Leclerc (catholique), lieutenant général au bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, pour s'enquérir de prétendues contraventions à l'Edit de Nantes, dont se seraient rendus coupables les réformés; (c'étaient les préludes de la Révocation de l'Edit, vingt ans après).

Le chanoine Nicolas Desmons, official et député du diocèse de Laon, accompagna les commissaires dans tous les lieux où ils se rendirent à partir du 5 novembre 1663.

Voici une analyse du procès-verbal qui se trouve aux archives nationales (2) :

« Desmons demandait que Beaumont, pasteur à Laon, ne pût plus recevoir de pensionnaires. Les deux commissaires tombèrent d'accord pour accorder ce point. De même quand l'official demanda que les enterrements protestants ne pussent se faire qu'au soleil levant et au

(1) Registres de Charenton cités dans la *France prot.*, 2e éd , t. II, col. 87. La *Fr. pr.* donne les dates de 1664 et 1679 commes celles du début et de la fin du ministère de Beaumont à Laon. La dernière date est erronée. Les registres de l'Eglise de Saint-Quentin, naguère conservés au greffe du tribunal de cette ville, renferment à la date du 6 juin 1610 le baptême à Lehaucourt d'un autre Pierre de Beaumont, fils de Nicolas et Judith Gesgé. Le parrain est Moïse de Beaumont. Tous sont du Catelet.

(2) TT, 323 (Douen, *Réforme en Picardie*, p. 49).

soleil couchant, et qu'il fût interdit aux réformés de s'assembler dans des maisons particulières pour y faire prières et chants de psaumes à haute voix de manière à être entendus des voisins et passants.

« Les commissaires furent au contraire partagés lorsqu'il s'agit d'obliger les protestants à tendre leurs maisons pour le passage de la procession le jour de la Fête-Dieu.

« L'official voulant faire défense à de Beaumont de prêcher dans la maison du sieur d'Eppes, haut justicier, les commissaires furent encore d'avis contraire (1).

Le lieu du culte à Crépy.

« Sur l'interdiction du culte dans la ville de Crépy, demandée par l'official, il y eut encore partage, Beaumont soutenant que le droit de célébrer le culte dans la ville avait été accordé par Charles IX le dernier juillet 1568 ».

Dans son *Histoire de l'Edit*, Elie Benoît s'exprime ainsi (2) (nous avons déja cité les premiers mots) : « Il y avoit des Lettres patentes de l'année 1567 qui permettoient aux habitans d'acquérir ou de bâtir un lieu dans la ville où ils pussent faire leurs exercices, au lieu de celui qu'ils avoient eu dans le fauxbourg et qui avoit été ruiné pendant la guerre civile. L'original de cette pièce fut produit au procès : mais comme on en vouloit principalement aux temples qui étoient dans les villes, on n'eut garde au conseil de laisser paraître un acte de cette nature. La Vrillière, secrétaire d'Etat, qui étoit fort inégal sur les affaires de religion, mais toujours fâcheux et malin dans celles où on ne lui payoit pas bien la justice qu'on lui demandoit, supprima ces lettres qui ne furent point vues au procès, et depuis le jugement il ne les voulut

(1) Le prêche continua (à deux lieues à l'est de Laon) dans le château d'Eppes « tout joignant l'Eglise de la paroisse, où le service divin par cette proximité est souvent interrompu », prétend un mémoire du 4 août 1681 (*Archives nat.*, TT 284, cité par Douen, *Réforme en Picardie*, p. 62).

(2) III, 1re partie, p. 595.

jamais rendre. Il donna ainsi aux commissaires du Conseil un bon prétexte de renvoyer les réformés au fauxbourg, où en attendant qu'on eût fait bâtir un temple dans quelque lieu qui seroit marqué par le juge, on leur permettoit de s'assembler dans une maison particulière. Tant on avoit de passion pour ôter des villes l'exercice de la religion réformée. On ne voulait même pas l'y laisser par provision, en attendant qu'on eùt bâti un temple ailleurs ! »

L'ardeúr et l'amertume avec lesquelles l'historien protestant apprécie cette décision nous surprennent si nous jugeons les choses au point de vue moderne ; que le culte soit célébré au nord ou au sud du bourg de Crépy, à quelques centaines de pas d'intervalle, ne paraît pas avoir grande importance : mais au XVIIe siècle où la partie nord était un bourg fortifié, et la partie sud était hors des murailles, cela faisait, pour la sécurité des assistants au culte, et pour la juridiction, une grosse différence. En outre il y avait là une question de principe, et la décision des commissaires créait un précédent que les catholiques pourraient ailleurs invoquer pour empêcher les protestants de célébrer le culte dans les villes, grandes ou petites.

L'Arrêt du 22 septembre 1664 et son exécution.

Le 22 septembre 1664 un arrêt du Conseil d'Etat, après avoir interdit de « faire dorenavant aucun exercice de la R. P. R. » à Landouzy, Gercis (1), Lemé et Leval (2) ; s'exprimait ainsi, dans les articles II et III :

II. « Ordonne Sa Majesté à l'Egard de Crépy que dans un mois les habitants de la R. P. R se retireront au faubourg dans lequel le juge leur marquera une maison commode pour y faire l'exercice de ladite R. P. R., jusqu'à ce qu'ils y puissent bâtir un temple; leur faisant cependant défenses de faire dès à présent ledit exercice dans ladite ville de Crépy ».

III. « Comme aussi fait ladite Majesté défenses à ceux de la R. P. R. de Laon de s'assembler ès maison particulières pour y faire prières et chanter les psaumes à haute voix ».

(1) Au sud-est de Vervins.
(2) Hameau de Leschelle, près Esquehéries.

« Et au nommé Beaumont, ministre de Crépy, de faire sa résidence en ladite ville de Laon. Enjoint à lui de se retirer incessamment dans celle de Crépy, lieu de son ministère, où il ne pourra tenir aucuns pensionnaires que de ladite R. P. R., et au nombre de deux seulement » (1).

L'article II fut exécuté, et peut-être l'article III dans son § 1, mais non en ce qui concernait la résidence du pasteur. Celui-ci, qui était aux yeux des protestants le pasteur de l'Eglise réformée de Laon, était officiellement qualifié *ministre de l'Eglise* PRÉTENDUE *réformée de Crépy*, comme les pasteurs de Paris étaient qualifiés *ministres de l'E. P. R. de Charenton* : toutefois le Conseil d'Etat n'osa jamais ordonner qu'ils allassent résider à Charenton. Sans doute quelque minute de notaire à Laon renferme des actes relatifs au logis qu'occupa pendant un quart de siècle P. de Beaumont.

L'arrêt du 22 septembre 1664 donnait en somme gain de cause à l'évêque de Laon, César d'Estrées, et au « député du diocèse » Nicolas Desmons, contre les représentants de l'Eglise réformée de Laon, le pasteur de Beaumont, Jacques Vignon, procureur au siège présidial de Laon et « ancien », Pierre Lagarde et autres.

Le 7 janvier 1665, Jacques Vignon et Jean Cottin, docteur en médecine, membre du Consistoire (depuis plus de dix ans, puisqu'il est député au synode de 1655), comparaissent devant les commissaires de l'Edit et les prient de désigner, conformément à l'arrêt de 1664, la maison dans laquelle les réformés pourront se réunir à Crépy en attendant la construction d'un temple. « Les commissaires se transportent à Crépy, et désignent la maison de Cochefer dans le fauxbourg, hors la porte Sablonnière, puis le jardin de Fagnolet comme cimetière et lieu propre pour construire un temple (2) ».

Constatations actuelles.

Nous nous sommes à notre tour, sans mandat officiel, transporté à Crépy deux siècles et demi plus tard, et

(1) Archives nat., TT. 323. Cf. DOUEN, *Réforme en Picardie*, p. 51.
(2) DOUEN, p. 54, d'après *Arch. nat.*, TT. 246.

nous avons recueilli au sujet de cet acte de 1665, les renseignements ci-après.

Les plus anciens registres paroissiaux de Crépy, conservés dans les archives municipales, remontent précisément à l'année 1665. On n'y trouve, sauf erreur, pendant 20 ans, aucune trace de l'existence du protestantisme dans la région. Mais le nom de Fagnollet revient assez fréquemment, porté par une famille nombreuse, qui était donc catholique. Et les actes de baptême ou de mariage concernant cette famille sont faits plutôt dans la paroisse Notre-Dame, c'est-à-dire dans le faubourg où se trouvait, en effet, le « Jardin de Fagnolet », désigné par les commissaires en 1665 (1). Le nom de Cochefer est encore en 1923 porté à Crépy par une famille habitant le même faubourg (2).

La porte Sablonnière était celle qui conduisait à une sablière, située sur la route de Coucy qui monte vers la forêt, entre deux contreforts du massif de Saint-Gobain. Elle est bordée de maisons basses, dont quelques-unes ont conservé l'aspect de celles du XVIIe siècle, qu'on voit sur les tableaux des peintres laonnois, les frères Lenain. Un lieu dit « la Prêche » (3) entre le « Fer à Cheval » et la « Croix Notre-Dame » rappelle-t-il l'emplacement du Temple, détruit en 1685 ? « Ce n'est qu'une conjecture, estimait l'abbé Démarest » (4). Il est permis, ce me semble, d'être plus affirmatif.

Sortons de Crépy par la rue qui commence à peu près en face l'Eglise Notre-Dame : c'est la route de

(1) 14 mai 1665, baptême de Louis Fagnollet, fils de Jean; 4 avril 1666, bapt. de Jean, fils de Jacques; 3 mai 1666, bapt. de Marguerite, fille de Nicolas; Claude Fagnollet est parrain; 2 juillet 1674, mariage de Jean Fagnollet, etc. Le curé en 1605, s'appelait *Malart*. En 1673 le curé Pierre Deneufville « avec son secours de Notre-Dame » fait parapher son registre par Zacharie Levaquery, conseiller du roi, prevôt royal, juge ordinaire civil et criminel en la prevôté de Crespy.

(2) Le 11 mars 1700 « une nouvelle catholique nommée Peneux s'étant évadée de l'hôpital de Laon, le secrétaire d'Etat ordonnait de faire punir *Cochefer* soupçonné d'avoir participé à cette évasion ». (DOUEN, *Réforme en Picardie*, p. 118).

(3) Cadastre, section F, dite de l'*Ermitage*.

(4) Almanach de 1913, p. 6.



EMPLACEMENT DU TEMPLE DE CRÉPY APRÈS 1665

Coucy. Après la maison numérotée 14, on reconnaît l'emplacement de la porte Sablonnière ; après quelques maisons, toutes modernes, on arrive à une petite place triangulaire d'où se détache à gauche le chemin de Coucy, dominé par l'éminence appelée « Montagne de Sérival ». Au pied, une sablière est encore exploitée. A droite de la petite place une maison (1) était la seule marquée sur le cadastre dans le quartier de « la Prêche », qui s'étend au nord du « chemin des Laonnois » — peut-être une allusion au siège de 1590? — Un puits, d'appa-

(1) Appartenant en 1923 à M. Blanchot et numérotée 22; c'est la parcelle 1.308, enclavée dans la parcelle 1.309 du cadastre.

rence ancienne, dans le jardin, touche à la route. Le temple se serait-il élevé de ce côté (1) ? Ou faut-il le chercher plutôt entre le chemin des Laonnois et la route de Coucy ? Au fond de la petite place, sur le pan coupé, face à la ville, une maison moderne (2) est la dernière de Crépy avant de monter vers la forêt. Or avant 1914 cette maison appartenait à un nommé Cochefert (*sic*). Et en arrière, toujours à droite de la route en allant vers Coucy, peu après un tournant, voici un lieudit « la plaine sacrée », dans le quartier de la Croix Notre-Dame, à la hauteur du quartier de la Prêche. Dans ce champ on a trouvé des ossements, et d'après un ancien curé de Crépy, prédécesseur de l'abbé Démaret, il y aurait eu là un cimetière : évidemment, à mon sens, le cimetière protestant établi de 1665 à 1685 dans le jardin de Fagnolet, au temps où d'abord la maison Cochefer a servi de lieu de culte provisoire. (A Bois-le-Roi, le temple des protestants de Fontainebleau était situé de façon analogue à la lisière de la forêt). C'est donc de ce côté de Crépy, le plus proche à la fois de Coucy et de Laon, que se rassemblaient dans le troisième tiers du XVII[e] siècle les protestants, et le puits de la petite place est sans doute celui où ils prenaient l'eau pour eux et leurs chevaux. Peut-être même la maison voisine du puits (naguère buvette) remplace-t-elle une ancienne auberge.

Le pasteur P. de Beaumont tracassé par les autorités

L'article VI de l'Edit de Nantes stipulait expressément que ceux de la R. P. R. avaient permission de « vivre et demeurer par toutes les villes et lieux, sans être enquis, vexez, ni molestez », et l'article premier des « particuliers » appliquait formellement aux ministres cette disposition.

P. de Beaumont, s'appuyant sur ces textes, persista à

(1) Entre les champs n[os] 1.309 et 1 339 du cadastre. Une parcelle 1.342 est assez singulièrement enclavée au milieu des autres.

(2) Numérotée 24 et appartenant en 1923 à M. Sauvage.

habiter Laon malgré les sommations de se transporter à Crépy que le clergé lui fit adresser à plusieurs reprises (en 1673, 1681 notamment).

Invoquant l'article 13 de l'arrêt de 1664, il refusa d'autre part de payer les tailles dont ce texte exemptait les ministres, « comme aussi du guet, garde et logement des gens de guerre ».

Le 2 mai 1667 il obtient un arrêt faisant défense aux maire, échevins et habitants de la ville de Laon de lui imposer indûment ces charges.

Le 10 décembre 1681 l'official Desmons, son adversaire déjà dix-sept ans plus tôt, faisait signifier à Beaumont l'ordre de quitter la ville. Il avait alors chez lui non plus deux pensionnaires comme en 1664, mais de six à huit (probablement des jeunes gens de familles dispersées en Picardie, dont il surveillait l'instruction générale et l'éducation religieuse). Il persiste à soutenir qu'il n'est pas en contravention (1).

Deux ans plus tard il siège encore, comme pasteur de Laon, au dernier synode provincial, tenu à Lizy, avec l' « ancien » Jean Cottin, (peut-être fils du membre du Consistoire portant le même nom en 1655 et 1668). Que devint-il quand survint la Révocation ? ce nom de Beaumont est assez fréquent et nous ne savons, quand il figure sur les listes de réfugiés, ou de prisonniers à la Bastille, s'il s'agit de l'ancien ministre de Crépy.

Habitait-il encore à Laon en février 1685 lorsque fut baptisé le mercredi 14 à Crépy « par le ministre de Crépy » un enfant né à Saint-Quentin (2) ? L'exercice du culte était alors interdit « pour six mois » dans le temple de l'Eglise de Saint-Quentin situé à Lehaucourt, et le pasteur de Saint-Quentin Samuel Mettayer s'était « retiré à six lieues de cette ville » (3) : or cette distance est à peu près celle de Crépy, et l'on peut se demander si le pasteur

(1) Archives nat., TT, 226 cité par Douen, p. 55.
(2) Samuel Meaux, acte cité par A. Daullé, *Réforme à St-Quentin*, 2e éd., 1905, p. 190.
(3) *Ibidem*, p. 189.

qui fit ce baptême du 14 février 1685 était Beaumont ou Mettayer. Toujours est-il que dès le 14 mai 1685 un arrêt ordonnait la démolition du temple où le pasteur de Chauny célébrait le culte, à Vouël (à l'ouest de Tergnier) (1).

CHAPITRE IV.

Après la Révocation.

Exil du pasteur. — Démolition du temple de Crépy.

L'édit du 22 octobre 1685 révoquant celui de Nantes enjoignait à tous les « ministres » de sortir du royaume dans la quinzaine ; il ordonnait que tous les temples fussent « incessamment démolis ».

« François Marteau, prévôt royal, juge civil et criminel et maire perpétuel de la ville de Laon, fut chargé, à titre de subdélégué, de veiller à l'éxécution, dans le diocèse de Laon, des ordres royaux. Il se transporta à Crépy et dans les autres localités où se trouvaient les principaux prêches et fit démolir les temples (2). »

Baptême d'un enfant de protestants par le curé de Crépy.

L'article 8 de l'édit de révocation portait : « A l'égard des enfans qui naîtront de ceux de ladite religion prétendue réformée, voulons qu'ils soient dorénavant baptisez par les curés des paroisses ».

C'est à l'application de cet article que se rapporte le seul document existant, à notre connaissance, dans les archives municipales de Crépy, relativement au protestantisme.

Peu auparavant étaient morts deux personnages qui avaient occupé deux des situations les plus en vue à Crépy : l'abbé Denuillé, curé de Notre-Dame, sur la paroisse duquel était situé le « lieu d'exercice » des réformés ; et, dès le commencement de l'année, un de

(1) Douen, *Réforme en Picardie*, p. 66.
(2) *Almanach de Crépy*, 1913, p. 6.

ses paroissiens, homonyme et peut-être parent d'une famille protestante de Laon, peut-être d'abord protestant lui-même (son prénom biblique inviterait à le supposer) : Samuel Cottin, capitaine pour le roi de la ville de Crépy : « Après avoir reçu les sacrements de l'Eglise il fut inhumé dans l'Eglise en présence de ses parents et amis » (1).

Voici l'acte de baptême d'un enfant de famille protestante enregistré à Crépy un mois exactement après la Révocation :

« Le 22e jour de novembre est né (*sic*) et le meme jour par moy curé soussigné a esté baptisée en ceste Eglise Marye Magdeleine fille de M. Blaise Vernesot et de Sara Rottisset, ses père et mère, qu'ils (*sic*) sont de la religion pretendue reformée et qu'ils en consequence de l'ordonnance du roy aussy tost la naissance de ladite fille l'ont envoié à l'Eglise de Notre Dame où elle a esté baptisée en presence de Messire David Le Clerc prestre curé de Saint-Pierre dudit Crespy et de Jean Pocquet clerc de Nre Dame dud. Crespy, a eu pour parin Jean Thevenin de ceste paroisse et pour mareine Nicole Besnille demeurant à Laon qui ont signé de leur marque ordinaire avec lesd. tesmoins et le pere dud. enfant. »

Laz. DÉCHARGERES
curé de N.-Dame.

B. GERVAISOT
J. POCQUET
LE CLERC

Marque dud. Jean Thevenin parein + Marque de lad. mareine +

Les Rotisset étaient des marchands protestants de Laon. Le 16 juillet 1683 le marquis de Seignelay écrivait à l'intendant de la généralité de Soissons, Roland Levayer : « Le nommé Rotisset, de la ville de Laon, faisant profession de la R. P. R., ayant fait présenter au roi le mémoire ci-joint par lequel il se plaint d'une ordonnance du juge-prévôt de Laon qui l'a exclu de la maîtrise de mercier en ladite ville, Sa Majesté m'a ordonné de vous dire que vous devez faire entendre à ce juge qu'il ne devait pas ainsi, par sentence, ouvertement, exclure ledit Rotisset, mais seulement l'empêcher par d'autres voies d'entrer dans ladite communauté des merciers ».

Le 20 octobre suivant, du même au même : « J'ai rendu

(1) Registres paroissiaux de Notre-Dame, janvier 1685.

compte au roi du mémoire que vous m'avez adressé, concernant les motifs du refus fait par le juge de Laon de recevoir le nommé Rotisset à la maîtrise de marchand mercier de ladite ville, sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'il faut que vous fassiez entendre aux officiers devant lesquels a été relevé l'appel de la sentence du premier juge, de ne point rendre de jugement sur cet appel et de laisser la chose indécise » (1).

« Rotisset, fort de son bon droit, en appela au Parlement; mais le roi ordonna le 27 novembre au Parlement de ne rendre aucun arrêt sur la demande de Rotisset » (2).

Sara Rotisset mentionnée à Crépy en 1685 était peut-être la sœur de ce mercier de Laon. Le baptême de son enfant par un prêtre fut sans doute fort pénible à cette huguenote.

Le curé de Saint-Pierre de Crépy, David Le Clerc, avait desservi pendant le mois d'octobre 1685 la paroisse vacante de Notre-Dame; Lazare Déchargères n'y est entré en fonctions que depuis le 4 novembre ; il inaugurait ainsi son ministère par un acte de prosélytisme remarquable. Son collègue Le Clerc y assiste (contrairement aux baptêmes ordinaires) comme témoin, avec son « clerc » Jean Pocquet, désigné dans les registres paroissiaux de 1686 comme « maistre d'école » de la paroisse Saint-Pierre, (fonction que je n'avais pas, sauf erreur, vue mentionnée auparavant (3). En 1690 le curé de Saint-Pierre est quelque temps remplacé par un cordelier du couvent de Laon.

Peut-être convient-il de noter que ni le parrain ni la marraine ne signe. Peut-être parce que ce sont des catholiques illettrés, peut-être aussi parce que ce sont d'anciens protestants qui n'ont pas voulu signer (4).

(1) Depping, *Collection de documents inédits*, IV, 357.
(2) Douen, *Réforme en Picardie*, p. 66.
(3) En 1700 seulement, le 25 avril, l'intendant de Soissons reçoit l'ordre d'établir une école *de filles* à Crépy (Douen, p. 118).
(4) Dans les registres des trois premières années suivant la Révocation nous n'avons relevé à Crépy aucune abjuration de protestant. Sans doute ils avaient tous quitté le pays.

Destinée tragique de quelques familles protestantes.

La famille Laumonier, de Travecy, qui a fourni plusieurs anciens aux Eglises de Laon (Antoine) et de Chauny (Louis, sieur de La Motte), possédait, semble-t-il, quelques terres à Crépy.

Louis Laumonier put se réfugier à Maestricht avec M. du Vez, seigneur de Villers-les-Guise (1). Ne pouvant le punir, de son vivant, d'avoir résisté et échappé aux convertisseurs, le gouvernement de Louis XIV voulut du moins le flétrir après sa mort : le 9 juillet 1700 le secrétaire d'Etat écrivait à l'intendant Sanson : « Les circonstances de l'opiniâtreté que le feu sieur de la Motte a témoignée en mourant ne permettent pas qu'on les dissimule, et vous devez donner aux juges des lieux ordre de faire le procès à sa mémoire suivant les ordonnances » (2).

La dame de la Motte, Madeleine Lefèvre, qui n'avait pu suivre son mari en Hollande, promit à l'évêque de Laon de se convertir avec ses filles Elisabeth et Marie « dans le temps et de la manière qu'il lui plairait de prescrire ».

Les deux jeunes filles furent envoyées par ordre du 19 mai 1695 aux Nouvelles Catholiques de Paris (3). Une autre de leurs sœurs avait été arrêtée à la frontière et enfermée dans le couvant de La Fère dès 1686. Le 16 janvier 1696, le sieur de la Motte — revenu en Laonnois semble-t-il — fut envoyé au château de Guise ; le 3 novembre 1697 ses deux filles furent mises au couvent de la Fère. Par ordre du 18 mai 1698 le fils du sieur de la Motte, *gentilhomme de Crépy*, fut mis dans un collège catholique (4).

(1) Douen, *Réforme en Picardie*, p. 83. Suzanne du Vez, veuve de Daniel de Raineval, est notée entre 1685 à 1688 comme propriétaire de terres saisies à Crépy, sur un *état des biens des religionnaires et nouveaux convertis qui se sont absentés du royaume* (Douen, p. 100).

(2) Douen, p. 112.

(3) Douen, p. 112.

(4) *Ibidem*, p. 83.

Les Devaux, Georges, Rousset ou Rotisset.

Jacques Devaux, né à Laon, fils du pasteur de cette ville jusqu'en 1620, est-il le même qui se trouvait à Rotterdam en 1685, à Harlem en 1595 ? « En ce cas, il aurait atteint au moins l'âge de 75 ans » (1).

Samuel Georges, pasteur à Laon jusque vers 1660, se réfugie aussi, dans un âge avancé, à Rotterdam, et meurt en 1687.

Tel enfant né à Laon après la Révocation, de parents naguère protestants, est bientôt emmené à l'étranger : ainsi Jean Rousset né en 1686. Sa mère était morte en 1698 et son cadavre avait failli être traîné sur la claie : suivant l'odieux supplice appliqué à d'autres protestants : au nouvel intendant Sanson le secrétaire d'Etat écrivait le 10 décembre : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit concernant la femme du nommé Rousset, marchand à Laon, qui a refusé les sacrements et déclaré vouloir mourir dans la R. P. R. Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de dire aux juges ordinaires de faire le procès à sa mémoire ; si son cadavre avait été conservé et qu'il fût condamné à être traîné sur la claie, vous direz aux juges de ne point exécuter, à cet égard seulement, le jugement ; Sa Majesté voulant bien pour cette fois, à cause du temps qu'il y a que la chose est arrivée, épargner cette honte à la famille de la défunte ; mais il faudra exécuter le jugement en tous les autres points ». Et deux mois plus tard le secrétaire d'Etat confirme ces instructions : « Il faut laisser tomber la chose sans en parler » (2).

A l'hôpital de Laon furent enfermés beaucoup de

(1) *Ibidem*, p. 85.

(2) Archives nat., registres du secrétariat, O. 42. Je me demande si M. Douen qui reproduit ce document (p. 115) l'a bien déchiffré et s'il ne faut pas lire *Rotisset*, comme sur les registres de Crépy en 16*5. Le 29 juillet 1699 est mise en liberté la nommée *Rotisset* qui a promise à l'évêque de Laon de vivre en bonne catholique (Douen, p. 116). La femme Rousset (ou Rotisset) morte en 1698 s'appelait, de ses prénom et nom de jeune fille, Rachel Cottin, nom que nous avons déjà trouvé à Laon et à Crépy.

protestants et de protestantes du Laonnois arrêtés soit dans leurs maisons, soit au moment où ils allaient passer la frontière.

Les pasteurs du « Désert ». G. Givry (1692).

D'autres, « nouveaux convertis » en apparence, restaient, au fond du cœur, attachés à la foi de leurs pères, et reçurent volontiers au péril de leur liberté et de leur vie, les « pasteurs du Désert » qui vinrent les visiter et parfois les réunir en secret : ainsi en 1692 Gardien Givry, originaire de Vervins, après ses tournées en Thiérache et en Vermandois, vint dans le Laonnois. L'évêque de Laon se plaignit amèrement à M. de Pontchartrain de ce que ces visites et assemblées n'eussent pas été empêchées, et recourut même à la calomnie (1). Givry fut arrêté à Paris et déporté à l'ile Sainte Marguerite où il resta emprisonné de longues années. Un de ses hôtes et guides, Lavenant, fut mis en prison à Laon, ainsi que le sieur de Dolignon, arrêté le 16 décembre 1692 à la demande de l'évêque de Laon. La correspondance entre ce prélat et Pontchartrain n'est pas édifiante à lire. Le secrétaire d'Etat recommande de gagner les principaux organisateurs d'assemblées par la promesse de « récompenses et bienfaits de Sa Majesté, pour les engager à nommer tous les autres ». Ce triste procédé réussit parfois : dans le cas de Dolignon par exemple : Pontchartrain écrit le 6 février 1693 à l'intendant Bossuet : « M. l'évêque de Laon m'ayant mandé que le nommé Dolignon est à présent en de bonnes dispositions, èt que le châtiment qu'il a reçu a eu son effet, je vous envoie un ordre pour le mettre en liberté ».

Les moyens de conversion employés par l'évêque paraissent trop violents au secrétaire d'Etat ; Pontchartrain lui écrit : « Sa Majesté estime que vous feriez un plus grand progrès pour leur conversion sincère en vous appliquant à les faire instruire et en les engageant par les

(1) Lettre du 13 décembre 1692. Douen, p. 109.

voies de la douceur et par l'espérance des récompenses, que par la punition de leur désobéissance ».

En 1700 par exemple, Mlle de la Motte, nouvelle convertie, obtenait une pension de 200 livres pour entrer dans un couvent (1).

Au nouvel intendant Sanson le secrétaire d'Etat donne en 1698 des instructions précises : « Quant aux biens, nul des fugitifs, pas même ceux qui reviennent en vertu d'une déclaration, n'a droit d'en disposer, ni d'y rentrer ; car, par édit du mois de décembre 1689, leurs légitimes héritiers ont été mis en possession de leurs biens » (2).

Voilà par quels procédés variés furent dépossédés, exilés ou convertis les protestants du Laonnois.

Après une éclipse de deux siècles l'Eglise de Laon a été de nouveau « dressée » (comme on disait jadis) en 1881 et un Temple inauguré à Laon même en 1886.

J. Pannier.

(1) Douen, p. 112.
(2) Douen, p. 114.

Documents

Lettres de Catherine de Bourbon princesse de Navarre, duchesse de Bar

(*Suite*) (1)

XXXII

1587. — 17 mars.

Publ. par l'abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, Aire-sur-l'Adour, 1886-1887, 2 vol. in-8°, tome II, p. 335.

[*A Monsieur de Dade* (2)]

Monsieur de Dade, encor que j'ay script presentement au sieur de Castetnau, vostre general, je n'ay voulu laisser de vous faire cette cy particulierement affin que, soit en sa presance ou absence, vous employiés et teniés la main comme je vous en escrips, à ce que le thresorier du roy de Navarre, monsieur mon frere, en ses vicomptés de Marsan, Tursan et Gabardan, soit incontinent payé de ce quy luy peut estre deub des devoirs tant du domaine que des tailles de l'année derniere, luy donnant pour cet effect toute aide, faveur, main forte qu'il sera besoin, et singulierement contre les maire, consuls, manans et habitans de la ville et bailliage du Mont de Marsan, lesquels, au lieu qu'ils devroient comme les chefs s'evertuer et montrer bon exemple aux autres, sont refusants, ainsy qu'avons esté advertie, de

(1) Voir *Bull.*, 1924, p. 195 ; 1925, p. 31, 188.

(2) *Pierre de Camon*, écuyer, seigneur de Dade, de Laharie et de Talence en Taller de Marensin, fils de Jean de Camon et de Françoise de Labaulme, né peu après 1530. Le 31 octobre 1585, le roi de Navarre le nomma gouverneur de Mont-de-Marsan, dont le baron de Castelnau (cf. *infra*, lettre XXXVIII) était gouverneur en titre. Il mourut en sa maison noble de Dade, sur la fin de 1597. Dans son testament, daté du 6 novembre, il déclara vouloir être enterré dans le temple de Dade et léguer une somme de cent livres aux pauvres de sa religion.

Pierre de Camon avait épousé, le 22 novembre 1558, à Roquefort-de-Marsan, Roquette de Marsan, qui lui donna cinq fils et quatre filles (Abbé Légé, *op. cit.*, p. 316-318).

payer leur part quy est la moitié des tailles des dictes vicomptés pour la dicte année derniere, sans avoir nulle consideration aux grandes affaires et necessités esquelles ils voyent que mon dict seigneur et frere est constitué. Je leur en escripts et vous leur baillerés ma lettre affin qu'ils s'y deliberent promptement d'y satisfaire, et s'ils y defaillent n'espargnez pas, je vous prie, vos forces et moyens pour les y contraindre. Je prie Dieu, Monsieur de Dade, vous tenir en sa sainte et digne garde.

De Navarreins ce X[e] jour de mars 1587.

Vostre bonne amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XXXIII

[1587. — Août.] (1)

Orig. autogr. — Bibl. nat., Dupuy, 407, fol. 98.
Publ. par E. Alby, *op. cit.*, tome II, p. 314, et par la comtesse d'Armaillé, *Catherine de Bourbon*, Paris, 1865, in-16, p. 86.

* *A Monsieur de Segur.*

Monsieur de Segur, j'ay receu vostre lettre du catriesme de juillet, ensamble les nouvelles que vous me mandés; de quoy j'ay été tres ayse les voyant sy bonnes. Cella faict paroitre le fruit de vostre peine. C'est une chose sy juste que celle que le Roy mon frere et tous ces amys soutient, que je m'asure que Dieu benira leurs peines et leur fera guouter enfin un heureux repos et une vie plus contante que ce que leurs ennemis ne pansent. Je l'an prie tous les jours et qu'il guarde ces bons serviteur et mes amis du premier ranc desquels je vous mais (2). J'espere que la peine que vous prenés pour le servise du Roy mon frere ne sera point reconnue ingratemant de luy et la bonne vollonté que vous m'avés toujours portée ne sortira jamais de ma memoyre. Croiés que je me souhaite souvant de pareils amis que vous pres du Roy mon frere, mais puis que son servise vous en esllongne croyés que cepandant vous aurés en moy par desà

(1) Cette lettre est difficile à dater, mais je crois que la comtesse d'Armaillé s'est trompée en la rapportant à l'année 1583, car, à cette époque, la situation politique n'eût pas justifié les expressions employées par Catherine de Bourbon. A mon avis, il ne saurait guère être mis en doute que cette missive est destinée à féliciter Ségur du résultat de ses négociations auprès des princes allemands. On sait que celles-ci aboutirent, au commencement de l'été de 1587, à la mise en marche de l'armée des reîtres, destinée à venir se joindre aux troupes du roi de Navarre. Il suffit d'ailleurs de rapprocher le billet de ce dernier, publié par Berger de Xivrey (tome II, p. 297), de la lettre de Madame pour être convaincu de la contemporanéité de ces documents.

(2) Lire *mets*.

une fort asurée amye et que je reschercheray toujours les moyen de vous en randre preuve, lesquels atandant je vous suplie encorres vous asurer que je suis

Vostre afectionnée et asurée

CATHERINE DE NAVARRE.

XXXIII *bis*

[1588. — 21 juillet.]

Publ. par J. de Carsalade du Pont : *Trois barons de Poyanne*, dans la *Revue de Gascogne*, XX, p. 492.

[*A Monsieur de Poyanne.*]

Analyse et fragment d'une lettre que je n'ai pu retrouver :

Un jour, deux pauvres paysans de Miossens [aujourd'hui commune du canton de Thèze dans les Basses-Pyrénées] sortis pour aller faucher leurs prés, sont saisis par les soldats de la garnison de Saint-Sever et enfermés dans les prisons de cette ville. La régente s'émeut à cette nouvelle. Elle écrit sur-le-champ [Pau, 21 juillet 1588] à Poyanne, non plus avec le ton de la prière mais avec une généreuse indignation qu'elle ne cherche point à dissimuler :

« Vous n'advouerez jamais cette prise, car elle ne peut estre soustenue, attendu la qualité des personnes qui n'ont jamays faict que labourer la terre, et que la plus grande licence de guerre, quoyqu'elle soit debordée, reçoit encore des termes et bornes par les chefs et personnes d'honneur. J'ay bien voulu vous escrire la presente pour vous prier de commander qu'ils soient promptement mis en liberté, et defendre desormais telles façons d'agir qui troublent le labouraige et osteront à tous en general les commoditez de la vie. Je vous ay escrit jà plusieurs fois (1) pour semblables cas sans avoir veu de vostre costé que

(1) Il existait en effet jadis au château de Poyanne (Landes) six lettres de Catherine. Depuis, les papiers de Poyanne ont passé aux Archives du Gers (série E), mais non sans que, auparavant, leurs pièces les plus précieuses n'aient été vendues et dispersées. Parmi ces dernières se sont malheureusement trouvées les six lettres de la princesse de Navarre. L'une d'elles est sans doute celle qui figure aujourd'hui dans la collection de mon vénéré maître, M. Gustave Schlumberger (V. *supra*, lettre XXIII). On vient de lire un extrait d'une autre missive. J'ai longuement, mais bien en vain, recherché les quatre dernières. Je dois donc me borner à reproduire cette brève analyse de trois d'entre elles : « Catherine... gémissait de ces brigandages. Elle écrivit plusieurs fois à Poyanne pour lui représenter la misère du peuple et lui demander merci pour les prisonniers... Dans... la plus longue [de ses lettres] elle raconte à Poyanne que des « pouvres gens « de carosse » ont eu leurs chevaux enlevés et leurs voitures pillées, et qu'eux-mêmes ont été amenés prisonniers. Elle supplie Poyanne de leur faire rendre la liberté car « ce sont gens innoffensifs », et de

peu d'effects et pourtant j'ay faict du mien tout ce qu'on m'a requis et ne se trouvera un seul laboureur que je n'aye soudain faict mectre en pleine liberté. Mais si le mal ne peult recevoir moderation que par aultre mal, il conviendra que j'en laisse chercher le remede. Et avant que cela passe oultre je desirois pourtant demeurer esclaircie si ces choses se peuvent empescher par vous ; et n'estant à aultre fin prieray Dieu, Monsieur de Poyanne... »

XXXIV

1588. — 8 décembre.

Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 580 (1).

A Monsieur Girons de La Salle, à Orthès.

La Sale, il est besoin que lundy prochain de matin vous vous rendiés en ceste ville sur une affaire qui vous sera declairée, et m'asseurant que n'y fairés faulte de vous y trouver suivant mon intention, ne vous en diray davantaige, priant Dieu vous tenir en sa saincte et digne garde.

De Pau, ce VIII[e] jour de decembre 1588.

CATHERINE DE NAVARRE.
DE MESPLÉES.

XXXV

1589. — 28 mars.

Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 581 (2).

A Monsieur de Benac (3).

Ayant entendu l'affliction que Dieu a envoyé par le deceds de

leur donner des passeports pour qu'ils puissent retourner sans danger dans leur pays. « Vous savez combien j'ay de soins au soulagement des « pouvres », ajoute-t-elle, et, pour toucher davantage le cœur du capitaine, elle signe : *Vostre affectionnée amye.* Quelques jours après, ce sont deux canonniers dont elle obtient la liberté. Elle remercie Poyanne de « l'honnesteté et courtoisie » dont il a usé en cette occasion et ajoute : « Je m'en rèvencheray où il vous plaira. » Un de ses officiers, M. de Navailles de Bérérenx [*Pierre de Navailles*, seigneur de Bérérenx, épousa, le 18 juin 1589, Antoinette de Sus, fille du fameux capitaine protestant ; cf. *infra*, lettre du 25 octobre 1589], et deux jeunes hommes de ses amis, sont prisonniers de guerre à Saint-Sever. Catherine craint d'être indiscrète en demandant leur élargissement mais elle a toujours trouvé chez Poyanne tant de bonne volonté à lui faire plaisir qu'elle s'enhardit à lui adresser une nouvelle prière : « Faites-le pour l'amour de moy, dit-elle, qui suys vostre bien affectionnée amye. » (J. DE CARSALADE DU PONT, *op. cit.*, p. 491-492.)

(1) Même observation que pour les lettres XXVIII et XXIX.

(2) L'original — Archives des Basses-Pyrénées, B. 3063 — a été détruit en 1908.

(3) *Philippe de Montaut*, chevalier, baron de Bénac, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal et gouverneur de Bigorre, fut avec M. de

madame de Benac, je vous (*sic*) beaucoup de desplaisir et vous

Saint-Geniès le conseiller le plus écouté et le lieutenant le plus actif de Catherine.

La seigneurie de Montaut en Comminges était considérable au XVIe siècle. Ses possesseurs avaient en outre acquis, dès le XIVe siècle, par alliance, l'importante baronnie de Bénac en Bigorre, sise près de Lourdes. Philippe de Montaut, fils de Jean-Marc de Montaut (6 mai 1499 - 13 janvier 1557 n. st.) et de Madeleine d'Andoins, baronne de Navailles, était né à Montaut le 4 juillet 1536 (P. ANSELME, VII, p. 606). Il fut des seigneurs qui accompagnèrent le prince de Navarre dans son expédition de 1567 contre les catholiques révoltés de Basse-Navarre. En 1569, des protestants béarnais fuyant devant les troupes de Charles IX, qui venait d'entrer à Pau, trouvèrent chez lui un refuge sûr (BORDENAVE, *op. cit.*, p. 145 et 224). Peu après — dans les premiers jours de septembre — il occupa sans coup férir le château de Lourdes, au nom de Jeanne d'Albret (*Ibidem*, p. 286). En janvier 1570, il aidait le baron de Montamat, lieutenant-général de cette princesse, à s'emparer de Tarbes (MAURAN et BALENCIE, *op. cit.*, p. 128). C'était donc un huguenot fort militant. Aussi lorsque (La Rochelle, 10 mai 1570) Jeanne d'Albret le nomma sénéchal de Bigorre en remplacement de feu Arnaud d'Antin, le roi de France, suzerain de Bigorre, s'inquiéta-t-il de ce choix et invita la reine de Navarre à pourvoir de cette charge le fameux capitaine catholique, Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, gouverneur d'Aigues-Mortes, qui devait être au nombre des assassins de Coligny (P. DE VAISSIÈRE, *De quelques assassins*, Paris, 1912, in-8°, p. 177). Mais Jeanne d'Albret tint bon et écrivit à Charles IX, le 17 octobre 1570, l'intéressante lettre que voici :

« ***Au Roy, mon souverain seigneur.***

» Monseigneur, ayant receu la lettre et le commendement qu'il vous » plaist me faire pour le sieur de Sarlabouse, de la senechausée de » Bigorre, je vous supliray tres humblement croire de moy que vous » n'avés point une plus obeissante servante que moy, mays y ayant » pourveu le sieur de Benac, gentilhomme resident sur le pays, et que » vous congnoissés assés le meriter, je vous suplie tres humblement » trouver bon que, cellon que mes predesseseurs ont pourveu auditz » estatz, que j'en fasse aynsy ; vous assurant, Monseigneur, que, de » ceus que je mectz en telles charges ès pays que je tiens soubz vostre » obeissance, j'en respondray de telle fasson que vous en serés servi » aussi fidellement que de nulz aultres ; et sur cella, je supliray Dieu, » Monseigneur, vous donner tres longue et tres heureuse vie.

» De La Rochelle, XVII d'octobre, de

» Vostre tres humble et tres obeissante tante et subjete,

» JEHANNE. »

(Bibl. nat., nouv. acq. fr. 21603, fol. 18 ; copie d'après l'orig. autographe à la Bibl. de Petrograd.)

Vers le 1er février 1571, la reine de Navarre l'envoyait en mission auprès du maréchal de Cossé, à Fontenay (Bibl. nat. fr. 15553, fol. 32). En décembre, il était employé par cette souveraine et par le prince Henri dans les négociations qui avaient pour but de faire évacuer Lectoure par les troupes françaises (*Lettres miss. de Henri IV*, VIII, p. 76). Durant les troubles qui désolèrent la Bigorre, son château de Bénac fut pris par les catholiques (1573). Philippe de Montaut dut alors se retirer « en la ville de Nay, au pays de Béarn » (MAURAN et BALENCIE, *op. cit.*, p. 155 et 169), et sa charge de sénéchal fut donnée

par le baron de La Valette, lieutenant-général du roi de France en Haute-Guyenne, à Antoine de Rivière, vicomte de Labatut (juin 1573). Après la mort de ce dernier, tué en duel par le seigneur de Saint-Lane à la fin de l'année 1576, M. de Bénac fut « continué en l'office de sénéchal dudit païs, et eut en singuliere recommandation l'entretien de la paix entre les habitans des païs de Béarn et Bigorre » (*ibidem*, p. 148 et 173).

Du 6 au 9 janvier 1577, il tint à Tarbes les Etats de Bigorre qui le députèrent ensuite, avec les syndics « devers le roy de Navarre pour les affaires du païs » (*Les Huguenots en Bigorre*, p. 225 et 229). Quelques mois plus tard, il inspectait les places fortes de Béarn, en compagnie de M. de Caza et de l'ingénieur Jérôme Vize (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 2284). Le 16 juin 1578, il ouvrait à Pau les Etats de Béarn, en vertu de lettres patentes du roi de Navarre signées à Nérac le 15 mai (Arch. des Basses-Pyr., C. 693, fol. 140 ; C. 684, fol. 199 v°). Par la suite, il devait très souvent convoquer les Etats de Béarn, Bigorre et même Foix (V. *infra*, lettre LI et note). En 1580, le Béarnais achevait de reconnaître ses mérites en lui conférant le titre de lieutenant-général en Bigorre (Bibl. nat., Dupuy 153). L'année précédente, en juillet, il l'avait désigné pour aller de sa part inviter le maréchal de Biron à se rendre à Nérac (*Lettres miss.*, VIII, p. 137). Le 26 mars 1583, la Chambre des Comptes de Pau enregistrait des lettres de chambellan en faveur de M. de Bénac, mais celui-ci exerçait ces hautes fonctions depuis longtemps déjà (*Bulletin... de Pau*, IIe série, t. Ier, p. 190).

En mars 1584, Philippe de Montaut est commissaire du roi de Navarre pour racheter à Antoine, seigneur de Bégolle, ses droits sur les Quatre-Vallées et l'Armagnac (Mauran et Balencie, *op. cit.*, p. 46). M. de Saint-Geniès méditant, à l'automne de 1585, un coup de main sur Tarbes, le roi de Navarre lui écrit, le 26 octobre, de se faire aider, dans cette opération, par les sieurs de Lons et de Bégolle, mais ajoute : « Il n'est besoin d'en parler au sieur de Benac, sinon apres que ce sera faict. Je luy manderay que le tout aura esté faict par mon commandement. » (*Lettres miss.*, II, p. 142). Cependant Bénac est toujours loyal serviteur, et, le 13 décembre, Catherine de Bourbon écrira au syndic de Bigorre qu'elle a « envoyé ses ordres au sénéchal, afin de donner les siens et remédier à quelques différents qui se sont mus dans le pays » (*Souvenir de la Bigorre*, II, p. 50). L'année suivante, Philippe de Montaut obtiendra du baron de Castelnau (V. *infra*, lettre XXXVIII), que celui-ci évacue, moyennant une composition de 5.000 écus, les ruines du château de Rabastens dont il s'est emparé au printemps de 1585 (Mauran et Balencie, *op. cit.*, p. 84 ; cf. *ibidem*, p. 174).

Le 31 janvier 1587, le roi de Navarre, écrivant au capitaine Incamps pour l'inviter à lever une contribution de 100 écus par mois sur les habitants et les circonvoisins de Lourdes, déclare à cet officier : « J'entends qu'il en soit baillé cent livres pour l'entretenement de dix hommes que le sieur de Benac tient ou tiendra en sa maison, la garde et conservation de laquelle importe. Vous luy ferez donc dellivrer par chacun mois ladicte somme.... » (Archives du Gers, I. 424). Catherine de Bourbon donne pouvoir au sénéchal, le 13 mars, « de faire tout ce qu'il avisera, tant pour le gouvernement militaire que pour la politique » (*Souvenir de la Bigorre*, II, p. 51). Le 26 mai, le Béarnais ratifie « la constitution de rente faite par Madame en faveur de M. de Bénac de 166 écus deux tiers sol pour la somme de 2.000 écus sol qu'il aurait actuellement comptée à Madame ; à prendre la dite rente sur les deniers de la recette de Bigorre... (*Bull... de Pau*, tome Ier, p. 191).

plains grandement d'avoir perdu une si aymée compagnye (1) ; mais, comme personne crestienne que vous estes, vous sçavez trop mieulx porter avec patiance vostre mal et vous consoler en Dieu. Je vous envoye le frere de Boesse (2) pour vous visiter de

Le 6 mai 1592, les Etats de Bigorre supplièrent le baron de Bénac de se transporter sur les cols des Pyrénées pour parer au danger de l'invasion d'une armée espagnole dont ils redoutaient la descente dans les vallées de Barèges et d'Azun (*Souvenir de la Bigorre*, II, p. 52). Le 18 août, les Etats lui demandent encore de faire travailler sans relâche à la démolition du château de Rabastens, ou bien, si les Espagnols parviennent jusque-là, de mettre dans cette place une bonne garnison (*Ibidem*).

A l'automne, Bénac est en Béarn, dont, en l'absence de Catherine de Bourbon, partie définitivement pour la France, et avant l'arrivée du nouveau lieutenant-général, le marquis de La Force, il est virtuellement gouverneur, et qu'il aide à préserver des attaques du marquis de Villars. En 1594, il fait abattre, à Ibos, en Bigorre, les fortifications dans lesquelles les ligueurs s'étaient retranchés (MAURAN et BALENCIE, *op. cit.*, p. 88).

Philippe de Montaut vendit en 1596 sa charge de sénéchal à Marc-Antoine de Campeils, baron de Luc. Il testa le 9 juillet 1597, laissant tous ses biens à son frère, Bernard de Montaut, baron de Navailles (cf. *infra*, lettre LIV), et mourut en 1600 (MAURAN et BALENCIE, *op. cit.*, p. 46). Notons qu'il était cousin-germain de Diane d'Andoins, la *Belle Corisande*.

(1) *Jeanne de Caumont-Berbiguières*, veuve de Jean de La Tour, fille de François de Caumont, seigneur de Berbiguières et de Roffignac, et de Jeanne de Saint-Etienne, avait été mariée à Philippe de Montaut par contrat du 16 juin 1567 (P. ANSELME, VII, p. 606).

Le baron de Bénac ne demeura pas longtemps veuf : par contrat rédigé au château d'Audaux, le 30 juillet 1592, par Pierre-Arnaud de Camps, notaire à Navarrenx, en présence de Jean de Belsunce, vicomte de Macaye, de Pierre de Navailles, seigneur de Mirepeix et de Bérérenx, de Gaston de Roquefort, seigneur de Bastanès, et de noble François d'Ibos, de Saint-Pé-de-Bigorre, il épousa Marie de Gontaut-Saint-Geniès, cinquième et dernière fille d'Armand de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès, sénéchal de Béarn, et de Jeanne de Foix. Armand de Gontaut donnait à sa fille une dot de 10.000 livres tournois, plus 2.000 livres pour ses habillements de noces. Cette somme fut incontinent versée par Jacqueline de Béthune, veuve de Hélie de Gontaut, sénéchal de Béarn, qui déclara l'avoir empruntée à La Fons, conseiller et secrétaire de Madame. Il fut en outre décidé que si Bénac prédécédait, sa veuve recevrait sur sa succession 16.000 livres (Archives des Basses-Pyrénées, E. 1644, fol. 274 v° - 278 v°). Philippe de Montaut n'eut aucun enfant de ses deux unions.

(2) Cette expression semble un peu bizarre, et je ne sais si Bascle de Lagrèze, qui exécuta pour Champollion-Figeac la copie de cette lettre, n'a pas lu *frere de Boesse* au lieu de *sieur de Boesse*. Quoi qu'il en soit, *Jean d'Escodeca*, baron de Boisse, en Périgord, compta un quart de siècle durant au nombre des meilleurs serviteurs de Catherine. Gentilhomme servant de cette princesse à partir de 1578 (Arch. des Basses-Pyr., B. 41 *bis*, a), il devint, en 1583, l'un de ses écuyers d'écurie, aux appointements de 300 livres par an (*ibidem*, B. 83). En 1591, il fut nommé maître d'hôtel de Madame (*ibidem*, B. 136) et exerçait encore ces importantes fonctions en 1601 (Arch. de Meurthe-

ma part. Je seray bien aise que vous veniez aux Etats qui ce tiendront le troisiesme du mois prochain (1) ; cela vous divertira aultant de vostre fascherie, je vous en prie, et Dieu le Createur, Monsieur de Benac, qu'il vous tienne en sa garde.

De Pau, le XXVIIIe jour de mars 1589.

Vostre bien afectionnée amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XXXVI

1589. — 3 mai.

Orig. — Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Mémoires et documents. France, 372, fol. 15.

A Monsieur de Sainct Genyès.

Monsieur de Sainct Genyès : vous avés veu par mes dernieres les occasions qui m'estoyent données de resister aux desseins de la Ligue, de laquelle l'armée est encore en pied ez environs de Lisle (2), comme verrés par la lettre que le sieur de Fonte-railles (3) m'escrit, desirant il que je luy envoye les forces de

et-Moselle, B. 1267). Il était également membre du Conseil de Son Altesse. Il avait épousé Marguerite d'Aspremont.

Catherine lui donna, à Pau, le 16 novembre 1587, 300 livres afin de l'aider » à s'esquiper pour faire service au Roy » (Arch. des B.-Pyr., B. 111, 4e cahier ; sur la vie militaire de Boisse voir le *Recueil des lettres miss. de Henri IV*). Le 20 octobre 1589, toujours à Pau, elle le gratifiait de 180 livres (Arch. des Basses-Pyr., B. 134). Elle lui donnait encore 400 écus sol, à Saint-Germain-en-Laye, le 11 septembre 1594 (*ibidem*, B. 138).

Le baron de Boisse fut souvent chargé de missions délicates. En 1593 notamment, Henri IV contraignit Madame à l'envoyer vers le comte de Soissons pour sommer celui-ci d'avoir à se défaire de la promesse de mariage qu'il avait reçue d'elle (*Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, V, p. 501).

(1) Catherine avait en effet convoqué les Etats pour le 3 avril. Elle les ouvrit le 7, au château de Pau (Arch. des Basses-Pyr., C. 697, fol. 1).

(2) L'Isle-Jourdain, petite ville située sur la Save, entre Auch et Toulouse.

(3) *Michel d'Astarac*, baron de Marestang et de Fontrailles, vicomte de Congolas, sénéchal d'Armagnac, gentilhomme de la Chambre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, etc. (V. *France protestante*, verbo *Astarac* ; *Revue de Gascogne*, t. VI, p. 353, et surtout t. XII, p. 556-563, avec une fort intéressante lettre de ce personnage ; *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, p. 134 et 349). C'était un protestant zélé et qui avait compté au nombre des plus dévoués officiers de Jeanne d'Albret. Avec son frère, Bernard d'Astarac, baron de Montamat — qui devait être l'une des victimes de la Saint-Barthé-

Bearn qui naguieres estoyent ensemble. Mais c'est chose à laquelle je ne pourrai volontiers condescendre, pour de grandes considerations que je vous pourray dire à nostre premiere veue et aussi que le sieur de Fabas (1), avec les aultres gentilzhommes qui adonc estoyent ensemble, m'en a demandé beaucoup moins. Voyre que je ne veoy pour le present, par la lettre dudict sieur de Sentaraille (2), que l'ennemy fasse aucun effort, j'en ay pourtant escript au Roy, monsieur mon frere, afin qu'il me fasse entendre sur ce son intention pour le suyvre. Et cependant je ne layrrois, au cas la Ligue attacquast quelque place d'importance, de favorir les forces de Gascoigne de quelque nombre d'hommes de ce païs, bien que je desire que vous m'en escrivés la resolution qui vous sembleroit que j'en deusse prendre, afin que telles choses soyent conduictes par ung bon et ferme advis et que les affaires en general reçoyvent quelque assistance contre les entreprinses rebelles des ligueurs qui s'entretiennent ainsi en la campaigne pour surprendre les places de nostre party et attirer à leurs conspirations les villes catholicques et la noblesse. Et n'estant la presente pour aultre effect, je prye Dieu, Monsieur de Sainct Genyès, vous donner bonne et longue vye.

De Pau, ce IIIe jour de may 1589.

* Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

Catherine de Navarre.

lemy — il commanda les troupes chargées de protéger la route de la reine de Navarre, se retirant de Nérac à La Rochelle en septembre 1568 (Bordenave, op. cit., p. 155 ; *Mémoires de Jeanne d'Albret,* publ. par le baron de Ruble, Paris, 1893, in-8°, p. 115). Capitaine des gardes du prince de Condé, il perdit une jambe à la bataille de Jarnac, où son chef fut pris et massacré. Catherine de Bourbon, qui l'estimait beaucoup (cf. *infra,* la lettre qu'elle lui adressa en 1593) lui fit don de 100 écus, à Paris, le 24 juillet 1598 (Arch. des Basses-Pyr., B. 142). Il mourut à la fin de l'année 1604.

Fontrailles avait épousé Isabelle de Gontaut-Cabrerez. Leur fils, Gédéon d'Astarac, baron de Fontrailles, épousa, par contrat du 15 avril 1609, Catherine de Pardaillan de Panjas, fille de Jeanne du Monceau et filleule de Catherine de Bourbon, et mourut en 1610 (P. Anselme).

(1) *Jean de Fabas,* seigneur de Roux, d'Orries et de Castets-en-Dorthe. Après avoir parcouru l'Espagne et l'Italie et guerroyé en Afrique, il prit une grande part aux guerres de religion et fut l'un des meilleurs lieutenants du Béarnais, au service duquel il perdit une jambe. Le roi de Navarre le mit au nombre de ses conseillers et de ses chambellans, et, le 20 juillet 1585, le nomma maréchal de camp. Fabas fut plus tard fait gouverneur d'Albret et, au mois d'avril 1605, Henri IV érigea en vicomté sa seigneurie de Castets-en-Dorthe. Il testa le 26 avril 1611 et mourut en 1612 (voir : *France protestante, Recueil des l. mis. de Henri IV, Mémoires* et *Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, *Journal de Jean Héroard,* et surtout *Mémoires de Jean de Fabas,* p. p. H. Barckhausen, Bordeaux, 1868, in-8°). Il avait épousé le 27 janvier 1572 Louise de la Chassaigne, dont il eut un fils, Jean.

(2) Lire, comme plus haut : *Fonterailles.*

XXXVII

1589. — 12 mai.

Original. — Archives du Gers, I. 2612.

A Monsieur le baron de Sauveterre (1).

Monsieur de Sauvaterre, j'ay esté bien ayse d'entendre par vostre lettre que vous n'avez nulle intelligence avec les hommes dont je vous avoy escrit (2). Je ne le pouvoys pas croyre aussi, mais je vous en avoys vouleu advertir afin qu'en ce que vous pourrés vous opposiez aux desordres de ces galans et vous continuer en la bonne [volonté] et affection que je veoy que vous avez au service du Roy de Navarre, monsieur mon frere, et à mon particulier ; sur quoy je vous diray que vous pouvez vous asseurer de nostre part de toute la faveur et assistence que sçauriés desirer, et selon les occasions qui s'en presenteront, d'aussi bon cueur que prye Dieu, Monsieur de Sauvaterre, vous donner ses sainctes graces.

De Pau, ce XII[e] jour de may 1589.

* Vostre bien bonne amye,

Catherine de Navarre.

XXXVIII

[1589. — Mai.] (3)

Original autographe. — Bibliothèque de Nantes, ms. 670, pièce 146.
Copie moderne. — Bibl. de la Société d'histoire du protest. français. ms. 756 ².

* *A Monsieur de Sainct Geniès.*

Monsieur de Sainct Geniès, le Roy mon frere m'a escrit une lettre par Sis que je vous envoye. Je vous prie, donnés ordre à ce quy ce poura faire pour le randre contant en ce qu'il commande et ausy à la conservation de ce païs. Je ne m'an puis reposer sur personne quy sache mieux ce quy ce peut faire pour

(1) *Jean de Lavedan*, écuyer, baron de Sauveterre, en Bigorre, fils d'Assibat de Lavedan et de Jeanne de Lordat, marié en 1575 à Françoise de Saut (Mauran et Balencie, *op. cit.*, p. 26, 52, 53). Son frère, François, qui lui succéda, enleva en 1599, puis épousa Henriette de Rivière-Labatut, laquelle, devenue veuve, porta la baronnie de Sauveterre à son second mari, François d'Antin, sieur de Lagarde (*ibidem*, et *Lettres miss. de Henri IV*, V, p. 142).

(2) Allusion évidente à des intrigues ligueuses.

(3) Au dos de la lettre est écrit : « *Madame, au mois de may* 1589, *sur nouvelles du Roy* ». La transcription de ce document est due à la parfaite complaisance de M. Giraud-Mangin, conservateur de la Bibliothèque et des Archives municipales de Nantes.

l'un et l'autre que vous. Monsieur de Castelnau (1) me prie fort

(1) *Jacques de Castelnau*, baron de Castelnau-Tursan en Chalosse, fils de Charles de Castelnau, écuyer de Henri II, décapité à Amboise le 15 mars 1560, et de Hélène d'Espagne, — né au château de Sorbets en 1555. Il fit ses premières armes sous les seigneurs de Montamat et d'Audaux contre Blaise de Monluc. Dès lors, il ne cessa pour ainsi dire pas de combattre et se plaça vite au rang des plus hardis capitaines huguenots. Il était en 1580 mestre de camp d'un régiment d'infanterie, composé en partie de soldats béarnais (*Lettres miss. de Henri IV*, I, p. 274). Il figura la même année dans une expédition navarraise dirigée vainement contre Fontarabie par Philibert de Gramont (*Mémoires de Jean d'Antras*, p. 70). Après la reprise de Mont-de-Marsan par le roi de Navarre, il fut nommé gouverneur de cette place (Abbé Légé, *Les Castelnau-Tursan*, t. Ier, p. 150). En mai 1585, il s'empara du château de Rabastens, en Bigorre, d'où il ne consentit à sortir que moyennant une composition de 15.000 livres (*Les Huguenots en Bigorre*, p. 208 ; *Sommaire description... de Bigorre*, p. 84 et 174). A l'automne de 1586, le roi de Navarre écrivit à M. de Saint-Geniès pour le prier d'envoyer des arquebusiers à cheval au baron de Castelnau (*Lettres miss.*, II, p. 241).

Assiégé dans Clermont, au nord d'Orthez, en février 1588 (Arch. d'Orthez, BB. 2, fol. 145), Castelnau soutint alors un combat singulier contre le baron de Poyanne, son parent (cf. *supra*, lettre XXIII). Resté sur le terrain, la gorge trouée d'une balle, il dut son salut au comte de Soissons, lequel séjournait alors à Pau et vola à son secours (Poeydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn...*, Pau, 1819-1821, trois vol. in-8°, t. III, p. 25). Au début de juin 1591, il jetait dans Barcelonne d'Armagnac une faible garnison que les ligueurs devaient faire capituler quelques jours plus tard (*Revue de Gascogne*, XVIII, p. 459). A l'automne de 1592 — il était à cette époque pourvu des dignités suivantes : chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et chambellan de Sa Majesté commandant ès villes et pays de Marsan, Tursan, Gavardan et Bas-Albret, sous l'autorité du maréchal de Matignon — il fit partie du corps d'armée qui investit Aire-sur-l'Adour, nid de ligueurs d'où s'élançaient continuellement des bandes qui désolaient les régions septentrionales du Béarn. Le 7 octobre, il était fait sénéchal de Béarn en remplacement de son beau-père, M. de Saint-Geniès, qui venait de mourir. Cette nomination suscita un long conflit entre le Roi et le Conseil et les Etats de Béarn qui la déclaraient illégale, Jacques de Castelnau ne possédant pas de seigneurie en Béarn. Finalement, en 1598, après six ans de luttes, Henri IV dut renoncer à imposer sa volonté (Abbé Légé, *op. cit.*, I, p. 154 ; *Mémoires de Jean d'Antras*, p. 163 ; *Lettres miss.*, V, p. 11).

En 1613, Castelnau se démit de sa charge de gouverneur de Marsan en faveur de son fils aîné, Antonin. Avec Poyanne et Gramont, il fut de l'armée qui, en 1616, reprit Aire, où La Force avait mis une garnison. En récompense de ses services, Louis XIII érigea, en 1619, sa seigneurie de Geaune en marquisat. En 1621, Jacques de Castelnau fut avec le Roi au siège de Montauban, où il gagna le grade de maréchal de camp, mais succomba bientôt aux atteintes de la peste qui décimait les troupes. La question de savoir s'il mourut protestant est bien difficile à élucider. S'il fut enterré dans une église catholique et si le chapitre d'Aire assista à ses obsèques, il est certain que son fils Antonin fut un protestant zélé (Abbé Légé, *op. cit.*, p. 176-179).

Jacques de Castelnau épousa, par contrat du 12 février 1589, passé

d'user de diligence, ce que je desire ausy. Je vous prie donc d'y donner le plus pront ordre que vous pourés. Je crois qu'il vous aura mandé toutes nouvelles, qui me gardera de vous en dire sinon que, Dieu mersy, le Roy mon frere ce porte tres bien et tout lui succede heureusemant. Bon jour. C'est

Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

J'avois oublié à vous dire ce que m'escrit le capitaine Moret (1), mais je vous en envoye le billet. Montrés [-le] à Monsieur de Benac.

XXXIX

1589. — 2 juin.

Copie du temps. Archives municipales de Pau, BB. 1, fol. 435.

A nos chers et bien amés les ministres du colloque de Pau.

De par Madamme la princesse regente.

Chers et bien amés, l'advertissement que nous avons tous les jours des entreprisses de ceuxs de la Ligue qui ont juré la ruine de tous les gens de bien et de tous ceuxs qui desirent le repos public, et les dangers ausquelz nous entendons de jour à autre que le Roy, monsieur mon frere, s'expose avec tous seulxs qui ont zelle à la gloire de Dieu et conservation de l'Estat, nous faict pencer que nous ne pouvons moins faire que de leur aider par nos prieres et de nous unir avec Dieu et avec eux pour mainthenir une sy juste querelle à cause de quoy nous avons advisé les surveillans et anciens (2) des colloques estans asamblés à

au château de Pau, en présence de Catherine de Bourbon, Jeanne de Gontaut-Saint-Geniès, fille aînée du lieutenant-général en Navarre et Béarn (*ibidem*, p. 149). La jeune femme reçut, à cette occasion, du roi de Navarre, un don de 4.000 écus sol en considération des « bons et longs, et agréables et recommandables services » qu'elle avait rendus à Madame (Arch. des Basses-Pyr., B. 167). De cette union naquirent deux fils et quatre filles.

Les Castelnau-Chalosse portaient : *écartelé au 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, sommée de trois donjons crénelés de même ; au 2 et 3 d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

(1) *Jean de Moret*, seigneur de Nargassie et de Sauveméa, capitaine du parsan de Vic-Bilh, fut des capitaines huguenots qui, sous M. de Saint-Geniès, allèrent jusqu'à la Garonne à la rencontre de Jeanne d'Albret en 1562. Il fut aussi, en 1569, l'un des défenseurs de Navarrenx. Il avait épousé Philiberte d'Alis (BORDENAVE, *op. cit.*, p. 110, 181, etc.).

(2) Le texte porte *servelhans et adireins*. Cf. *La discipline ecclésiastique du Pays de Béarn*, rédigée par le ministre Raymond Merlin et publ. par Ch.-L. FROSSARD, Paris, 1877, in-8°.

Orthés, de faire prieres solemnelles toutes les sepmenes par tout ce pays à ung certein jour, et aussy cellebrer ung jeusne solemnel le mardy treziesme de ce moys, ce qu'ilz ont trouvé bon (1) ; de quoy nous vous avons vouleu advertir affin que vous le fassiés entendre à tous les ministres et eglises de vostre colloque, et aussy la presente servira pour tous les juratz des villes et villages du dict colloque à ce qu'ilz fassent assembler tout le peuple aux lieux où se faict l'exercisse du ministere de la parole de Dieu et où elle se preche ordinerement affin que par jeunes et oresons ardantes nous implorions tous ensemble le secours de Dieu et le prions de doner tel succes à ceux qui maintienent sa gloire, le bien et le repos du public et conservation de tout l'Estat, que nous le desirons, et que tout le peuple soit exorté de faire penitence de ces pechés et lecer les vices, blaphemes et disolutions qui regnent aujourd'huy par tout, affin que la faveur que Dieu nous monstre jusques ycy ne soit point interompue, més que se montrant de plus en plus favorable à son eglise et à tous ceux qui la defendent, il done paix et repos à son peuple pour estre servy librement tant de nous que de nostre posterité. Nous suplions le Createur vous donner, chers et bien amés, ses seintes graces.

A Pau, le IIe jour de juin 1589.

CATHERINE DE NAVARRE.
HOUDAYER.

XL

1589. — 5 juin.

Copie du temps. Archives municipales de Pau, BB. 1, fol. 435 v°.

A nos chers et bien amés les juratz de la ville de Pau.

De par Madamme.

Chers et bien amés, vous aurés veu, comme nous estimons, la lettre que nous avons nagueres escript à messieurs les ministres de vostre colloque, et entendu par les raisons declarées en icelle la necessité qui se presente de prier Dieu et de jeuner à cause des complotz malicieux qui se font tous les jours pour ruiner son eglise et particulierement les conspirations frecantes contre la propre personne du Roy, monsieur mon frere, et renversement de tout l'ordre qui peut estre en l'estat public, et affin que vous soiés mieux informés de nostre zelle et seinte intention en ces occurenses, nous avons bien vouleu vous faire la presente et vous mander et enjoindre tres expresement que vous fassiés convocquer tout le peuple du lieu et vous avec charge pour acister aus prieres extraordineres toutes les semenes, au jour et eure qui sera advisé la plus commode par vous austres avec le

(1) Déjà, le 8 avril 1585, les jurats de Pau, sur l'ordre de Catherine, avaient invité les habitants à faire, le mercredi suivant, un jeûne solennel, à venir entendre le prêche et à s'abstenir de tout travail durant cette journée, sous peine, aux contrevenants, de dix sols de Morlaàs d'amende (Arch. de Pau, BB. 1, fol. 324).

consistoyre et ministre (1) du lieu ; mais pour ce qu'il est en cesy question de la pietté nous desirons que vous teniés si à bon esiant et sy soigneusement la meing au devoyr de vos charges en cest endroyt, que le nom de Dièu y soyt glorifié affin qu'il luy plaise continuer de plus en plus les benedictions et faveurs dont, parmy ces tempetes et douleurs publicques, il a vouleu par sa seinte bonté user envers nous. Et nous aseurant que n'y ferés faulte, nous prierons le Createur vous thenir, chers et bien amés, en sa seinte et digne garde.

De Pau, ce V[e] jour de juin 1589.

CATHERINE DE NAVARRE.
DE MESPLÉS.

XLI

1589. — 26 juin.

Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 581 (1).

(1) L'original de cette lettre a également disparu des Archives des Basses-Pyrénées.

[*A Maistre Girons de La Salle.*]

Cher et bien amé Girons de La Salle, commis à tenir les registres et controlle de la recepte des pastels qui passent par ce presant païs, pour ce que le service du Roy, nostre tres honoré seigneur et frere, et nostre, requiert que vous vous transportiez en ceste presante ville, nous vons mandons incontinent apres avoir receu la presente, vous y acheminer, apportant avec vous le passeport que nous avons dernierement octroié à Guillaume d'Herein, marchant, contenant le nombre et quantité de douze cens balles de pastel, avec la lectre d'aviz qui vous a esté envoyée sur ce faict ; et à ce ne faictez faute. Et sur ce, cher et bien amé, nous prions le Createur vous tenir en sa saincte garde.

De Pau, ce XXVI[e] de juing 1589.

CATHERINE DE NAVARRE.

XLII

1589. — 7 juillet.

Orig. — Arch. du Ministère des Affaires étrangères, *France, Mémoires et Documents*, 372, fol. 16.

A Monsieur de Sainct Genyès,
à Audaux,

Monsieur de Sainct Genyès, vous verrez ce que monsieur de

(1) Le ministre de Pau était alors *Pierre Martel*, né à Paris en 1538. Etudiant à Genève en 1559, il vint ensuite en Béarn, où, par contrat passé à Pau le 26 juillet 1565, il épousa Anne de Castagnède (*Bulletin... de Pau*, II[e] série, tomes VIII, p. 175, et XIV, p. 304). Par mandement donné à Pau le 28 septembre 1584, Catherine lui alloua 100 livres tournois pour avoir assuré chez elle le service du culte « durant l'année de ce compte » (Arch. des Basses-Pyr., B. 111, 1[er] cahier).

Poyanne m'escrit, et ne fay doubte qu'il n'en puisse estre quelque chose à cause de celluy qui luy en a donné l'advis. Il se peult faire aussi que le roy d'Espaigne nous crainct, comme nous prenons des jalousies de luy, car ceste raison me demeure assés ferme que s'il vouloyt faire demonstration de vouloir favorir les ligueurs pour ruyner l'estat de France, qu'il fairoyt l'effort d'ung grand Roy et ne se contenteroyt d'envoyer des forces à ung evesque de Commenge (1), d'aultant que ce ne seroit que irriter sans que cela portast coup, ou à ce qu'il desire de nostre ruyne ou à l'avancement qu'il procure de sa propre grandeur. Toutesfoys, comme il fault en cest endroict prendre toutes choses pour le pyre et se bander à telz accidens, vous me fairés plaisir, et je vous en prye, de m'escrire ce qu'il fauldra faire afin qu'on puisse demeurer debout et qu'on ne prenne advantaige pour n'avoir preveu telles entreprinses. Sur quoy je prye Dieu, Monsieur de Sainct Genyès, qu'il vous donne en santé longue vye.

De Pau, ce VII[e] jour de juillet 1589.

Renvoyez moy la lettre dudict sieur de Poyanne par ce mesme lacquay.

* Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XLIII

1589. — 11 juillet.

Orig. — Arch. du Ministère des Affaires étrangères, *France, Mémoires et Documents*, 372, fol. 17.
Publ. par E. de Fréville et Sainte-Marie-Mévil, *op. cit.* p. 137.

A Monsieur de Sainct Genyès.

Monsieur de Sainct Genyès, j'ay receu celle que m'avés escrit et veu les nouvelles qu'on vous a mandé. Ung de mes fourriers,

(1) Le siège épiscopal de Saint-Bertrand-de-Comminges était alors occupé par le fameux *Urbain de Saint-Gelais*, dit le bâtard de Lansac (1541-1613), fils naturel de Louis de Saint-Gelais, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis. Ce singulier prélat — l'un des plus étranges acteurs des guerres civiles du XVI[e] siècle — politique et homme de guerre aussi, fut l'un des tenants les plus violents de la Ligue. Sa participation aux troubles de Toulouse, dont l'assassinat du président Duranti (cf. *infra*, lettre du 26 juillet 1591) devait être l'une des plus tristes conséquences, n'est que trop évidente. Quant aux faits de guerre dans lesquels il ne craignit pas de jouer un rôle, le plus important fut le siège qu'il fit en 1586 de sa ville de Saint-Bertrand qu'il reprit au huguenot béarnais Sus (cf. *infra*, lettre LIII), lequel s'en était emparé le 22 avril précédent.

Urbain de Saint-Gelais fit sa soumission à Henri IV en 1593, après l'abjuration de ce prince. Pour plus de détails, je renvoie le lecteur à l'*Histoire de Languedoc*, de Dom VAISSETE et aux publications de l'abbé LESTRADE : *Les Huguenots en Comminges*, 1[re] et 2[e] séries. Voir aussi deux bien curieuses lettres de ce prélat dans *Les papiers de Noailles*, p. p. L. PARIS, Paris, 1875, in-8°, t. I[er], p. 254-256.

qui arriva devant hyer, m'en a porté de pareilles et asseurée de la bonne santé et disposition du Roy, Monsieur mon frere, et comme Dieu luy continue de plus en plus ses faveurs et assistences. D'ailleurs j'ay eu advertissement, par ce mesme porteur, comme mon cousin, Monsieur le comte de Soissons, s'est sauvé de sa prison par ung moïen merveilleux, car il a esté tiré dans une corbeille (1). Mais Dieu a monstré en sa delivrance ung effect admirable de sa providence. Je le prye qu'il luy fasse encore ceste grace qu'il ne soyt ingrat, envers sa divine bonté, d'ung si excellent benefice. Mon dict cousin est à present [à] Angers, dressant de nouvelles forces pour s'en retourner en son gouvernement de Bretaigne (2).

Je vous renvoye toutes voz coppyes de lettres que demandiés, et, en cest endroict, je prye Dieu, Monsieur de Sainct Genyès, vous tenir en sa tres saincte et digne garde.

De Pau, ce XI[e] jour de juillet 1589.

* Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XLIV

1589. — 15 juillet.

Orig. — Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et Documents*, France, 372, fol. 28.

A Monsieur de Sainct Genyès,
Audaux.

Monsieur de Sainct Genyès, il yà huict jours que Monsieur de Turenne m'escrivist sur le faict des pouldres et en mesme instant envoyay cercher Jehan Molet (3) pour sçavoyr quelle quan-

(1) Le comte de Soissons, fait prisonnier par le duc de Mercœur le 1[er] juin, fut enfermé au château de Nantes cinq jours plus tard (E. DE BARTHÉLEMY, *Journal du secrétaire de l'archevêque de Reims*, p. 240 ; Arch. Nat., K. 1569, n° 83), mais trouva bientôt un moyen original d'évasion : le 23 juin, il se glissait dans un grand panier qui servait à lui apporter du dehors ses repas, et réussissait à sortir sans encombre de la forteresse (E. DE BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 241 ; AUBIGNÉ, THOU, etc.).

(2) Charles de Bourbon, en réalité, ne dirigea pas de tentative nouvelle contre la Bretagne. L'assassinat de Henri III le fit revenir en arrière, et, le 6 août au plus tard, il était à Tours (*Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, IV, p. 517).

(3) *Jean Molet* épousa, par contrat passé à Pau le 7 septembre 1572, Gratie de Larroque, belle-fille d'Etienne du Cimetière, trésorier de Béarn (Arch. des Basses-Pyr., E. 2001, fol. 347 ; cf. *supra*, lettre VIII). De cette union naquit un fils, Augustin, baptisé le 27 juin 1574 par le ministre Clavel (Arch. de Pau, GG. 1, fol. 27). Jean Molet avait été pourvu par le baron d'Arros de la charge de garde de la Monnaie et du moulin du roi à Pau, le 5 août 1573 (*Bulletin... de Pau*, 2[e] série, t.

tité il en pourroit fournyr, estimant que la chose fut beaucoup hastée, en la façon qu'il m'en avoyt escrit. Depuis, ayant veu la vostre derniere et sceu par Constantin (1) le voiaige qu'il avoyt entreprins, j'ay voulu que luy et ledict Molet s'assouciassent et entreprinssent de fournir par ensemble les pouldres necessaires, afin que le service public ne fut point retardé et que les propoz qui avoyent esté advancés eussent effect.

Vous aurés sceu comme Monsieur le duc du Menne s'est retiré à Paris (2), qui pourra donner occasion de beaucoup de combatz devant la ville, aussi que les forces estrangeres (3) estoyent à Montereau Fautyonne (4). Je prye Dieu, Monsieur de Sainct-Genyès, qu'il vous tienne en sa tres saincte et digne garde.

De Pau, ce XV[e] jour de juillet 1589.

Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

I[er], p. 175 ; Arch. des Basses-Pyr., B. 268, fol. 33; E. 2003, fol. 150 v°, etc). Le 29 novembre 1576, il obtenait de M. de Miossens « permission de construire certain moulin et martinet, au bout du Camp Bataillé, sur l'eau qui vient du moulin à farine [au confluent de ce bief et du Gave, contre le mur de clôture du petit parc du château de Pau], pour y battre du cuivre, y faire des chaudières, poudre d'arquebuse, épées et corps de cuirasse, à la charge de payer 100 écus petits pour droits d'entrée et 20 écus petits de fief annuel et perpétuel » (*Bulletin* cité, p. 179 ; Arch. des Basses-Pyr., E. 2010, fol. 12 v°). Le roi de Navarre signa, le 28 septembre 1577, une lettre relative à cette usine (Arch. Nat., K. 100 B, n° 53, fol. 28). Au printemps de 1578, Jean Molet était en mesure de pouvoir fournir à Bernard de Laborde, capitaine du château de Pau, trente quintaux de poudre d'arquebuse, à soixante livres tournois le quintal (Arch. des Basses-Pyr., B. 153, fol. 15).

Ce fut probablement en raison de son installation hors l'enceinte de Pau que Molet « à cause des alarmes qui se présentaient d'heure en heure », se fit délivrer par les jurats de la ville, le 15 avril 1587, un des épieux conservés dans les magasins d'armes du château (Arch. de Pau, BB. 1, fol. 400). Le 30 décembre précédent, il avait proposé de faire à ses dépens un pont-levis pour une porte de Pau, et le 7 juin suivant il s'engageait à fournir une cloche neuve destinée à être placée au sommet de la tour de l'Horloge (*ibidem*, fol. 394 et 404 v°). A la fin de juin 1590, il partait de Pau, à cheval, en compagnie de Martin Fouquet, écuyer de cuisine de Catherine de Bourbon, pour aller « par commandement de Son Altesse... à la cour trouver le Roy » (Arch. des Basses-Pyr., B. 135). Il mourut avant le 26 novembre 1592 (Arch. des Basses-Pyr., E. 2010, fol. 12 v°). Son fils, Augustin, lui succéda dans sa charge et décéda en 1622 (*Bulletin... de Pau*, XXXV, p. 110).

(1) *Guillaume Constantin*, abbé laïque de Bugnein, était poudrier de Navarrenx dès 1579 (cf. *Lettres miss. de Henri IV*, I, p. 236). En octobre 1590, il fournissait aux jurats d'Orthez un quintal de poudre, à douze sols tournois la livre, et vingt arquebuses, du prix de seize francs chacune (Arch. d'Orthez, BB. 2, fol. 187).

(2) *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne (1554-1611), était rentré à Paris le 4 juillet (L'ESTOILE, III, p. 297).

(3) Les Suisses, conduits par Longueville et La Noue (cf. *Lettres miss.*, II, p. 501).

(4) Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).

XLV

1589. — 18 juillet.

Original. — Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et Documents, France,* 372, fol. 18.

A Monsieur de Sainct Genyès, à Audaux.

Monsieur de Sainct Genyès, je vous envoye troys lettres cy encloses, dont les deux sont de Monsieur de Turenne et l'autre du baron Jacques (1). Celles-là tendent à avoyr des hommes oultre ceux que le sieur baron de Castetnau menne avec soy, et celle-cy donne ung advis que vous verrés que noz ennemys ont entreprinse en quelque endroict de Bearn. Et pour ce que ces choses sont diverses et tendans à contraire fin, je vous prye de m'en envoyer incontinent vostre advis et ce que je debvray faire à l'endroict dudict sieur de Turenne, car quant aux villes de deçà je leur manderay qu'elles ne fassent faulte de faire bonne garde.

Le Roy, monsieur mon frere, donna le IIe de jullet jusques aux tranchées des faulxbourgs de Paris, desquelz ne sortit oncques personne, et en s'en retournant trouva trente chevaulx legers venans de battre l'estrade, qui furent envelopez et desfaictz à la veue des Parisiens qui tirerent seulement deux coups de canon (2). Poyssy qui est ung passage sur Seine a receu le Roy. Les Suysses et armée estrangere qui avoyent ya joinct XVe bons chevaulz par le moien de Monsieur de Longueville (3), le sieur de La Noue (4) et autres, estoyent à Chastillon sur Seine il y a dix jours, selon que le sieur de Quitry (5) escrit, et debvoyent joindre le Roy le XVe du present (6), qu'est tout ; priant Dieu, Monsieur de Sainct Genyès, vous donner bonne et longue vye.

De Pau ce XVIIIe jour de juillet 1589.

* Vostre bien afectionnée et meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

XLVI

1589. — 19 août.

Original. — Archives de la famille de Serres de Justiniac. Publ. par le vicomte de La Hitte, *Lettres inédites de Henry IV à M. de Pailhès,* Auch et Paris, 1886, in-8°, p. 68.

(1) Le baron Jacques de Castelnau (v. *supra,* lettre XXXVIII).
(2) Cf. L'ESTOILE, III, p. 297.
(3) *Henri d'Orléans,* duc de Longueville (1568-1595).
(4) *François de La Noue,* dit *Bras-de-Fer,* le fameux capitaine protestant (1531-1591).
(5) *Jean de Chaumont,* seigneur de Guitry, mort en 1592.
(6) Les Suisses n'arrivèrent à Poissy que le 25 juillet (*Lettres miss. de Henri IV,* II, p. 502).

A monsieur de Paillès (1).

Monsieur de Paillès, vous avez entendu la trayson detestable qui a esté executée en la personne du feu Roy, et les signes d'amour qu'il montra aux dernieres instants de sa mort envers le Roy mon seigneur et fraire, appresent regnant, ayant vouleu que comme son fils et heritier tous les mareschaulx de France, officiés de la couronne, cappitaines de l'armée, qui à ce furent appellés, tant du royaume que estrangers, promissent de luy estre fidelles subiectz comme à leur Roy legitime. Et pour ce que vous sçavez le droict qu'il plaist à Dieu luy avoir donné et la nature luy a acquis en ceste couronne, oultre telles sainctes et justes demonstration du deffunt Roy, je vous prye de luy continuer cette meme fidellité que vos predecesseurs et vous avez rendu au bien et conservation de l'Estat. Vous savez ce qui est dû à Sa Majesté, tres bonne nourriture vous en a tant aprins que n'est jà besoin de vous le representer, mais seulement me suffira vous exhorter de l'aymer et servir avec la mesme affection et humble obeissance que vous entendez luy estre deue, et ce faisant adviser les choses que par vostre creance et bonne amytié vous pourrez effectuer pour son service, afin que les effetz de vostre bonne volonté aillent autant avant que vostre reputation et les moyens du lieu dont vous estes ysseu pourront s'estendre ; et oultre le bon gré que le Roy mon dit seigneur vous en sentira, je seray fort ayse de faire paroistre en tous endroicts combien vous m'estes, Monsieur de Paillès...

Vostre meilleure amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

A Pau, le XIXe d'août 1589.

XLVII

1589. — 27 août.

Copie du XVIe siècle. — Archives du syndicat de la vallée d'Ossau (aux Archives des Basses-Pyrénées), EE. 6.
Publ. par V. Lespy, *Revue d'Aquitaine*, V, p. 30.

[*Au cappitaine Pocoron.*] (2)

Cappitaine Pocoron, je desire que ne fassiés faute de balher à mon cousin, Monsieur de Turenne, tel nombre de soldatz qu'il

(1) *Blaise de Villemur*, baron de Pailhès, seigneur de Saint-Paul et de Bonnac, fils de Jacques de Villemur, gouverneur du comte de Foix pour Jeanne d'Albret, puis pour le roi de Navarre, et de Julienne de Voisins-Montaut. Né vers 1540, il épousa en 1565 Fleurette d'Armagnac. En 1583, il succéda à son père dans la charge de gouverneur du comté de Foix, dont le Béarnais l'obligea, l'année suivante, à se démettre. A la suite de cette disgrâce, il alla combattra dans les armées de Henri III, mais se rallia plus tard à Henri IV (Vicomte DE LA HITTE, *op. cit.*).

(2) *Jean du Bordiu*, dit *le capitaine Pocqueron*, ou *Pocoron*, écuyer, seigneur d'Abère d'Asson. Il fut envoyé par le baron d'Arros à La

vous mandera pour sa garde pendent qu'il sera et demeurera tant Aygues-Caudes que Aygues-Bonnes (1), de sorte qu'il y puisse estre en telle asseurance et servy ainsi qu'il merite et que je desire (2). Et m'asseurant que vous y ferez tout devoir, je prie Dieu vous avoyr en sa saincte garde.

De Pau, ce 27 d'aoust 1589.

Vostre bonne amie,

CATHERINE DE NAVARRE.

Rochelle, au début de 1569, pour avertir Jeanne d'Albret du soulèvement imminent des catholiques béarnais. On le trouve ensuite parmi les défenseurs les plus déterminés de Navarrenx contre l'armée française, et, le 31 mai, avec quelques autres capitaines, il exécute une sortie meurtrière. Le 20 août, il réoccupait Nay dont il fut nommé gouverneur par Mongonmery (BORDENAVE, *op. cit.*, p. 181, 244, 249, 280, 285). Il figura dans l'armée béarnaise qui prit et brûla Tarbes en avril 1570 (*ibidem*, p. 303). En mai 1574, il invitait les jurats de Nay à faire construire une tourelle en un point faible des murailles de la cité (Archives municipales de Nay, BB. 1, fol. 1). Le compte du trésorier de Béarn pour 1575 alloua 91 livres tournois « au capitaine Pocqueron, gouverneur de la ville de Nay et vallée d'Ossau » et à ses vingt soldats pendant treize jours (Arch. des Basses-Pyr., B. 150, fol. 30). Le comptable mentionne encore, en 1576, au chapitre des capitaines de Béarn : « Au capitaine Poucqueron, II c l. — A son enseigne, XXX l. — A son tabourin, XX l. » (*ibidem*, B. 152, fol. 27 v°).

Le 25 août 1579, il acheta la seigneurie d'Espoey (*Bull. de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, tome Ier, p. 183). Il mourut en septembre 1589 (cf. *infra*, lettres du 24 septembre et du 25 octobre) et son neveu, le capitaine Incamps (cf. *supra*, lettre XIII et note), lui succéda dans ses biens comme dans sa charge de gouverneur du parsan de Nay et de la vallée d'Ossau.

(1) Eaux-Bonnes et Eaux-Chaudes, stations thermales réputées, situées dans les montagnes de la vallée d'Ossau. La plus fréquentée était Eaux-Chaudes où Jeanne d'Albret et ses enfants se rendirent à diverses reprises.

(2) Le 30 août, Turenne écrivit au capitaine Pocqueron la curieuse lettre suivante, dont je rajeunis délibérément l'orthographe, trop altérée par un copiste béarnais pour être respectée : « Capitaine Pocoron, je vous envoie une lettre que Madame vous écrit pour moi envoyer des hommes, tant ici qu'aux Eaux-Chaudes quand j'y serai, mais je n'en ai besoin près de moi pour asteure. Seulement je vous prie d'envoyer quelque sept ou huit soldats sur le passage [le col du Pourtalet qui fait communiquer la vallée d'Ossau avec l'Aragon] pour prendre garde à ce que pourrait venir pour me nuire, et quand je serai aux Eaux-Chaudes, d'y pourvoir en sorte à ce que y sera besoin pour ma sûreté qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient ; et si je puis quelque chose pour vous, employez-moi, vous connaîtrez que je suis, capitaine Pocoron, votre affectionné et meilleur ami, TURENNE. — D'Aigües-Bonnes, le 30 août. » (Arch. du Syndicat d'Ossau, EE. 6).

Turenne avait déjà fait une cure, en avril 1588, aux bains de Balaruc, près de Montpellier, « à cause d'une blessure qu'il avait reçue au siège d'une place en Limousin ». Au printemps de 1589, il se ressentait encore des suites de cette blessure au point d'être obligé d'aller prendre du repos en son château de Turenne (Dom DEVIC et Dom VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, 1889, in-4°, p. 764 et 781).

XLVIII

1589. — 28 août.

Copie du XVI[e] siècle. — Archives du Syndicat d'Ossau, EE. 6.
Publ. par V. Lespy, *op. cit.*, p. 30.

[*Au cappitaine Pocoron.*]

Cappitaine Pocoron, envoyés-moy quatre bons soldatz de la Religion, pour ce que je desire m'en servir pour ma garde ; mais, je vous prie, advisez qu'ilz soient telz que sçavez m'estre necesserement [besoing]. Et, m'asseurant que n'y ferez faute, je ne vous en dirai autre choze. C'est tout.

De Pau, ce 28 de aoust 1589.

Vostre bonne amie,

CATHERINE DE NAVARRE.

Il est besoin que les dictz soldatz soient icy le premier de septembre et je pourvoiray à leur payement (1).

XLIX

[1589. — Septembre.]

Copie du XVIII[e] siècle. — Bibl. nat., nouv. acq. fr., 4533, fol. 181.

A mon cousin, Monsieur le vicomte de Turenne.

Mon cousin, je viens de recevoir des lettres du vicomte de Fascebourg (2), que je vous envoye. Mandés-moy votre avis sur ce qu'il me mande, et recevés celuy-cy de moy, qui est de prendre tres bien garde à votre retour. Je suis bien marie qu'etant venu expres aux eaux pour esperer guerison, vous ne luy puissiés trouver : elles ne sont pas propres pour tous maux, de quoy je suis bien marie pour l'amour de vous. Votre lettre d'assessoir me fait croire que vous etiés fort mal, mais mon laquais me dit que vous vous portez mieux qu'icy. Quant à ce beau discours du mepris du monde que vous me voulés faire, je l'eusse trouvé plus à propos lorsque j'avois ma migraine, mais à cette heure que je me porte tres bien, je trouve qu'il y fait bon demeurer pour voir le cours du marché et revoir ce bel air de France où j'ay la chose du monde qui m'est la plus affectionnée et tous mes parents (3). Resolvés-vous donc à changer de discours et me parlés plutôt des singularités des montagnes, cela me sera plus agreable. Adieu, croyés-moy toujours fort votre amie et qui vous desire autant d'heure (4) que nul que vous en ayés (5).

(1) Au mois d'août, Catherine avait déjà muni Pau d'un certain nombre de soldats (Arch. des Basses-Pyr., C. 686, fol. 165, v°).

(2) *Georges-Gustave de Weldenz, vicomte de Phalsbourg* (1564-1634), fils du prince de Lützelstein ou de la Petite-Pierre.

(3) L'allusion au comte de Soissons est ici, je crois, fort claire.

(4) Lire : *heur.*

(5) La lettre est signée de deux C entrelacés et contrariés, encadrés de deux *fermesses.*

L

1589. — 3 septembre.

Copie du XVIIe siècle. — Bibl. nat., nouv. acq. fr., 22224, fol. 20.

A mon cousin, Monsieur de Rabat (1).

Mon cousin, je loue beaucoup la fidelle et bonne voulonté que vous avés au service du Roy, mon seigneur et fraire, de laquelle n'oblieré de lui donner avis par la premiere depeche que lui feré afin que Sa Majesté vous en sante le gré que vostre service merite, comme je feray en toutes les ocasions qui pourront conserner vostre avancemant. Vous trouverés en se paquet les lettres dont m'avés escript et verrés par le moien du sieur du Soulé (2) la declaration faite par le Roy, mondit seigneur, et celle que les princes du sang et officiers de la couronne ont faite, avec l'obeyssance qu'ils lui ont randue, et par meme moien fais entandre aux sieurs du Soulé et de La Burto (3)

(1) *Georges de Foix*, baron de Rabat, vicomte de Massac, seigneur de Fornets, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Jean III de Foix-Rabat et de Catherine de Villemur, succéda en 1580 à son frère aîné, Paul, mort sans postérité. Il épousa Jeanne de Durfort, fille de Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, et de Catherine de Gontaut, dont il eut six enfants (P. ANSELME, tome III, p. 363-364).

Les Foix-Rabat étaient une branche de la maison de Foix et, comme tels, portaient *d'or aux trois pals de gueules, qui est Foix, le dernier brisé sur l'angle droit de trois losanges d'or*. En qualité de premier baron du comté de Foix, Rabat occupait, aux Etats du pays, le premier rang, immédiatement avant Pailhès (cf. *supra*, lettre XLVI).

(2) *Pierre de Sieuras*, seigneur de Soulé et de Gaujac, fut l'un des chefs des protestants dans le pays de Foix. Il était gentilhomme de la chambre du roi de Navarre et gouverneur du pays « delà l'Ariège » pour ce monarque qui, le 8 octobre 1578, lui donna commission pour faire exécuter, en Guyenne, concurremment avec le catholique Jacques de Villemur, baron de Pailhès, choisi par Catherine de Médicis, les clauses de l'édit de pacification (Vicomte DE LA HITTE, *op. cit.*, p. 23). Le 16 octobre 1581, le roi de Navarre le chargeait encore, avec Pailhès et le seigneur de Dalon, de reprendre le fort de Verdun, le château de l'Herm et la tour du Loup (*ibidem*, p. 40). Le 27 novembre suivant, toujours avec le baron de Pailhès, il délogeait Urban de Castelnau de la ville de Tarascon, en Foix, dont ce capitaine s'était emparé quatre jours auparavant (*Lettres miss.*, I, p. 424). Pailhès et lui rétablirent l'ordre, en mai 1582, dans la ville de Foix où catholiques et protestants se livraient bataille (*ibidem*, p. 454 ; Vicomte DE LA HITTE, *op. cit.*, p. 50-51).

(3) *Jean de La Burthe*, conseiller et maître des requêtes du roi de Navarre, faisait partie du conseil de ce prince à Bordeaux, en 1572, et échappa, le 3 octobre, au massacre des huguenots. En 1585, il était désigné « pour servir à Paris » (*Lettres miss.*, I, p. 43, 85 ; *Mémoires... de Duplessis-Mornay*). Au mois de février de la même année, il fut chargé de mission par son maître auprès du maréchal de Matignon (*Lettres miss.*, II, p. 8). On le trouve également parmi les gens du conseil de Marguerite de Valois, en 1579 (Ph. LAUZUN, *op. cit.*, p. 70).

combien je desire qu'ils prenet inteligence avec vous pour empecher que les confins du comté de Foix ne soint desormais molestés ni fatigués par aulcune incursion et hostilité, etans tous subietz naturelz du Roy, mondit seigneur, et que je soyte egualemant enbrasser d'un parelh amour et fauveur, en se soumetant à la raison et recognoissance que Dieu et nature les oblige ; à quoy vous employerés de vostre coté, comme je vous en prie, afin que Sa Majesté cognoisse le service que lui aurés fait et le presanter le repos et bien que lui aurés procuré, d'autant que la plus part d'heus sont tumbés en cet accidant par errur et fauses inprecisions qu'ils ont reçu d'aulcuns eseprítz amaturs des troubles et mouvemans, et, continuant de vostre coté comme je m'assure, vous me trouverés tousiours, mon cousin,

Vostre bien bonne cousine et affectionée amie,

CATHERINE DE NAVARRE.

A Pau, le 3 jour de septembre 1589.

LI

1589. — 12 septembre.

Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 581 (1).

A Monsieur de Benac,
Conseiller et chambellan du Roy mon seigneur et frere,
et son seneschal et gouverneur de Bigorre.

Monsieur de Benac, il est necessairement besoing, pour le service du Roy, mon seigneur et frere, que vous allez en Foix pour y tenir les Estatz (2). A ceste cause, je vous prie ne faillir

(1) La lettre originale — Arch. des Basses-Pyrénées, B. 3063 — a été détruite en 1908.

(2) Catherine de Bourbon allait bientôt inviter les Etats à se réunir à Foix le 15 octobre. Si elle désigna Bénac pour les ouvrir, ce fut parce que la noblesse du pays de Foix était alors très divisée à la suite de la disgrâce du baron d'Audou (Vicomte DE LA HITTE, *op. cit.*, p. 69-70). Envoyé exceptionnellement en Foix, Philippe de Montaut fut par contre — comme je l'ai dit plus haut (v. lettre XXXV) — très souvent chargé de tenir les Etats de Bigorre, de Basse-Navarre et de Béarn. On trouve aux Archives des Hautes-Pyrénées (C. 126) trois commissions du roi de Navarre (Montauban, 18 mai 1581 et 30 mars 1585 ; Pau, 9 mars 1586), et une de Catherine (Pau, 1er juin 1590) à lui adressées pour convoquer les Etats de Bigorre. Le 28 avril 1589, la princesse avait en outre écrit aux membres de cette assemblée que ses volontés leur seraient communiquées par Bénac « auquel elle a donné plein pouvoir et autorité, leur ordonnant de le respecter et honorer comme à elle-même » (*Souvenir de la Bigorre*, II, p. 51).

Les Archives des Basses-Pyrénées conservent (B. 3046) un curieux document relatif au voyage fait en Foix par Bénac sur l'ordre de Catherine. C'est une quittance de 240 livres tournois, que le seigneur bigourdan remet, à Pamiers, le 26 octobre 1589, au trésorier de Foix.

de vous trouver icy jeudy ou vendredy prochain, où Viçose (1) sera de retour de Dax et Bayonne, où il est nagueres allé, qui s'en ira avec vous audit Foix, pource qu'il a exprès commandement d'y passer ; et vous estant icy, je vous feray plus particulierement entendre les affaires, qui me faict vous prier encores ceste fois n'y faillir, et au Createur vous avoir, Monsieur de Benac, en sa saincte et digne garde.

A Pau, ce XII[e] de septembre 1589.

Vostre bien afectionnée amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

Il déclare que la somme reçue, en vertu d'un mandement de Madame, signé à Pau le 22 septembre, est destinée à l'indemniser de ses frais durant 12 jours que, dit-il, « j'ay exposées à aller tenir les Estatz au comté de Foix, à raison de vingt livres tournoises par jour, ayant neuf chevaux, un mulet de coffres et trois laquays, sçavoir : trois jours pour aller à Pau, comprins le sejour, entendre les commandemens de Sa dite Grandeur suivant la lettre missive que m'en avoit escripte ; trois jours, apres mon retour, pour lui aller faire raport de ma dite commission et de l'estat dudit pays ; et six jours pour aller et venir de ma maison de Benac jusques en la ville de Pamiés ; le tout révenant aus susdites douze journées, sans rien toucher au séjour et demeure que m'a convenu faire audit païs de Foix, qu'est en aultre rolle de despence ». Mais Bénac fut, en chemin, attaqué par des Ligueurs qui lui enlevèrent « son mulet de coffres et tous ses abilhemens qu'il perdit, le tout de valleur de plus de trois cens escuz ». Fort marri de sa mésaventure, il réclama des dédommagements à Catherine, lui expliquant qu'il était « incommodé de ses affaires pour ne pouvoir jouir de la moitié de son bien qui est près de Toulouse, occupé par la Ligue ». En 1592, Madame lui accorda 600 écus « à cause des voiages par lui faicts aux tenues des Estatz generaux de Bearn ès années 1591, 1592, et 400 ecus pour recompenser la perte du mulet, coffres et hardes par luy faicte au voiage de Foix » (V. LESPY, *M. de Bénac*, dans la *Revue d'Aquitaine*, IV, p. 199).

Pourtant le baron n'était pas au bout de ses peines. Après le départ de Catherine, il convoqua les Etats de Béarn pour le 6 novembre 1592, et les ouvrit le 18, au château de Pau. Le 17 mai 1593, il déclarait ouverte une seconde session (Arch. des Basses-Pyr., C. 698, fol. 253, 258 v°). Les huit mois qu'il passa alors en Béarn en qualité de chef du Conseil d'Etat, furent pour lui l'occasion de dépenses nouvelles dont Madame, avant de s'éloigner, lui avait promis que le Roi le défrayerait. En juillet 1593, ne voyant rien venir, Philippe de Montaut, retiré alors en sa terre de Bénac, écrivit à Duplessis-Mornay une lettre fort amère où il se plaignait de n'obtenir quoi que ce fût « bien que je ne demandasse chose qui ne peut m'être refusée qu'avec grande défaveur » (*Mém. et corresp. de du Plessis-Mornay*, V, p. 491). Enfin, en 1598, on fit droit à ses réclamations et on lui accorda 1.100 écus (Arch. des Basses-Pyr., B. 292).

(1) *Raymond de Vissoze*, secrétaire ordinaire des finances et depuis longtemps homme de confiance de Henri IV qui le chargea de missions nombreuses et importantes. On trouvera sur ce personnage quantité de détails dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*.

LII

1589. — 24 septembre.

Original. — Archives des Hautes-Pyrénées, série E.
Publ. par Champollion-Figeac, *op. cit.*, p. 582, et par G. Bascle de Lagrèze, *Chronique de la ville et du château de Lourdes*, p. 188.

Au cappitaine Incamps.

Cappitaine Incamps, je suis bien contante que vous preniez la charge que je vous ai donnée pour la conduite de la compagnie du cappitaine Pocqueron (1), mais je desire que vous donniez premierement ordre à la seureté de votre place (2) à ce qu'il n'en advienne faute de votre absence. Pourvoyez-y donc premierement d'hommes qui vous soient bien fidelles. Sur ce je prie Dieu, cappitaine Incamps, vous tenir en sa garde.

De Pau, le XXIIIIe jour de septembre 1589.

Vostre bone amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

Pasteurs de Sainte-Marie et Mulhouse (3)

Benjamin Mimard, natif d'Yverdon, pasteur suffragant à Sainte-Marie en 1659, fut le premier pasteur français à Mulhouse en 1661, pasteur à Chavornay (Suisse) en 1663, à Vallorbe en 1674 ; je ne sais où il a terminé ses jours.

Josué Robert, né en 1653 à La Chaux-de-Fonds, pasteur à Sainte-Marie en 1676, à Mulhouse *depuis* 1679, est mort le 23 février 1699 à Mulhouse. Il épousa le 15 novembre 1680 *Barbe Risler*, de Mulhouse (1657-1682), et, en secondes noces, le 11 septembre 1682, *Anne-Catherine Bohl* (1661-1733). Josué Robert était aussi recteur du gymnase de Mulhouse, fonction qu'il exerçait concurremment avec son ministère.

Ph. MIEG.

* * *

Sur la feuille hors-texte insérée ci-dessus entre les p. 178 et 179, les armoiries de Capiton sont reproduites au recto d'après le diplôme original, au verso d'après le *Stammbuch* des Meyer zum Hirtzen.

(1) Qui venait de mourir. Cf. la lettre suivante.
(2) Le château de Lourdes.
(3) Cf. *Bull.* 1925, p. 209.

Procès-verbal du Presche de Saint-Lô

(16 juin 1686) (1)

Sous ce titre, nous avons trouvé aux Archives de la Manche une pièce qu'il serait plus exact d'intituler : *Procès-verbal de l'inventaire du Presche de Saint-Lô en vue de sa démolition.* Ce document, écrit sur deux feuillets de six pages et demie, paraphées, avec cachet de la généralité de Caen, contient en détail « l'Estat tant du dedans dud. temple que du dehors », dressé conformément à l'arrêt du Parlement de Rouen, en date du 2 juin 1685, ordonnant la démolition du temple. Voici le texte :

L'an mil six Cents quatre vingt Cinq le sabmedy après midy saizieme jour de juin a Saint-Lo nous François du chemin Escuier S^r^ de la tour cons^er^ du Roy Lieutenant general et particulier civil et criminel de Monsr Le bailly du Costentin aud. S^t^ Lo en pnse de Mr Estienne Leheup advocat du Roy Et de Mr Pierre Folliot s^r^ de la baraudiere Et de Mr Leonor trouvé eschevin de ceste ville, pnse aussy de M^e^ david Vaudevire Pbre prieur de Lhostel dieu de ceste Ville Et administrateur perpetuel de l'hospital Gnal, de Charles de Langle l'un des prestres Establis aud. hostel dieu, Et de damoiselle Martine berrurier superieure des nouvelles catholiques de Ceste Ville, assistés de Me Robert Le Moigne Greffier ord^re^, sommes transportés au presche ou temple de Ceux de la R. P. R. En execution de nre ordonnance rendue cejourdhuy sur la requeste judiciairement faicte par le p^r^ du Roy de ceste Ville, aux fins de dresser proces verbal de l'Estat tant du dedans dud. temple, que du dehors pour ce faict conformément a nostre d. sentence de ce jour relative a l'arrest du Parlemt estre procedé a la demolition d'Iceluy Lundi Prochain et par continuation sy besoing est les jours suivants Et arrivés pnse des dessus d. avons faict faire ouverture des portes dud. temple après que les Clefs d'Iceluy nous ont esté representees par *Marguerite Biard* cy dnt Garde dud. temple, Et avons trouvé que dans led. temple, Il y a au milieu contre la muraille du Costé du Midy une chaise de bois Chesne de hauteur de huict pieds compris le soubassement de Pierre, au dessus de laquelle il y a une Couverture de pareil bois Chesne avec un dossier de

(1) Archives, Hôpital de Saint-Lô. H. Fonds protestant. — Les auteurs qui ont étudié le mouvement de la Réforme en Basse-Normandie n'ont pas eu connaissance de ce document publié ici pour la première fois.

bois pareil, Et autour de lad. chaise, Et sur l'acoudoir d'Iceluy un petit tapis de sarge verte avec une frange de soye de pareille couleur.

Qu'au costé dud. temple par devers le soleil levant il y a dans le parterre d'Iceluy quatorze rangs de vieils bancs de hauteur de pied Et demy sans dossier a la reserve de celuy qui est contre la muraille ;

Que dans le costé qui est par devers le soleil couchant Il y a pareillement dans le parterre quinze vieils bancs sans dossier et de pareille hauteur que les precedents, dans lequel costé Il y a une armoire dans la Muraille, qui paroist avoir esté faicte pour retirer quelques Livres, y ayant des ais ou planches rangés pour les porter ;

Que dans le Milieu dud. temple, Et au droit de la Chaise cy devt descrite Il y a dans le parterre d'Iceluy le nombre de vingt Et un banc separés d'une petite voye pour arriver vers la chaise, du nombre desquels bancs est compris le banc cy devant estably pour les catholiques suivant l'ordre du Roy ;
qu'au coing et derriere la porte du costé du soleil Couchant Il y a aussi trois bancs de pareille essence que les autres ;

Que dans le Milieu dud. temple et au droit de lad. chaise, Il y a une place quarrée, sans bancs d'Environ dix huict pieds planchée d'ais ou planches de divers bois que ceux de lad. Religion nommaient leur parquet, Et ou les anciens Et le lecteur d'Iceluy se plaçoient ;

Que dans les costes du levant, couchant, et septentrion Il y a une Gallerye eslevée de huict pieds de haut, Et de largeur de huict pieds soustenue de douze piliers de pierre ou carreau du Gast en forme de Colonnes, dont les soubassements sont de pierre du païs, Laquelle Gallerye est de bois chesne et autre Et tout autour Il y a une Petite balustrade de douze pieds ou environ de hauteur, dans laquelle Gallerye et aux deux bouts d'Icelle Il y a cinq rangées de bancs en amphiteatre, Et dans le Milieu au droit de lad. chaise trois rangées le tout de bois chesne, haistre et autre très vieux sans dossier, a la reserve de celuy qui est contre la Muraille, ou est seulement une petite tringue qui sert de dossier avec de petits montants de distance en distance ;

Que dans le Pignon du Costé du soleil devant Il y a trois Vitres d'Environ trois a quattre pieds de hauteur et de deux Et demy de largeur soustenus de trois montants de fer et de deux travers ;

Que dans la Costiere par devers Le Midy Il y a trois grandes fenestres vitrées de hauteur de six pieds et de deux et demy de large soustenus comme dessus de trois montants et cinq travers de fer et une anc-petite feneste vitrée dans lad. costiere de deux pieds et demy de hauteur et largeur ;

Que dans le pignon du costé du Couchant Il y a trois fenestres vitrées dans le haut et au dessus de la Gallerye de hauteur de cinq à six pieds, Et de largeur de deux et demy soustenus de

deux montants de fer et de trois travers — Et au dessous de lad. Gallerye dans led. pignon deux petits jours vitres de deux pieds de largeur chacun et de hauteur d'un ;

Que dans la Costiere du costé du Septentrion Il y a tant haut que bas six petites fenestres vitrées et la pluspart avec des montants et travers de fer dans laquelle Costiere Il y a cinq portes pour entrer dans led. temple, scavoir trois par dessous la Gallerye et deux par dessus aux deux bouts d'Icelle ;

Que led. temple est couvert d'ardoise du païs ou Il y a huict petits liages, qui soustiennent par huict sommiers et chevrons lad. couverture, laquelle par dedans n'est ny scintrée ny contrelatée. Et a led. temple en sa longueur dedans en dedans soixante et huict pieds et de largeur trente deux pieds et les costieres 20 pieds de hauteur et les galbes de quarante jusques a l'aiguille et 2 pieds et demy d'espoisseur.

Ce faict le d[t] s[r] *le Heup* nous a demandé acte de ce que dans led. temple dans la place que lesd[t] de lad. R. P. R. nommaient le parquet Le banc de leur lecteur, Et une table sur laquelle il y avoit un tapis vert aux franges de soye tout au tour de la mesme couleur, Et le tableau ou estoient les tables de la Loy qui estoit au dessus de la chaise ont esté pris et emportés par lesd. de lad. R. P. R. Et comme tous lesd. biens ont esté adjugés par la declaraon du Roy aud. hospital Il demande qu'Il luy soit accordé mandement pour les f[re] condamner par Corps et biens a les repnter Et demande que nous ayons a nous transporter dans le lieu qu'Ils appelloient leur Chambre du Consistoire pour dresser procès-verbal des meubles qui s'y trouveront.

[*Signé :*] LEHEUP.

Dont acte et suivant la requisition du P[r] du Roy nous lui avons accordé mandement aux fins de la restitution desd. Meubles par lesd. de la R. P. R. Et ce pendant ordonné que nous nous transporterons en lad. chambre du Consistoire pntemt pour dresser procès verbal de l'Estat des Meubles qui y peuvent estre pnse des dessus d.

Dans laquelle chambre ou salle parvenus avons trouvé une table de bois chesne qui se tire par les deux bouts Laquelle peut avoir trois pieds de longueur et un pied et demy largeur,

Item six vieilles chaises dont deux couvertes de vieille tapisserie deux autres de vieille sarge verte, et les deux autres de bois chesne a bras,

Item deux petits bancs de bois chesne dont le plus long peut avoir six pieds de longueur et laut trois,

Item un petit coffre de bois chesne carré a peu près d'un pied et demy en tous sens fermant a clef et serreure dans lequel Il ne s'est trouvé aucune Chose.

Ce faict led. s[r] p[r] du Roy nous a remontré que dans lad. salle, Il y a une petite cheminée lambrissée de bois sur les chauffepied de laquelle Il y avoit un tableau dans lequel estoient paints et escrits les Commandements de dieu, avec plus[rs] au[es] Meubles, qui ont estés enlevés et soustraits depuis nre d. sentence d'Inter-

diction, pourquoy nous a demandé mandement pour appeler l'un des anciens pour respondre dud. Enlevement,

Dont nous avons derechef accordé acte aux s[r] p[r] du Roy Et aux parties pntes Et a luy mandement accordé comme dessus, et ordonné que le pnt de nous Signé et des dessus d. demeurera en nre Greffe pour y avoir recours en cas de besoing.

[*Signé :*] A. VAUDEVIRE.

Martine BERRUYER.

L. TROUVÉ.

P. FOLLIOT.

DUCHEMIN. LE HEUP.

LE MOIGNE.

Ce faict lad. madelaine Biard garde dud. temple, a remis entre les Mains dud. S[r] Prieur du consentement de lad. dam[elle] Berrurier le nombre de Cinq Clefs tant Grandes que petites et deux loquets servants aux portes dud. temple et de lad. salle ou Chambre qu'Elle nous a dit avoir servy de consistoire pour estre lesd. Clefs représentées Lundy huict heures de Matin lors de la demolition.

[*Signé :*] DUCHEMIN. A. VAUDEVIRE.

Martine BERRUYER.

Le presche dont il est question dans ce document était situé proche le carrefour de l'Hôtel-Dieu, à l'entrée de la Neuve-Rue (1), entre cette rue et la rue Torteron. Il avait été bâti en 1598 (2), époque où à la faveur de l'édit de Nantes l'Eglise de Saint-Lô reprenait ses droits et redevenait prospère. Elle avait à sa tête trois pasteurs : Matthieu de la Faye, Jean Henrye et Moïse Cartault (3).

Ce fut, sans doute, *Matthieu de la Faye* — lutteur infatigable, âme de l'imprimerie établie à Saint-Lô avant 1560 — ministre doué d'un esprit d'organisation rare, qui fut le promoteur de cette construction. Son nom apparaît pour la première fois le 2 avril 1559 sur le registre des baptêmes. M[e] *Pierres Henrye,* le père de Jean, cité plus haut, avait béni son mariage avec demoiselle *Magdelaine Brossard,* le 27 février précédent. Il signe son dernier acte pastoral le 5

(1) Aujourd'hui rue Houssin-Dumanoir.

(2) Toustain DE BILLY, *Mém. sur le Cotentin,* p. 135.

(3) Reg. protest. d'état civil, de 1557. Ce registre commence le 25 janvier 1557, deux ans après l'organisation de l'Eglise. Attribué d'abord au greffe du Tribunal civil, il vient d'être remis aux Archives départementales. C'est l'un des plus anciens registres protestants. Parfaitement conservé, d'une belle écriture régulière, nous y avons relevé les noms de plusieurs pasteurs et des principales familles protestantes. Il est un document de premier ordre pour l'histoire de la Réforme à Saint-Lô au XVI[e] siècle. Nous l'avons largement mis à contribution pour l'ouvrage que nous préparons.

du mois de mai 1602 (1). Pendant une période de plus de quarante-trois ans, il se consacra entièrement à son Eglise et fut réellement à travers et malgré toutes les vicissitudes « le ministre loyal et fidèle » dont parle la lettre que l'Eglise de Saint-Pierre-le-Moustier (Nièvre) écrivait à Calvin le 2 mai 1561.

Ce qui frappe, au premier abord, dans la description du Presche, c'est la simplicité, presque l'austérité de tout le mobilier, — simplicité voulue en signe de protestation contre la profusion d'ornements et attributs décorant les édifices catholiques. Les bancs sont sans dossier. Le seul ornement qu'on y remarque est « le petit tapis de sarge verte avec une frange de soye de pareille couleur » placé sur la chaire. Il semblait qu'il devait avoir une certaine valeur (pour l'époque), car, plus loin, il est question d'un autre tapis vert de même étoffe aux « franges de soye », qui aurait disparu, et l'avocat du roi demande que ceux de la dite R. P. R. soient condamnés à le restituer.

Il résulte de ce détail et de l'énumération des bancs et autres objets qui auraient été soustraits, que les mandataires du gouvernement étaient parfaitement informés de tout ce que contenait le Presche. On sait, d'ailleurs que, par ordre du roi (22 mai 1683), un banc devait être réservé aux catholiques dans les temples, comme il en est fait mention ici, et que les « enquêteurs » ne manquaient pas de l'occuper (2) !

Une particularité qui frappe encore dans ce document, c'est l'emplacement du parquet, place destinée aux anciens et au lecteur. D'après ce procès-verbal, il se trouvait situé au milieu du temple, tandis que la coutume veut qu'il soit immédiatement au-dessous de la chaire.

A mentionner les douze piliers ou colonnes soutenant la galerie, construits en « careau du Gast », sorte de pierre granitée, qu'on extrait encore de nos jours dans les carrières de Le Gast (3), petite localité située dans l'arrondissement de Mortain.

L'édifice décrit ici avait la forme d'un rectangle de 68 pieds de longueur sur 32 de largeur, avec une galerie d'une largeur de 8 pieds s'étendant sur trois côtés : le levant, le

(1) *Ibidem*, et Registre de baptêmes de mai 1592 à février 1617. (Arch. municipales de Saint-Lô.)

(2) *Edits*, 51, 133, 137, 184.

(3) *Gast* ou *Wast*, en latin *vastus*, signifiait en norois ou scandinave, dévasté, dénudé, défriché : le *Wast*. Le *w* et *v* des langues étrangères se changent souvent en *g* dur dans le français ; de là : Gast.

couchant et le septentrion. On y accédait par deux portes placées aux deux bouts de la galerie, à l'intérieur, du côté nord. L'entrée du temple lui-même se faisait par trois portes occupant la façade nord, telles qu'elles figurent sur le plan ci-contre.

Plan du Presche de Saint-Lô

dressé d'après le Procès-verbal de l'inventaire de l'intérieur dudit Presche, fait le samedi 16 Juin 1685, par Duchemin, lieutenant du bailly du Cotentin, en vue de la « démolition d'Iceluy lundi prochain par continuation sy besoing est les jours suivants ».

LÉGENDE

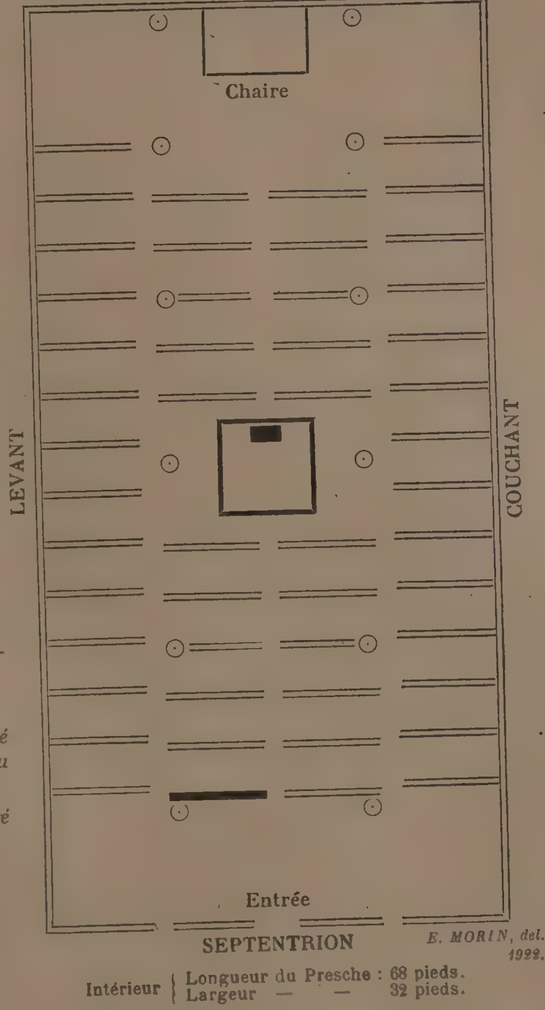
⊙ *Colonnes soutenant la galerie.*

═ *Bancs.*

⊡ *Parquet réservé aux anciens et au lecteur.*

▬ *Banc réservé aux catholiques.*

MIDI



Il n'est pas parlé de la forme des fenêtres ni de l'existence des contre-forts. Il est à supposer cependant que cette

construction était flanquée de contre-forts, et que les fenêtres avaient la forme ogivale obtenue par des pierres à deux parements disposées en *parpaings*, comme on peut le voir au « Presche » de Pontorson (1), datant de la même époque.

Quant aux personnages cités dans ce document, quelques-uns méritent une mention spéciale.

François du Chemin, lieutenant général civil et criminel du Cotentin, était maire perpétuel de Saint-Lô. Il appartenait à la famille des du Chemin qu'on trouve au XVIe siècle en opposition avec les huguenots. Il avait comme aïeul Lucas du Chemin, sieur du Féron, dont l'intolérance excita la colère des calvinistes en 1562, et qui reçut chez lui, au manoir de la Vaucelle, Charles IX, au moment de son voyage en Basse-Normandie. Ce Luc du Chemin fut, du reste, l'un des rares gentilhommes des environs de Saint-Lô qui n'embrassa pas le protestantisme.

Estienne Le Heup, avocat du roi, portait un nom bien connu dans la contrée. Plusieurs étaient protestants. Dans les registres, on lit les noms suivants : Philippe Le Heup, procureur au bailliage ; Pierre Le Heup, sieur des Costils ; David Le Heup, teinturier (2).

Maistre David Vaudevire, en sa qualité d'administrateur perpétuel de l'hôpital, en faveur duquel la majorité des matériaux avait été adjugée, assistait à l'opération.

Le même intérêt rendait nécessaire la présence de demoiselle Martine Berruyer (3), supérieure des Nouvelles-Catholiques. Ce couvent, fondé en octobre 1680, par Anne de Malon, veuve de François de Matignon, comprenait de vastes bâtiments et des jardins situés tout près des remparts de la ville. Il occupait toute la surface de la place actuelle des Beaux-Regards et la rue du Rempart (4). Son installation se faisait à propos. Pour le diriger, on fit venir de Paris une religieuse, Martine Berruyer, femme hautaine, unissant à une certaine distinction une fermeté sans faiblesse allant jusqu'à la rigueur. Elle était toute désignée pour être la

(1) Ce prêche, occupant une surface d'environ 200 mètres carrés, est situé rue Montgommery. Il rappelle assez celui de Saint-Lô tel que le décrit le procès-verbal ci-dessus. Il a été construit vers 1560. Six contre-forts et quelques fenêtres, fort curieuses par la disposition des *parpaings* formant leur ogive, donnent à cette construction rectangulaire un aspect ancien. Le prêche de Pontorson est, sans doute, le seul temple contemporain des premiers adeptes de la Réforme encore existant en Normandie.

(2) Registres protestants d'état civil de Saint-Lô, *passim*.

(3) Dans le document, le scribe a écrit *berrurier*.

(4) Voir Enclos des Nouv.-Cath., d'après le plan cadastral de Saint-Lô, section B (1808) ; numéros 36 à 41 inclus.

collaboratrice des intendants de la généralité de Caen, de Morangis et de Gourgues, qui exécutèrent avec tant d'âpreté l'édit de 1681. Les jeunes huguenotes, âgées de 10 et 15 ans (1) qu'on y enferma en grand nombre, n'avaient que deux alternatives : abjurer à bref délai et jouir d'une liberté relative ; ou persister dans leur foi et être enfermées dans les cachots de la citadelle (2).

Le fonds et le terrain du « presche », ainsi que les deux tiers des matériaux, tous les biens et revenus de quelque nature qu'ils puissent être, appartenant au Consistoire, « tant en principaux qu'interest, à la réserve neanmoings du cimetiere (3) de lad. R. P. R. » furent adjugés à l'hôpital ; l'autre tiers fut dévolu à la maison des Nouvelles-Catholiques (4), ce qui explique la formalité de la remise de cinq clefs et de deux loquets entre « les mains dud. sieur Prieur du consentement de lad. demoiselle Berruyer ».

La chaire et la cloche du temple échurent aux Nouvelles-Catholiques (5). L'hôpital reçut le tapis de la chaire, une « vieille bible française in-folio ayant servi à faire la lecture dans le presche, une petite égoïère (aiguière) et trois coupes d'argent (destinées au service de sainte-Cène), pesant quatre marcs six onces » (6). Ces derniers objets furent vendus pour la somme de 152 livres. Les matériaux du temple avaient été évalués à la somme de 3.000 livres.

La démolition commença le lundi 18 juin 1685, dès huit heures du matin, et se continua les jours suivants. En cette même année, la tour nord de la cathédrale s'achevait, et, selon un chroniqueur, on plaça dans le coq de la flèche la copie de la sentence de démolition (7). Sur l'emplacement du temple, on éleva une croix « de careau du Gast, haute de 20 pieds » (8).

Des trois pasteurs de Saint-Lô, l'un, Pierre Darthenay, était décédé en prison pendant l'instruction du procès (9). Les deux autres, Louis Fleury et Jean Jembelin, après leur condamnation (22 mars 1685), se retirèrent en Angle-

(1) Arch. Manche, fonds protest., N. C., série H.
(2) Bâtie en 1576, par Matignon, elle fut détruite en 1812.
(3) Ce cimetière était situé quartier de Béchevel, le long d'une ruelle désignée encore sous le nom de *Venelle des Huguenots*.
(4) Arrêt du Parlement de Rouen, 2 juin 1685.
(5) Delalande, *Hist. des guerres religieuses dans la Manche*, page 240.
(6) Arch. Manche, G. Réf. — Arch. hospice de Saint-Lô. H. 62 et 247.
(7) Toust. DE BILLY : *Mém. sur le Cotentin*, p. 164.
(8) Arch. Manche, G. Réf.
(9) Reg. protest. d'état civil de Saint-Lô, 31 janvier 1685.

terre (1). Bannis d'abord à dix lieues de Saint-Lô par sentence du bailli du Cotentin, ils furent ensuite condamnés par le Parlement (2 juin) au bannissement à vingt lieues, à 100 livres d'amende avec interdiction d'exercer en France (2). Temple rasé, ministres morts ou en exil, biens confisqués, troupeau dispersé, la peine parut insuffisante et inefficace. Aussi l'arrêt s'empressa d'aggraver encore la situation des réformés de Saint-Lô. Défense était faite « aux anciens et à tous autres de la R. P. R. de faire en l'advenir, en lad. ville de Saint-Lô, faux bourgs d'icelle et lieux circonvoisins, aucune assemblées publiques ny particullieres pour l'exercice de la R. P. R... » (3).

Ernest MORIN.

Anciens cimetières protestants saintongeais

Montlieu et Nonaville (Charente-Inférieure). — Aux Archives départementales de la Charente-Inférieure se trouvent les documents ci-après :

Série B. — Contrôles des actes civils. — Bureau de Saintes ; 100e denier, rég. II. C. 4601, fol. 6 :

14 juin 1708. Insinuation du contrat d'arrentement fait par Me Jean *Réveillaud,* syndic de l'hopital général [de Saintes] à M. Jean *Cellier,* d'un emplacement qui a autrefois servi de cimetière à ceux de la religion du bourg de Montlieu pour la somme de vingt sols de rente, par acte passé devant Arnaud ce jourd'huy.

Même registre, fol. 9, v° :

20 juin 1708. Insinuation du contrat d'arrentement fait par le même à Jean Guilbon, de *Nonaville,* de l'espace de cimetière autrefois tenu par les religionnaires, pour vingt sols de rente, par acte passé par devant Arnaud, ce jourd'huy.

(Communication de M. Millot, archiviste-adjoint.)

(1) Procès-verbal des livres du sieur Jembelin, ministre, 26 oct. 1685.

(2) Arrêt du Parlement de Rouen, du 2 juin 1685.

(3) Arrêt du Parlement de Rouen, 2 juin 1685. — Depuis quelques années les fidèles de Saint-Lô appréhendaient la destruction de leur temple. Au Synode de Dieppe (1660), en effet, les députés de l'Eglise demandèrent comment se pourvoir contre une sentence donnée en leur ville d'après laquelle le droit de leur temple était révoqué en doute.

LES CHIFFRES DE M. L'ABBÉ ROUQUETTE

Etude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès) (1)

Héritier Jean
Héritier (Mme)
née
Madeleine Malzac

Est cité au nombre des réfugiés figurant dans les registres du Consistoire de Genève le 2 juin 1698 (*Bull.* 1914, p. 538-539), ainsi que sa femme qui, par erreur, est nommée *Mazac.*

Hubac (d')
Barthélemy
écuyer
Hubac (Madame)
née
Marie du Terme

La famille bourgeoise des Hubac, anciens cardeurs, était représentée à Uzès au XVIe siècle par trois branches, dont l'aînée s'éleva au rang d'écuyer. Son chef *Jean* s'enrichit dans le commerce et acheta la terre de la Croizette, petit fief du village de Valabris, près d'Uzès ; c'est son fils *Salomon* qui, ayant servi dans l'armée, prit le titre d'écuyer (2).

En 1664, fut célébré le mariage de Salomon d'Hubac, seigneur de la Croizette, escuyer, fils de Jean et de Catherine Bonan, avec demoiselle de Moléry, fille de feu Barthélemy Moléry, notaire d'Uzès, et d'Esther Ducamp (Etat civil d'Uzès.)

Salomon avait été capitaine de chevaux ; il eut neuf enfants, sept fils et deux filles, tous baptisés à Uzès. Il n'en conserva que cinq. En 1686, Basville dit de lui : « Le sieur d'Hubac, seigneur de la Croizette, a esté capitaine de chevaux, fait mal son devoir, a son aisné hors du royaume et quatre autres enfans filles et garçons entre 15 et 20 ans. » (Fiches Basville, *Bull.* 1880, p. 350.)

Barthélemy, le fils aîné, naquit à Uzès en 1665, et partit à la Révocation pour

(1) Voir *Bulletin*, 1916, p. 125-149 ; 1922, p. 96-112 et 246-249.
(2) Armes : d'azur à une bande lozangée d'argent et de sinople (D'ALBIOUSSE, *Armorial d'Uzès*).

la Hollande. Nous trouvons la date de son mariage et celle de la naissance de ses deux filles jumelles dans les Archives de la Commission pour l'Histoire des Eglises wallonnes.

« Mariés à Maestricht le 11 avril 1687 d'Hubac Barthélemy excuyer et *du Terme Marie* ; Baptisés le 30 janvier 1689 à Maestricht *d'Hubac Marianne Christine* et *d'Hubac Marthe Madeleine* filles de Barthélemy d'Hubac escuyer et de Marie du Terme. »

Barthélemy d'Hubac devint capitaine breveté du régiment de Schomberg et fut blessé à la bataille de la Boyne en Irlande (1). On sait que les Jacobites y furent battus grâce à la valeur des réfugiés, et la couronne d'Angleterre fut mise sur la tête de Guillaume III.

Jacques II, vaincu, retourna en France où Louis XIV lui offrit l'hospitalité dans le château de Saint-Germain.

On raconte dans le Midi que, pendant le combat, les chefs criaient à leurs soldats : « Anen zou (2) ! li gens d'Ourengo » ! Allons, les hommes d'Orange !... ils étaient, dit-on, parmi les plus valeureux et les plus hardis de nos réfugiés.

Salomon, le père de Barthélemy, pour vivre à Uzès, dut se convertir; il restait quand même chef de son parti, assistant aux réunions secrètes. Il fut pris avec plusieurs gentilhommes et personnes d'Uzès à l'assemblée de l'Escalette, dans la nuit du 17 au 18 février 1693, tenue par Brousson (3) dans un des faubourgs de la ville au quartier de Saint-Ferréol. Il y avait là un grand enclos où, au milieu d'oliviers et de vieux rochers druidiques, se trouvait une sorte de tour qui servait de temple ; elle est toujours de-

(1) Agnew, *Protestant exiles,* II, 84.
(2) Locution patoise, encore en usage, lorsqu'il s'agit d'un effort, d'un coup d'épaule à donner.
(3) Ch. Bost, *Les Prédicants protestants,* t. II, 61-588.

bout, dans ce site antique et solitaire. Ce vaste jardin, caché, hors les remparts de la ville, où l'on arrivait par d'étroites ruelles bordées de hautes murailles, appartenait alors à un riche marchand, protestant zélé, le sieur Chapelier, qui cherchait à y réunir les prédicants et ceux de la religion réformée : Salomon, fait prisonnier, fut conduit dans la citadelle de Montpellier avec sept de ses compagnons pris dans cette assemblée, qui étaient les notables de la ville, et condamné comme eux par jugement du 27 mars 1693 aux galères pour servir le roi à perpétuité. On fit un règlement pour certains dépens à 500 livres et plus pour chacun, et ensuite un jugement définitif du 30 janvier 1695 les remit en liberté (1).

Les autres fils de Salomon allèrent à l'étranger, et cette branche aînée disparut de France.

d'Hubac Jean

Le frère cadet de Salomon, *Tobie Hubac*, marchand, avait épousé *Marie Martel* ; il fut nommé consul d'Uzès de la deuxième échelle. Sa famille était nombreuse ; il mourut en 1662. Son dernier enfant, Jean, né en 1661, partit à la Révocation ; nous le trouvons à Magdebourg âgé de 37 ans (Ms. Diète, 1698). Quelques-uns de ses autres enfants restèrent à Uzès. Sa petite fille, *Catherine Hubac*, abjura entre les mains de l'évêque d'Uzès, Poncet de la Rivière, le 2 septembre 1716, le jour même de son mariage avec *Pierre Rouvière*, notaire royal, qui, lui aussi, avait abjuré pour exercer sa profession.

d'Hubac Catherine

Elle était fille de *Jacques d'Hubac* et de *Marguerite Huguette*. Monsieur Decroy la baptisa dans le temple d'Uzès le 19 mars 1695. Mariée avec *Jacques Mal-*

(1) Ces condamnés furent graciés sans doute à prix d'argent.

d'Hubac Marie	*zac*, elle eut un fils, *Mathieu*, baptisé le 29 mars 1683, dont le parrain fut son grand-père Malzac, « advertisseur », et sa marraine Marguerite d'Hubac, veuve du sieur de Marraud. Catherine, réfugiée à Londres, est citée dans les *Procedings* de la *Huguenot Society*, ainsi que *Marie d'Hubac*, probablement sa sœur. A toutes deux, il est accordé une pension.
Hugon Pierre	Fils de *Pierre Hugon* et de *Marie Goirand*, sortit du royaume pour cause de religion, ses biens furent confisqués. Les membres de sa famille présentèrent une requête en main-levée au tribunal d'Uzès, lequel émit un avis favorable le 26 mars 1791.
Hugues Suzon	Liste Rouquette (1698-1715). Plusieurs fugitifs d'Uzès portent ce nom de Hugues ; celle-ci sans doute se retira en Suisse, quoiqu'elle ne soit citée dans aucune des listes que nous avons consultées.
Hugues François *Hugues femme née Marguerite Bonneau* *trois enfants*	24 ans, cardeur de laine, avec sa femme (23 ans), *Marguerite Bonneau*, et trois enfants sont à Lausanne en 1698. (Fiches Bernus.)
Hugues Simon	Est à Lausanne le 11 février 1689, revenant de Berne, n'ayant pu aller en Allemagne à cause des fièvres (*Ibidem*.)
Hugues Pierre *Hugues femme*	Tisserand de drap, âgé de 37 ans, réfugié à Lausanne en 1698, avec sa femme (*Ibidem*.)
Hugues Louise	Femme du sieur Fontanieu, citée par Tollin.
Hurbon *Hurbon femme* *une fille* *2 ouvriers*	Alla en Suisse, de là à Berlin, où il s'établit marchand de tabac. (Ms. Dieterici, 1698.)
Imbert Jacques *Imbert femme*	« Le 13 juin a esté bény dans l'église d'Uzès le mariage d'entre *Jacques Im-*

bert, cardeur, agé de 30 ans environ, fils de feu *Estienne Imbert* et de *Marguerite Reboulle* d'une part, et *Marthe Alégre* âgée de 27 ans, fille de *Nicolas Alégre* et d'*Estienne Bergère* » (état civil d'Uzès). Un fils leur naquit le 1er mai 1683. Cités à Magdebourg, dans la *Colonieliste*.

Ithier Michel
Ithier Madame
Ithier enfants
une servante

Ingénieur, réfugié à Wesel avec sa famille, désigné comme « conducteur aux fortifications », et formant une famille de six personnes. Il était fils de Monsieur *Antoine Ithier*, docteur et avocat d'Uzès, et de *Marie Guiraud*, il venait de Magdebourg. (Manuscrit Dieterici, 1700).

de Janas Isabeau

Dans les manuscrits Abauzit, nous trouvons son nom comme s'étant enfuie à l'étranger. Elle appartenait à une des premières familles d'Uzès, des plus estimées et des mieux douées ; on disait en parlant des intelligents : « c'est une caboche de Janas ».

Leur vieille et spacieuse demeure toute délabrée, est encore debout, dans l'enclos de la ville.

Janelote Isabeau

D'Uzès ; mais partie du petit village d'Arpaillargues, fileuse de laine à Lausanne en 1698 (Fiches Bernus.)

Janet Elie

Réfugiés, fait partie de l'Eglise de Francfort-sur-le-Mein.

Janson Paul

Cardeur d'Uzès, fait aussi partie de cette Eglise.

Jaubert

Teinturier, cité comme fugitif d'Uzès et pourtant n'étant pas nommé dans le compoix de cette ville. (A. N. TT. XXVIII.)

Jonquet Judith

Jeune fille réfugiée à Erlangen. (Ms. Dieter., 1698), fille de *Firmin Jonquet* et de *Philippe Peladane*, d'Uzès.

Jordan Jean

Tafetassier d'Uzès, fait partie de l'Eglise de Francfort.

Baronne DE CHARNISAY.

Recommandations faites à son fils par un gentilhomme prisonnier

(1694)

Les conseils relatifs à l'éducation des jeunes gens sont toujours bons à signaler et à étudier. A ce point de vue, les « recommandations » que le baron de Fontarèches adressait à son jeune fils, habitant chez un de ses oncles, à Montpellier, à la fin du XVIIe siècle, sont fort intéressantes : on pourrait utilement les donner, aujourd'hui encore, à beaucoup de jeunes garçons. Elles présentent un cachet spécial, si l'on remarque que leur auteur les rédigeait à Uzès, dans le château du Roi, où il était « en prison pour fait de religion ».

Gabriel de Rossel d'Aubarne (2), baron de Fontarèches, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, était l'oncle de *Jacques*, baron *d'Aigalliers*, qui chercha à jouer le rôle de médiateur au cours de la guerre des Camisards. Il s'était marié en 1676 avec *Lucrèce de Carlot*. Enfermé, pour fait de religion, en 1694, au château du Roy à Uzès, il confia son fils aîné, *Claude-Joseph*, qui devait avoir une quinzaine d'années, à son beau-frère *Philippe* (III) *de Bornier* (1634-1711), célèbre jurisconsulte de Montpellier, l'un des commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes et l'un des commissaires chargés de la vérification des titres de noblesse de 1666 à 1671. Celui-ci avait épousé en 1661 *Diane de Rossel,* sœur de Gabriel, et était resté veuf en 1682 (1).

Dans ces « recommandations » de 1694, Gabriel Rossel d'Aubarne fait allusion à M. de Bornier, « oncle » de Claude Jacob, un « grand maître », à sa sœur Diane, déjà morte à cette époque, à M. *de Caveirac,* « germain » de Claude Jacob, et à Madame *de Vaux,* sœur de M. de Caveirac, « les aînés de la maison ». Une notice sur la famille de Bornier, publiée en 1912, par M. Prosper Falgerolle (Revue Heraldica, Paris), donne de nombreux détails sur la famille qui recevait à la fin du XVIIe siècle le jeune Claude-Jacob de Fontarèches.

Emile COSTE.

(2) Voir DE LA ROQUE, *Armorial du Languedoc,* t. Ier, page 448 ; *France prot.,* 1re éd., t. IX, p. 1.

(1) *France prot.,* 2e éd., t. II, col. 910.

Recommandations (1)

I. Il ne manquera jamais au sortir du lit, qui sera pour le plus tard à 6 heures, de se mettre à genoux et de prier Dieu ; c'est ainsi qu'on attire ses bénédictions et ses grâces et sur soy et sur ses études, et sa miséricorde sans laquelle l'homme est plus malheureux que la beste.

II. Il ira tous les matins régulièrement trouver M. de Bornier dans son cabinet ou à sa chambre et lui souhaitera le bonjour, et ne se couchera jamais sans assister à la prière publique et en se retirant saluera toute la famille.

III. Il vivra avec M. de Caveyrac, son germain, et Madame de Vaux, sa sœur, ainés de la maison, avec beaucoup de respect ; beaucoup d'amitié avec M. le Cadet, leur frère, son camarade ; beaucoup de liberté avec Jeanette Javetasse, demoiselle suivante de feu ma sœur, et fort sérieusement avec les autres domestiques et surtout avec les laquais.

IV. Il ne fera jamais attendre pour se mettre à table ; cela n'appartient qu'au maître de la maison, et hors à luy, c'est une marque de vanité, de dissipation et de sottise.

V. Après avoir levé les mains et prié Dieu, il s'assera à la gauche de M. le Cadet, sur un tabouret ou chaise sans dossier, afin de se tenir droit sans s'appuyer : ainsi la contenance en est meilleure et la position plus libre. Il se gardera surtout de jouer des pieds ou des mains, ce qui est une marque d'enfant gâté ou d'estourdy.

VI. Estant à table, il ne parlera que quand on l'interrogera, sans mettre jamais sa main ni au chapeau, ni au plat ; il mangera bien librement ce dont on l'aura servi, usant de sa serviette, de la fourchette et du couteau pour avoir les doigts et la bouche nette, évitant de manger des yeux et de faire du bruit en frappant son assiette pour faire sortir la moëlle des os. Il demandera du pain s'il en manque, et du vin lorsque les valets seront libres ; il boira fort trempé et deux ou trois coups tout au plus suffisent pour son ordinaire.

VII. Au sortir de table, après l'action de grâces, il ira au buffet laver la bouche et les dents. Ce sont des plis et des coutumes honestes qui durent toujours et dont on se trouve bien.

VIII. Allant par la ville, il portera toujours des gants aux mains, saluera les personnes de sa cognoissance et distinguées,

(1) La copie que je donne ici a été relevée par mon beau-frère, M. Léon Teissier du Cros, de Valleraugue, sur l'original qui figurait alors dans les papiers, aujourd'hui dispersés et perdus, de la famille de *Manoël de Nogaret*. La petite-fille de Claude-Jacob de Fontarèches à qui ces « recommandations » étaient adressées, *Anne-Jeanne-Marie de Fontarèches*, avait épousé en 1769 *Pierre de Manoël de Nogaret*, ce qui explique le mélange des papiers de famille.

sera sérieux, ne s'arrêtant point pour regarder les toits et les enseignes des maisons, portera son chapeau enfoncé jusqu'à demi-front ; cela donne bonne grâce, et fait le jeune homme plus droit et plus résolu. Il évitera comme un crime de courir par les rues, battre les chiens, qui sont des actions de laquais, de fous et d'ivrognes.

IX. Il aura soin de rogner ses ongles une fois la semaine, laver les pieds une fois le mois, les mains deux fois le jour pour le moins, nettoyer les dents tous les matins et à tous les repas, et pégner souvent, se regarder quelquefois au mirouër pour tenir autant que possible son visage et ses habits propres.

X. Il sera assidu à ses exercices, sans manquer jamais ni ses leçons, ni la classe ; estant placé il se couvrira le visage de son chapeau et feira cette prière à voix basse : « O rex omnipotens, » sempiternus Deus, Pater misericors et hominum, e mentibus » nostris repelle tenebras, corda sursum eleva, voluntatem recta » ut tuam sequi voleamus, et vitam æternam assequi per J. C. » filium tuum redemptorem nostrum. Amen. » En sortant, il remerciera Dieu en ces mots : « Soli Deò laus, honor et gloria. » Amen. »

XI. Le dimanche, il faira des visittes avec l'agrément de Monsieur son oncle, ayant ses gants aux mains, son chapeau, ses habits vergettes et ses bas tirés, ses cheveux poudrez et pégnez, son linge blanc, ses souliers cirés et propres, son épée au cotté ; estant chez M[r] de Broglie ou Mons[r] l'Intendant, il se tiendra debout, découvert, la main droite dans la poche de son justacors, les pieds bien posèz et sans rien dire.

XII. S'il va à la promenade ou s'il joue au maille, il choisira les endroits le moins fréquentéz de peur de blesser quelqu'un ou d'estre blessé lui-même, et en cas de dispute à quelque jeu que ce soit, il se soumettra d'abord pour le finir au jugement d'autruy.

XIII. Il escrira quelquefois à sa mère ou à moy, prenant soin de bien former ses caractères et de bien poindre, il mettra la date au bas de ses lettres, nous donnera des nouvelles de Mons[r] de Bornier devant qui il sera avec le respect qu'un petit écolier doit avoir pour un grand maître, et se signera sans paraffe Claude, Jacob Fontarèches.

XIV. Il sera docille, gay, obéissant, sobre, point menteur, jureur, reporteur, contredisant, pointilleux, avare, opiniatre, quinteux, mais civil, sage, soigneux, honeste, dévot, parlant toujours Français, et n'allant jamais à la cuisine ; c'est le moyen de me plaire et de devenir honeste homme.

A Uzès, dans le Chateau du Roy, en prison pour fait de religion, le 26[e] octobre 1694.

[Signé] Rosset d'Aubarne.

VARIÉTÉS

Jean Goujon à Rouen
Le médaillon de la fontaine Saint-Maclou, 1540-1542
Son portrait, 1563

De 1540 à 1542. ainsi que cela résulte de quelques textes contemporains, Jean Goujon travailla à Rouen, soit aux célèbres monuments funéraires de la chapelle de la Vierge à la cathédrale (1), soit surtout à la décoration des portes et des orgues de l'église Saint-Maclou, ainsi que de la fontaine, à l'angle gauche de cette église, sur la rue Martainville.

Les documents qui établissent cette collaboration à la décoration du bijou d'architecture qu'est l'église Saint-Maclou ont été publiés, ainsi que celui que je viens de citer, par M. H. Deville, dans son livre sur les *tombeaux de la cathédrale de Rouen* (1881), p. 96 et 293, d'après les comptes de la fabrique de Saint-Maclou (2) :

1540-1541. — « A maistre Jean Goujon, pour les portraicts du portail et de la fontaine, paié pour ce 6 l. 15 s. par mand[t] de Mons. Romé, jointe quictance. »

1541. — » Le IX[e] jour d'aoust, marché a esté faict avecque led. Goujon pour faire et asseoir deux coulonnes de marbre, dont les chapiteaulx et la base seront de marbre blanc et la verge et pied d'estalle de marbre noir de Tournay. » 70 écus sol.

(1) Les comptes de la cathédrale (1540-1541) mentionnent une somme de XXX l. t., payés à « Jean Goujon, tailleur de pierre et masson, pour faire la teste du priant et sépulture de Monseigneur [Georges I d'Amboise] et asseoir icelle en sa place où elle doibt demourer, par le marché du 6 apvril » (1540). D'après le testament de Georges II, cardinal d'Amboise, du 24 août 1558, cette statue de priant qui n'était « qu'en habit d'archevêque », fut remplacée par celle qui y est encore aujourd'hui « portant habit de cardinal », et qui n'est, par conséquent, pas de Jean Goujon. — Quant au tombeau des ducs de Brézé, qui se trouve en face du précédent et est aussi attribué à Jean Goujon, il est possible que l'admirable statue du gisant (Louis de Brézé, grand maréchal de Normandie) soit de lui, mais ce tombeau ayant été exécuté aux frais de Diane de Poitiers, le compte n'en figure pas dans les registres de la cathédrale.

(2) Voir aussi l'*Inventaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure*, t. V (1892), p. 278, d'après G, 6884, mais qui ne contient pas le premier article.

— « Donné à Maistre Jean Gougon, pour sa peine d'avoir faict deux pourtraicts pour faire une custode pour porter le corps de nostre Seigneur. » XXX s. VIII d.

— « Payé à Jehan Gougon, pour avoir faict ung pourtraict d'une coulompne et un piedestal, » 57 s.

— « Au même, la somme de trente solz[t] pour avoir faict le devis de peindre les orgues — à Martin Guillebert, pour avoir faict la hucherie des orgues 160 l. 13 l. 10 s. »

Les mots « pourtraict » et « deviz de peindre » signifient le dessin des figures et du décor des portes de la fontaine et du buffet d'orgues dont la tribune est soutenue par les deux colonnes de marbre noir citées dans le marché du 9 août 1541. Tout cet ensemble décoratif a donc été exécuté d'après les dessins de Jean Goujon, sous sa direction et, en partie peut-être, par lui-même.

On peut, encore aujourd'hui, admirer la souveraine élégance et la finesse qui distinguent la sculpture des portes et du buffet d'orgues de Saint-Maclou. Mais cette décoration n'est pas seulement remarquable au point de vue artistique. Elle se distingue aussi par une liberté, une hardiesse d'inspiration qui font comprendre pourquoi Jean Goujon a toujours passé pour un artiste huguenot (1). Voici comment M. le curé de Saint-Maclou, M. l'abbé Loth, a décrit, en 1893, dans la *Normandie monumentale et pittoresque* (Seine-Inférieure, I, 130 ss.) les sujets imaginés par l'artiste pour l'édification des fidèles qui contempleraient le « portail » décoré suivant ses dessins.

(1) Tradition confirmée par la découverte, faite par M. Sandonini, de la présence de Jean Goujon à Bologne, dès 1563, au milieu de plusieurs compatriotes, fugitifs comme lui pour cause de religion, et recherchés par l'Inquisition. L'un d'entre eux, le graveur *Laurent Penis*, de Fontainebleau, condamné pour hérésie, à sept ans de galères, déclara, le 9 décembre 1568, qu'à cette date Jean Goujon était mort. Cette découverte expliquant pourquoi on ne trouve plus trace en France, à partir de 1562, de l'artiste qui, de 1544 à 1562, travailla au jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, puis à Ecouen, à l'Hôtel Carnavalet, à la Fontaine des Innocents, et enfin au Louvre avec Pierre Lescot, a fait l'objet d'un important article de M. A. de Montaiglon dans la *Gazette des Beaux-Arts* en 1884 et 1885 (2[e] période XXX, 379, et XXXI, 1, ss.). Je l'ai résumé dans le *Bulletin* de 1886, p. 376-380. — J'ajoute qu'en 1893, alors que je ne connaissais pas encore les portes de Saint-Maclou, j'ai publié ici même, p. 27, un arrêt du Parlement de Paris, du 17 mai 1542, condamnant à l'amende honorable devant Notre-Dame, deux jeunes gens coupables de n'avoir pas dénoncé les propos hérétiques d'un vieillard *Geoffroy le Blanc*, qui fut étranglé et brûlé place Maubert. Un de ces jeunes hommes, dont malheureusement l'arrêt n'indique pas la profession, s'appelait *Jean Goujon*. Peut-on l'identifier avec l'artiste alors familier avec ce qu'on appelait des « propos hérétiques » ?

« La porte principale est à deux battants, l'un est consacré à l'Ancien Testament, l'autre au Nouveau, et mettent en parallèle la loi mosaïque et la loi chrétienne. Les deux médaillons sont consacrés, celui de gauche à la circoncision, celui de droite au baptême de Notre Seigneur Jésus-Christ. Sous la circoncision on admire les statues de saint Grégoire, saint Jérôme, saint Augustin et saint Ambroise ; sous le baptême, les quatre évangélistes : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, avec leurs attributs, et à chacun des quatre angles un personnage de l'Ancien Testament, Hénoch, Elie, Moïse et Gédéon. Quatre statues occupent le dessus de l'entablement des médaillons ; elles symbolisent la Paix, la Justice, la Foi, la Charité. La partie supérieure du battant de gauche représente Dieu le Père avant la création, celle de droite, Dieu le Père après la création. Des têtes d'anges et des nuages environnent l'Eternel.

» La porte latérale de gauche offre un luxe et une grâce d'ornements qui en font un bijou délicieux. Le médaillon est consacré au bon Pasteur. Il est à l'entrée de la bergerie dont il a éloigné les voleurs, terrassés et mis en fuite. Il fait face à quatre personnages : un pape, reconnaissable à sa tiare, un roi portant le sceptre, un docteur en bonnet carré, un prêtre, et semble leur rappeler cette parole de l'Evangile : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte, mais qui y pénètre par un autre endroit, est un voleur et un brigand. Je suis le bon Pasteur et je donne ma vie pour mes brebis ; mais le voleur ne vient que pour piller, égorger et détruire. »

» C'est ce médaillon qui est supporté par quatre personnages, au premier plan, dont l'attribution nous échappe, et trois au second, les trois saisons, l'hiver, le printemps et l'été, qui sont des œuvres exquises où Jean Goujon a mis le cachet de son génie. Les côtés de la porte sont occupés par Melchisédec et Aaron pour l'ancienne loi, par saint Pierre et saint Paul pour la nouvelle... La porte de gauche continue, *à l'intérieur*, dans deux scènes très mouvementées, la parabole du bon Pasteur... (1) »

Cette description, de même que celle de l'admirable autel de la chapelle d'Ecouen, aujourd'hui à Chantilly, et dont le principal bas-relief représente le sacrifice d'Abraham (et non celui de la Messe), nous montre que Jean Goujon s'inspirait presque exclusivement de la Bible. Il ne craint pas, comme dans le médaillon de la porte de gauche de Saint-Maclou, de l'opposer à l'enseignement de l'Eglise,

(1) D'après une photographie, très réduite, que j'ai sous les yeux, les deux médaillons de ce revers de la porte de gauche représentent le bon berger « marchant devant ses brebis » et tuant le loup qui était venu les attaquer. — Ne se trouvera-t-il pas quelqu'un pour faire faire, des deux faces de cette porte célèbre, des reproductions suffisamment grandes et nettes pour qu'on en puisse identifier les détails ?

puisqu'il nous représente le bon berger défendant son troupeau contre le prétendu vicaire de Jésus-Christ et tous ceux qui lui empruntaient son pouvoir. Il n'était guère possible de contredire plus explicitement la doctrine officielle : hors de l'Eglise point de salut, en laissant entendre que ceux qui la représentaient et la défendaient n'étaient venus que « pour piller, égorger et détruire ». Il faut même qu'à cette époque (1541-1542), dans une ville aussi catholique que Rouen, le discrédit dans lequel étaient tombées les puissances officielles, fût grand pour que la fabrique de Saint-Maclou admît pour la décoration de la porte des fonds une interprétation aussi peu catholique (1).

On ne peut malheureusement plus guère admirer la Fontaine Saint-Maclou, telle que la conçut l'artiste qui en dessina le décor. La pierre s'est peu à peu effritée, grâce aux intempéries et aux passants, au point qu'on n'y distingue presque plus rien. Heureusement, en 1901, à une époque où la décoration était encore visible, un sculpteur normand, M. Augustin Foucher, a pu en exécuter une restitution, dont une réduction en plâtre, au cinquième, a été acquise naguère par notre aimable collègue M. R. Garreta, et donnée à notre Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. Mais, déjà à cette époque, le médaillon du centre était si peu visible que M. Foucher croyait qu'il représentait Jésus et la Samaritaine au puits de Jacob (2). Or il n'en est rien.

D'après un devis de 1602 qui a été découvert aux Archives municipales de Rouen par M. Georges Dubosc et publié par lui dans un feuilleton du *Journal de Rouen* (10 février 1925), que M. Garreta a bien voulu me communiquer, le signataire de ce document, Pierre Hardouyn, constate ceci :

« Au champ de l'ovalle étoit taillée l'histoire du *Baptême de notre Seigneur Jésus-Christ et Saint Jean Baptiste*, où les ymages qui étoient de demi bosse sont rompues : la tête et mains et jambes du Christ sont toutes rompues. Aussy celles de saint Jean Baptiste et mains et aussy l'Ange qui tient la robe de notre Seigneur, de fasson qu'il faut un autre auvalle, de pierre de Vernon et retailler la même histoire et l'appliquer par dessous, en

(1) Une procession générale et solennelle fut organisée pour le 18 juin 1541 par la municipalité, à cause des « peschés et hérésies qui pulluloient alors, et qui pouvoient estre cause d'irriter nostre Seigneur » (*Inv. som. des arch. com.*, Rouen, I, 152). — Voir aussi, pour la diffusion de l'hérésie à cette époque, en Normandie, ma *Note sommaire sur les Débuts de la Réforme en Normandie* (1523-1547), extraite du *Congrès du Millénaire normand.*

(2) Déjà, en 1884, M. A. de Montaiglon (*op. cit.*) n'avait pu deviner ce que représentait ce médaillon, et supposait qu'on y voyait des armoiries.

dedans sur les bordures, en y collant celle qui est à présent rompue et l'enfoncer dedans la place que l'on luy aura faite et la bien retenir avec de petits crampons de fer, entaillés et cymentés au tout. »

Ce devis n'a pas été exécuté, et tout le décor qui entourait le médaillon a finalement eu le sort de ce dernier. Ce qui démontre l'exactitude du renseignement que fournit le devis de Pierre Hardouyn, c'est que, dans la restitution de M. A. Foucher, l'on voit fort bien, au sommet du bord du médaillon, la figure de Dieu le Père au-dessus d'une colombe, rappelant les paroles de l'Evangile : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection. »

Au commencement de l'article auquel j'emprunte ce document, M. Dubosc écrit :

« Ce grand ensemble décoratif qu'on a attribué *sans preuve* à Jean Goujon, se ressent beaucoup de l'influence italienne encore sensible en France. On a vu, plus haut, que l'attribution à Jean Goujon repose, au contraire, sur une preuve formelle, et en outre que Jean Goujon n'alla en Italie qu'après avoir, de 1540 à 1562, travaillé en France (1). »

II

Dans l'article de la *Gazette des Beaux-Arts* de 1884, que j'ai cité plus haut, M. A. de Montaiglon signalait, p. 379, deux portraits de Jean Goujon. Le premier, « que M. Fillon avait acheté en 1867, à Paris, chez Evans, sur le quai Voltaire, qui est à la plume et semble fait de fabrique avec l'intention de faire partie d'une suite pour un livre, porte le nom *Maistre* (2) *Jehan Gouion* et la date 1563. Il y est coiffé d'un bonnet incliné sur l'oreille, et vêtu d'un pourpoint sur lequel un par-dessus à larges plis ; la main gauche porte un maillet ou un coin de médaille.

Un second portrait s'est trouvé dans l'*Album amicorum de Barnabas Pomer*, peintre voyageur allemand, vendu à Paris en 1869 à la vente du libraire rouennais Lebrument. C'est un dessin à la pierre noire, avec cette inscription :

Maistre Jehan, point n'estes à demy,
Gouion, mon amy,
Et le serés
Tant que vouldrés
Et tant que vivrons
Jehan Gouion

(1) Voir aussi *Jean Goujon*, par Reginald Lister, London, 1903.
(2) Comme on le verra plus loin, ce mot ne se trouve point devant le nom, mais bien la date de 1563.



PORTRAIT DE JEAN GOUJON (1563)

« Celui qui a écrit cette inscription semble avoir eu la prétention, peu justifiée, de faire des vers, mais ces six lignes sont au moins adressées à la personne vivante, et ce dessin, dont j'ai sous les yeux une photographie, est comme portrait, bien supérieur à celui que mon ami Fillon avait eu raison de recueillir et de sauver. Le costume, en toque, fraise et pourpoint, étant celui du temps, ne dit rien ; mais la tête, large de front et se construisant sur un triangle, est bien autrement personnelle. Les

cheveux sont coupés en brosse, la barbe en pointe et les moustaches sont courtes et rares ; l'expression est sérieuse, même triste, et la tête est non seulement maigre et creuse mais fatiguée et maladive. Un portrait gravé anciennement eût été bien précieux, parce qu'il pourrait confirmer ou infirmer ces deux portraits qui, sans se ressembler absolument, ne sont pas inconciliables. »

Que sont devenus ces deux portraits ? Je n'ai pu savoir où avait passé l'*Album* qui renfermait ce dernier, ni où pouvoit se trouver la photographie que M. de Montaiglon en avait eue sous les yeux. Quant au portrait qu'avait acquis feu B. Fillon, et qu'il avait signalé dans la *Chronique des arts et de la curiosité* (4 avril 1869) et dans l'*Indicateur de Fontenay* (7 avril), il figura à sa vente, série IX, juillet 1879, numéro 1591, et aurait été, d'après cette note d'A. de Montaiglon (art. cité p. 380), gravé dans la *Gazette* en 1878. J'ai feuilleté attentivement les deux volumes de la *Gazette* de 1878 et n'y ait point trouvé cette gravure, mais seulement, p. 868, l'indication du portrait. J'allais renoncer à retrouver les traits du célèbre artiste huguenot, lorsqu'une visite au Musée Carnavalet m'y fit retrouver le dessin qui avait appartenu à B. Fillon et qui y était arrivé après avoir passé dans la collection Destailleurs (1). Le même musée renferme une réplique, en couleur, de ce portrait, sorte d'aquarelle ou de gouache exécutée par un artiste inconnu d'après ce dessin dont il ne reproduit d'ailleurs pas très exactement la physionomie assez caractéristique (2). Nos lecteurs nous sauront gré de trouver ici un cliché reproduisant pour la première fois une réduction (environ de moitié) de cette rare et intéressante effigie.

N. WEISS

Les biens d'Isaac de Lédrier

Episode de l'histoire de l'Eglise de Laparade

Isaac de Lédrier, le moins fortuné des trois pasteurs de Laparade, préféra, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, l'exil à l'abjuration (1). Il arriva au commencement de

(1) Il se trouve actuellement dans une vitrine de la salle 47.

(2) Cette réplique se trouvait, il y a deux ou trois ans, dans une vitrine d'une salle qui portait le numéro VIII, accompagné d'une fiche portant la lettre P et le chiffre 662.

(3) V. mes articles : Notes *sur Laparade, une bastide huguenote* et la *Maison des champs de Gérard Roussel, Bull.* 1910, p. 389. De Lédrier naquit à Fougerolles ou Feugerolles, d'après les actes des Synodes, à

décembre 1685 à Amsterdam, seul, ayant perdu depuis peu sa femme *Izabeau du Four*. Après avoir vécu tant bien que mal de la modeste pension qu'il recevait de la ville jusqu'en 1689, il épousa *Suzanne-Marie Planté,* réfugiée de Clairac, le 16 avril, à Amsterdam.

En mars 1694, il obtint la pension de 400 florins de l'Etat que la mort du pasteur *Barthélemy Bernard* avait laissé disponible, à condition d'en remettre une partie à la veuve du pasteur *Magendie,* et une autre partie aux trois enfants de Bernard. Mais, comme la misère s'acharnait sur lui et que sa famille s'accroissait chaque année d'un nouvel enfant, il ne put tenir ses engagements, d'où des démêlés avec les diacres et le magistrat, qui aboutirent à la suppression totale de la pension en février 1702.

Un moment, il parut sauvé. Les Etats généraux l'appelèrent à desservir la colonie française de Gochsheim, dans le Wurtemberg. Mais là encore la misère le poursuivit, et il revint bientôt, en 1707, se fixer à Rotterdam, où il mourut le 23 mai 1710, laissant une veuve et six enfants, après avoir vécu misérablement des maigres subsides que lui accordait le Synode (1).

Suzanne Planté, sa veuve, fille de *Jean Planté* et de *Suzanne Mauléon,* de Labrède, Pech de Bère, juridiction de Clairac, avait laissé en France un bien assez considérable, qui avait été mis en régie, lors de sa sortie du Royaume, en 1686. Elle revint en France en 1726 et fit une tentative pour rentrer en possession de ce bien. Elle perdit son procès en revendication et parvint à se réfugier de nouveau en Hollande, où elle mourut peu après.

Les biens dont il s'agit se composaient de terres situées dans la paroisse et juridiction de Nicole, dans celle de Saint-Vincent, juridiction de Clairac, dans celle de Dimeuilh, même juridiction, d'une maison dans la ville de Clairac, et enfin d'une terre provenant de *David de Lédrier,* père

Valence d'Agen d'après une pièce qui se trouve aux Arch. Nat., TT. 259, 267. Il est proposant dès 1670. Mentionné comme parti seul (Rolle des ministres de la Généralité de Bordeaux. *Arch. Nat.*, TT. 287), il figure au Synode wallon de Rotterdam en 1686 (*Bull.*, 1858, 426). — LAGARDE, *Hist des Eglises de l'Agenais*, p. 221, cite un M. de Lédrier, réfugié de près d'Unet, « où il y a encore un domaine appelé Lédrier ». Il ne pense pas que ce soit le même que M. de Lédrier, ancien (p. 228).

(1) *Bulletin wallon,* I, p. 118. Dimeuilh sur un plateau d'un accès très difficile ; c'est là que le 16 avril 1754, Grenier de Bermond a prêché devant une assemblée énorme composée de fidèles venus même de Monflanquin, de Libos et de Lavardac. — Le 1er mai, il prêche de nouveau à Gabachoux, chez M. de Maleprade, avec le même succès. Ces assemblées avaient lieu à minuit.

d'Isaac, le pasteur de Laparade, dans la paroisse de Saint-Brice. Nous ne connaissons que la contenance de cette dernière, — mentionnée dans une assignation de Pauquin, huissier à Laparade, — qui était de douze cartonats (1).

L'an 1763, le 4 octobre, Antoine Pauquin, huissier de la cour royale de Laparade, à la requête de Mathieu Brueil, fermier général et régisseur des biens des religionnaires fugitifs, habitant Paris et faisant élection de domicile chez Mr Etienne Geneste (2), son receveur à Clairac, et en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, signifie un exploit pour la régie à Bernard Planier, fermier des biens de Lédrier-Planté, cassant et annulant son bail du 3 octobre 1753.

La nouvelle adjudication a lieu le 21 décembre suivant, après affichage trois dimanches consécutifs aux portes des églises de Nicole et de Saint-Vincent, à une heure de relevée, dans la mairie de Clairac, par devant Messire de Salomon, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine en premier des grenadiers du régiment de Brancas, subdélégué de l'intendant de Guyenne. Ces biens, comme le prouve un nouvel exploit de Pauquin, ne trouvèrent pas preneur et l'adjudication dut être remise.

Le 6 janvier 1764, Pauquin signifie que les terres de Saint-Brice, appartenant avant la révocation aux Lédrier, et louées 18 livres à Guillaume Sageran, bourgeois de Clairac, sont « délaissées » par suite de la mort du dit Sageran. Sa veuve, Jeanne Morin, est sommée de dire si elle entend les conserver. A défaut de se présenter, il sera procédé à une

(1) Le cartonat, mesure d'Agen, valait 13 ares.

(2) Nouveau converti, d'une vieille famille protestante de Laparade, alliée aux *de Maleprade*, au pasteur *Brimholl*, au premier maire perpétuel de Laparade, après la Révocation, qui n'allait qu'une fois par mois à la messe, disait le curé Guérin, et sa femme, une Geneste, « jamais ».

Le 9 août 1757, dans le château de Lamartine, par Cauzac-le-Vieux, juridiction de Beauville, noble François Danzac, équyer, Sr de Lamartine, fils de Marie de Simony et de Jean Danzac (contrat de Frérou, à Clairac, 28 fév. 1710), frère du maire Simony de Brouthier de Laparade, et ses sœurs Marie-Anne, Antoinette et Françoise, épouse Jean Geniès de Lapoujade, donnent procuration pour vendre la succession de *Rachel Geneste*, femme de *Simony de Brouthier*. Ils vendent ces biens, situés à Laparade, à Jean Saffin Laubenque, autre nouveau converti, qui les revend à Mathieu Geneste de Larivière, mais Mathieu Geneste, sur ces entrefaites, passe en Hollande, après avoir donné procuration à son neveu Jacob Laffargue, négociant à Bordeaux, pour les revendre à Etienne Geneste, le receveur de Clairac, avec un bénéfice de 10.000 livres (27.000 livres au lieu de 17.000). Il fallut un procès qui se termina par un brevet du roi pour qu'Etienne Geneste pût entrer en possession des biens qu'il avait payés. La première femme de Saffin était *Marie-Anne Brimhol*, fille du pasteur de Laparade.

nouvelle adjudication. Ce qui eut lieu, sans plus de résultat que ci-dessus.

Tout aurait pu finir là, et, comme tant d'autres terres de fugitifs, celles des Lédrier-Planté seraient restées en friche, lorsque Simon Grenier, notaire royal et juge à Laparade, apparaît sur la scène.

Il se prétend descendant direct de Jean Planté, par Ester Planté, sœur de Suzanne-Marie Lédrier-Planté, mariée à un Jean Grenier, son père, et apte à hériter des biens des sœurs Planté. Il produit à l'appui de son dire des pièces en règle, un testament de Jean Planté, du 14 juin 1660, retenu par Turpin, notaire à Nicole, et des contrats de mariage de son aïeul et de son père, en date des 2 octobre 1674 et 10 mars 1720. Deux autres pièces curieuses, produites au dossier, méritent de retenir notre attention.

C'est d'abord une attestation, en date du 8 octobre 1763, signée d'une partie des consuls et des jurats de Clairac et de Nicole :

« Nous consuls, jurats et principaux habitants des juridictions de Clairac et Nicolle en Agenois, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que le S[r] Simon Grenier, juge royal de Laparade, est fils de feux Paul Grenier et de D[elle] Marguerite Chollet et petit-fils de Jean Grenier et Ester Planté et qu'il est le plus près parent et habille à succéder à Marie Planté, fugitive du Royaume pour cause de religion (1). »

Cette attestation est suivie de la mention suivante, sorte de légalisation des signatures qu'elle portait :

« Nous subdélégué de l'intendant de Guyenne au département de Clairac, certiffions à tous ceux qu'il appartiendra que les seings ci-dessus (ici les noms des signataires) sont leurs véritables seings auxquels on doit ajouter foy. » Daté de Clairac le 16 octobre 1763. Signé SALOMON.

La seconde pièce est non moins curieuse. C'est un certificat du curé de Clairac, attestant que lui, Simon Grenier, est bien le petit-fils d'Ester Planté, sœur de Marie Lédrier-Planté :

« Je soussigné, curé de Clairac, certiffie à qui il appartiendra, que le S[r] Simon Grenier, juge royal de Laparade, mon paroissien, professe avec édiffication la religion catholique, apostolique et romaine de même que son épouse et toute sa famille.

(1) Ont signé : Fournel, consul ; Roussel, consul ; Labadie, jurat ; Belloc, jurat ; Brun, jurat ; Cessac de Salinières, jurat ; P. Buty, P. Bachan, Forestier, Gourillou ; Banel, jurat de Nicole ; Labadie, consul, et Salomon, le subdélégué. — On sait que la jurade correspondait, dans le Midi, à notre Conseil municipal.

» Je certiffie de plus que le S[r] Grenier a actuellement le nombre de neuf enfants à qui il a soin de donner une éducation chrétienne. » A Clairac, le 29 septembre 1763. Signé, VERGAS, curé de Clairac.

Armé de ces documents, Grenier se croit sûr du succès. Cependant, l'affaire traîne. Bientôt, elle se gâte. Geneste écrit à Bordeaux :

« Ce jour de la Saint Jean Baptiste, le dit sieur Grenier me fit dire par une personne d'un certain rang, qu'il ne craignait ny les fermiers généraux, ny vous ny moy, que tous ensemble n'étions pas capables d'ébranler un poil de sa perruque et que malgré tout il auroit le bien dont il sollicitoit du Conseil la main levée. Comme j'avois reçu cydevant d'autres compliments qui n'étoient pas plus flatteurs que celuy-cy, je priay cette personne de vouloir se charger de la réponse, qui fut de dire de ma part audit S[r] Grenier qu'il ne falloit que moy seul pour luy trembler l'âme supposé qu'il en eut, et ajoutant qu'il devoit se rappeler la copie qu'il fit faire le 5 octobre 1763, par le régent Duminy, du prétendu contrat de mariage de Jean Grenier, laboureur, et d'Ester Planté, du 2 oct. 1674, au bas de laquelle expédition il n'avoit pas balancé d'apposer de sa main la signature de Turpin, notaire royal, décédé 60 ans auparavant. »

Nullement intimidé, Grenier, qui est le protégé du duc de La Vauguyon (1), montre alors dans diverses maisons de Clairac, une expédition du même contrat « collationné par le sieur Dupouy, notaire de Marmande, sur la représentation de l'original qui en avait été faite audit notaire par le sieur Turpin », et Geneste ajoute : « en me qualifiant de coquin, ce que je lui payeray ».

En juillet 1768, vint le dénouement. D'un jugement de Lassalle, juge royal de Monheurt, il résulte ce qui suit :

« On observe que le prétendu contrat de mariage du 2 octobre 1674, d'entre Ester Planté et Jean Grenier, dont ledit Simon Grenier se fait descendre, est une pièce qu'il a fabriqué pour

(1) Les La Vauguyon étaient seigneurs de Grateloup, à 5 kilomètres de Laparade. V. *Bull.* 1910, p. 396, note. — Au serment prêté en 1644 par Jacques de Caussade, comte de La Vauguyon, aux consuls et habitants de Grateloup, les consuls déclarent ne pouvoir prêter serment de fidélité dans l'église, attendu qu'ils sont tous protestants. Ils jurent néanmoins obéissance à leur seigneur. (*Arch. Lot-et-Garonne.* Liasse E. Suppl. 1297, F.F. 1.). — A l'époque qui nous occupe, il existe une lettre de La Vauguyon aux consuls de Grateloup au sujet d'une assemblée tenue à Saint-Gayran et la réponse des consuls. Il s'ensuivit des logements militaires. (E. Suppl. 1288, B.B. 7, cahiers in-folio et in-4° et 89 feuillet. *Arch. L.-et-G.*). — Le registre des baptêmes jusqu'en l'an II, s'y trouve aussi. (E. Suppl. 2359, G.G. 32.). Les pasteurs qui y figurent sont : Dubois, de Lannes, A. Grenier de Barmont, Pierre Dupuy, Dumas, Blachon, Lagarde, Viala, etc.

parvenir à ses fins, ainsi qu'il résulte du verbal fait le 10 octobre 1767 par Lasalle, juge royal de Monheurt, par lequel il est établi que le 5 octobre 1763, ledit Simon Grenier fit faire par la main du sieur Duminy, régent de Clairac, sur une feuille de parchemin qu'il lui remit la copie du susdit prétendu contrat de mariage..... l'original fabriqué par ledit Grenier lui-même..... laquelle prétendue expédition écrite ainsi qu'on l'a observé par ledit Duminy..... Ledit Grenier pour remplir son objet n'a pas balancé d'apposer au bas la signature de Turpin, notaire royal, qu'il a contrefaite. »

Suivent les aveux de Duminy, le régent de Clairac, la constatation que le maire de Clairac, le premier et le second consul ont refusé de signer l'attestation. Le juge remarque aussi que les témoins n'ont pas signé au testament produit.

Pendant ce temps, le receveur de Bordeaux recevait d'Agen des pièces qui établissaient des droits en faveur d'Elizabeth Lafargue (1). Il constate « qu'il lui est survenu une affaire qui aurait été sérieuse s'il n'en avait découvert le poison ».

Enfin, un dernier procès-verbal du juge de Monheurt nous apprend que Grenier a non seulement fabriqué toutes les pièces versées au dossier, mais qu'il a aussi inventé Ester Planté, qui n'a jamais existé, la femme du pasteur Lédrier n'ayant pas eu de sœur. Ce juge faussaire est coutumier du fait.

« Il a effacé et supprimé partie de la disposition d'un arrêt du Conseil de 1745, portant homologation d'un bail des biens en régie ayant appartenu à Pierre Dussoly (2), fugitif, jouis actuellement par la Delle Pineau, veuve Gardes, qui a en son pouvoir ledit arrêt et ce pour éviter le tiercement sur le prix du bail, qui

(1) Famille de Laparade. Testament de Demoiselle Judith Lartigue, veuve de sieur de Laffargue, en faveur de son fils aîné Jacques, du 28 août 1702, reçu par Destoup, notaire à Clairac. Deux autres fils, Moïse, docteur en médecine, et Pierre, sont réfugiés à l'étranger. — Elizabeth Laffargue venait à son tour de sortir du Royaume. Ses biens, situés à Galie, par. de Saint-Gayran, sont adjugés à Jean Couzy jusqu'en 1775. (Exploit de Pauquin, à la date de 1763.)

(2) Les Dussoly et les Pineau étaient parents. Il résulte de trois testaments, 17 juin 1701, 6 juillet 1707, 25 sept. 1721, d'Esther Dussoly, que Pierre Pineau et ses deux fils étaient réfugiés à l'étranger. Pierre Dussoly, le 30 janvier 1753, fait une donation de terres, devant François de Martines, avocat aux Parlements de Paris et de Bordeaux, conseiller du roi et juge à Laparade, puis passe à son tour à l'étranger. — Simon Grenier appartenait à une famille catholique de Nicole, où son aïeul, dans un contrat de mariage, est qualifié laboureur. — Tout le dossier, dont nous publions des extraits, provient des papiers Sauvaitre, de Laparade, et se compose des originaux.

est de la somme de 10 livres, pour raison de quoy il avait reçu, sans doute, une somme considérable. » — Il a « également effacé et supprimé dans deux différentes lettres de la chancellerie, près la souveraine Cour de Parlement de Bordeaux, les noms de ceux qui avaient impétré et y a ensuite substitué d'autres noms à la place des premiers. » Et le juge conclut : « Il doit être débouté. Il mériterait une punition sévère pour avoir cherché à tromper sa Majesté en fabriquant et en produisant de fausses pièces. »

Malgré ses protestations, Grenier fut débouté, mais grâce à ses protections il échappa au châtiment. Quant à l'héritage de Lédrier-Planté, il resta en friche.

Deux ans plus tard, nous savons qu'une instance fut introduite au Parlement de Bordeaux par un certain Pierre Planté, en revendication de ces biens. Nous ne connaissons pas l'issue de cette procédure (1).

Louis BASTIDE.

(1) Cette procédure nous apprend que la famille Planté était de Bugassac, juridiction de Clairac. — On sait que la période où se déroulent les faits que nous venons de retracer est relativement tranquille en Agenais. Le culte se célébrait très fréquemment en plein air et dans les maisons particulières. Les registres des baptêmes, etc, sont très complets pour Laparade, E. Suppl. 1324 (G.G. 7), *Arch. L.-et-G.*, contient 400 permis d'inhumer de protestants de 1772 à 1792 (in-4° 100 feuillets). — E. Suppl. 1325 (G. G. 8), in-8° 16 feuillets, baptêmes et mariages. — E. Suppl. 1326 (G.G. 9), Liasse de 65 pièces, actes de baptêmes. — Pour Saint-Gayran et Grateloup, E. Suppl. 1300 (G.G. 2), registre, 1690 à 1792. En 1753, il y a, sur 21 décès de protestants, 10 refus ; en 1754, sur 20, 9 refus ; en 1775, il n'y en a plus que 3 refus sur 21 décès. Il existe aussi aux Arch. de Lot-et-Garonne un mémoire intitulé *Recherche et arpentement des cimetières des protestants de Saint-Gayran*, E. Suppl. 1281 (B.B. 10). Pour montrer la facilité avec laquelle on obtenait des biens de réfugiés, il suffit de rappeler qu'en 1758, le maire de Clairac sollicite du roi un don sur ces biens en dédommagement d'un passage de troupes !

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Clément Marot, Ronsard, d'après quelques publications récentes.

Clément Marot, le premier en date des poètes de la Renaissance, a été quelque peu oublié, ou plutôt passé sous silence depuis deux ans, où, sous toutes les formes, conférences, commémorations, concerts, publications, on a presque exclusivement glorifié Ronsard. J'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre, puisque, malgré mes réserves, le Comité présidé par M. de Nolhac, a voulu m'inscrire sur sa liste. Mais si, avec d'Aubigné, je reconnais que le chef de la Pléiade occupe dans l'histoire littéraire une place éminente, il serait à la fois injuste et inexact d'oublier qu'avant Ronsard, cette place a été dignement occupée par Clément Marot.

Je n'ignore pas qu'un des derniers et plus compétents biographes de Ronsard, M. G. Cohen (1), a écrit ces lignes inspirées par ce vers présomptueux de son héros :

> Vous estes tous *yssus de la grandeur de moy* (2).

Marot, « seule lumière en ses ans de la vulgaire poésie », était mort en septembre 1544 ; beaucoup de talent et encore plus d'esprit, la science du rythme, « *mais le souffle court. Il lui manque le coup d'aile...* » (p. 273).

Ce coup d'aile qu'il ne trouve guère dans les poèmes philosophiques de Ronsard qu' « en dépit de quelques beaux vers, on ne peut appeler un poète chrétien » (p. 170), M. C. le trouve dans les invectives passionnées du poète contre

(1) *Ronsard, sa vie et son œuvre,* 1 vol. de 290 pages, in-8°, Paris, Boivin et Cie, 1924 ; prix 8 francs.

(2) Ce qui lui valut cette riposte de B. de Mont-Dieu :

> Je suis marry aussi que tout seul à la France
> Tu t'es vanté d'avoir des muses cognoissance
> Et que tous ceux qui ont mis la main aux escrits
> Ont l'art de Poésie en tes livres appris.
> Tu devois, ce me semble, avant que de l'escrire,
> Attendre honnestement qu'un autre le vint dire,
> Car, louange, dit-on, se change en déshonneur
> Quand le propre gosier s'en est fait le sonneur.

les huguenots. Loin de moi la prétention de nier les qualités littéraires des *Discours de la misère de ce temps*. Mais que faut-il penser de cette patriotique adjuration :

> Ne les puniras-tu, Souverain Créateur ?
> Tiendras tu leur party ? Veux tu que l'on t'appelle
> Le Seigneur des Larrons et le Dieu de querelle,

Après cet aveu :

> J'ay autresfois gousté, quand j'estois jeune d'aage,
> Du miel empoisonné de vostre doux breuvage ?...

Que Ronsard ait cru devoir racheter ce souvenir en traitant d'apostats, d'athées ou de voleurs, ses amis et protecteurs de naguère, cette attitude, d'après M. Cohen, « répondait à la fois à ses intérêts et à ses préférences » (p. 185). Nous ne nous en étonnerons donc pas ; mais elle devait logiquement amener le poète à rejeter sur les huguenots *seuls* la responsabilité des misères qu'il allait décrire si éloquemment. A oublier, par conséquent, qu'après avoir, sans révolte, subis tous les supplices, ils n'avaient, encouragés par Catherine de Médicis, pris les armes que pour le maintien de l'édit qui leur accordait un minimum de liberté. Ainsi que le lui rappelait un de ses adversaires,

> .... Quand on voit que les maux survenus
> A ce Royaume-ci ne luy sont advenus,
> Que par ceux qui, du Roy (par feinte révérance
> Ne touchant à son nom), usurpent la puissance,
> Et qui, de vrais tyrans le tiltre ont mérité,
> Faut-il pas qu'on le die à la Postérité (1) ?

L'année suivante (1563), l'auteur de la *Remonstrance à la roine mère du roy sur le Discours de Pierre de Ronsard des misères de ce temps* (2), précisait ainsi le droit des huguenots à la résistance :

> Le Roy faict un Edit, nous le voulons garder.
> Notre droit est très bon, nous le voulons aider.
> Dieu le veut et le Roy, vous voulez le contraire,
> Le Roy ordonne et fait, vous le voulez deffaire,
> Vous estes vrayement premiers fauteurs du mal
> Car vous avez premiers enfraint l'édit Royal.

(1) A. Zamariel (Antoine de la Roche-Chandieu), dont il convient aussi de rappeler cette réponse au traditionnalisme tant vanté de Ronsard :

> Athée est celuy que la coustume emporte
> Ores croyant ainsi, ores d'une autre sorte,
> Cesluy là croit en Dieu qui y croit nonobstant
> Que l'homme pour cela l'aille persécutant.

(2) A Lyon, par Francoys Le Clerc, 1563.

En plus de cent endroictz, vos communes mutines
Aux fidèles ont fait force outraiges indignes.
. . . .
Quoi ! Pouvez-vous nier le carnage hideux
Qu'à Vassy commencé vous avez. . . . .

C'est donc en déguisant la vérité que Ronsard charge les huguenots de tous les péchés d'Israël, Et lorsqu'il nous représente leurs ministres

. . . . . . Simples d'habitz, d'honneur ambitieux,

il leur prête précisément ce qu'il reproche à son Eglise...

. . . . riche, grasse et hautaine
Toute pleine d'escuz, de rentes et domaines,
Ses ministres enfletz et ses Papes encor,
Pompeusement vestuz de soie et de drap d'or (1).

« Le coup d'aile qui emporte la pensée et la mélodie au sublime et donne à l'âme qu'il soulève le sentiment de la plénitude, de la perfection, de l'air des sommets, cette sensation » (p. 273) est donc, quand on y regarde de près, essentiellement artificielle, d'ordre purement littéraire, comme l'a d'ailleurs compris M. Cohen lorsqu'il a ainsi résumé son impression : « Au fond, on sent bien moins chez lui de foi profonde que d'adhésion à la tradition » (p. 193).

*
* *

Mais mon but n'est pas d'ajouter quelques pages à toutes celles qu'on a noircies à la gloire du prince des poètes. Je veux surtout recommander à nos lecteurs un très beau livre consacré au prédécesseur de Ronsard par M. Pierre Villey, professeur à l'Université de Caen (2).

Quand on songe qu'il manque à M. Villey l'instrument indispensable aux recherches et comparaisons bibliographiques et critiques, la vue qui seule revèle des détails capables d'orienter le travailleur, on se demande par quel miracle il est parvenu à la remplacer. Déjà, l'édition qu'il a donnée, en 1922 et 1923, des *Essais de Montaigne* (3), qu'il a simplement intitulée *Nouvelle édition*, suppose un

(1) Athée est qui, mentant, maintient la Papauté
De laquelle il se moque et voit la fausseté.

répondait, non sans à-propos, Zamariel.

(2) *Bibliothèque littéraire de la Renaissance. Les grands écrivains du XVIe siècle. Evolution des œuvres et inventions des formes littéraires.* Tome premier. *Marot et Rabelais*, 1 vol. de XVIII-432 pages in-8°, Paris, E. Champion, 1923, prix 25 francs.

(3) Trois volumes de XXVIII - 422 - 614 et 586 pages p. in-8°, Paris, Félix Alcan, prix 34 francs.

travail considérable, extrêmement difficile et délicat. Par une série de dispositions ingénieuses et pratiques, il ne nous donne pas seulement le texte complet, scrupuleusement établi et collationné, mais encore le moyen d'en comprendre et suivre la genèse et le développement, sans compter de nombreuses notes et, à la fin du tome III, un relevé des sources et un copieux index qui mettent cet ouvrage capital à la portée des lecteurs modernes les moins familiarisés avec le seizième siècle.

Après Montaigne, M. Villey s'est attelé à un auteur infiniment plus complexe et moins connu que Montaigne et même Rabelais, qui, dans ces dernières années, n'a cessé d'être étudié, analysé, épluché et commenté.

Clément Marot a joui de son vivant, et encore longtemps après sa mort, d'une popularité que n'a pas éclipsée celle de Ronsard, celui-ci ayant, d'ailleurs, non seulement vécu plus longtemps mais été, bien plus que Marot, favorisé de la fortune. La preuve en est dans les très nombreuses éditions et contrefaçons, partielles et collectives des poésies de Marot qui ont paru jusqu'à la fin du XVIe siècle, et encore beaucoup plus tard.

Or, toutes ces éditions anciennes sont rares, quelques-unes même ne sont représentées que par un ou deux exemplaires dans des bibliothèques publiques ou privées. M. Villey a vu toutes celles qu'il a pu atteindre et a commencé par en dresser, ce qui n'avait jamais été tenté (1), un *Tableau chronologique* et analytique. Ce tableau a paru dans la *Revue du seizième siècle* (1920-1921), et forme un tirage à part de 167 pages. Il a été accompagné, dans le *Bulletin du Bibliophile* (1920-1922) de *Recherches sur la chronologie des œuvres de Marot* (tirage à part de 180 pages).

C'est grâce à ces travaux préliminaires, tout particulièrement arides, que l'auteur a pu reconstituer, en 153 pages compactes, la vie mouvementée et le développement littéraire de Marot. Le lecteur, désireux de s'orienter par lui-même, et de contrôler ce travail consciencieux, trouvera, dans les *Appendices* I, II et IV, d'abord une *Table chronologique des œuvres de Marot, classées selon l'ordre alpha-*

(1) En 1875 et 1881, M. Georges Guiffrey avait commencé à publier, chez Quantin, sur papier de Hollande, avec reproductions des gravures de l'époque, une édition critique, copieusement annotée des *Œuvres de Clément Marot*, dont les tomes II et III seuls ont paru et ont été suivis en 1911 (chez Chemitte) par un tome I, consacré à la biographie du poète. Quelqu'insuffisante que soit cette belle édition, on regrette qu'elle soit restée incomplète.

bétique des incipit, puis une *Chronologie de la vie de Marot,* enfin une *Note bibliographique* très détaillée sur les éditions, la biographie du poète et sur les sept chapitres de l'étude que M. Villey lui a consacrés.

Je n'ai ni le loisir, ni la compétence nécessaires pour discuter un livre aussi sérieusement préparé et rédigé. Je me bornerai d'abord à marquer sa place au milieu d'autres publications contemporaines, puis à proposer quelques remarques à propos de la traduction versifiée des Psaumes.

Après les articles de Paul Bonnefon, dans la *Revue d'histoire littéraire* de 1894, sur le *Différend de Marot et de Sagon,* et de M. Gustave Macon, *Poésies inédites de Clément Marot,* dans le *Bulletin du Bibliophile* (1898), ce sont ceux que M. R. Fromage a fait paraître dans notre *Bulletin* en 1909 et 1910, qui ont de nouveau attiré l'attention sur Marot (1). En 1912, M. J. Plattard exposa dans la *Revue des Etudes rabelaisiennes « Comment Marot entreprit et poursuivit la traduction des Psaumes de David »* (2), et contesta ici même (p. 278) l'attribution à Marot des inédits cités par M. Fromage, tandis que M. Emmanuel Philipot corroborait dans la *Revue d'histoire littéraire* son hypothèse au sujet d'Anne, inspiratrice des plus belles poésies amoureuses du poète (3), et que M. F. avait cru pouvoir identifier avec Anne de Beauregard.

Or, en 1913, dans plusieurs articles de la *Revue Bleue,* M. Abel Lefranc démontra, précisément au moyen d'un huitain dont M. Fromage n'avait pas fait état :

J'ay une lettre entre toutes eslite,
J'ayme un pays et ayme une chanson
Nest la lettre en mon cœur bien escrite
Et le pays est celui d'Alençon.

qu'il s'adresse, non à Anne de Beauregard, mais à Anne d'Alençon, fille de Charles, bâtard d'Alençon, frère illégitime de Charles, mari de Marguerite d'Angoulême, qui, en 1542, devint la femme de Nicolas de Bernay (4).

(1) *Poésies inédites de Clément Marot ; — Son premier emprisonnement, identification d'Isabeau et d'Anne.*

(2) Tirage à part de 36 p., in-8°, Paris, Champion, 1913.

(3) *Sur un amour de Clément Marot,* tirage à part de 18 pages, Paris, A. Colin 1913.

(4) Cette étude est la première du volume publié en 1914, par M. Lefranc, chez Champion, sous le titre *Grands écrivains français de la Renaissance.* Il renferme, en outre du *Roman d'amour de Clément Marot,* un article sur *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance,* et une étude sur *Jean Calvin et le texte français de son Institution chrétienne* (un vol. de 414 p., in-8°).

***

Pendant que ces divers travaux se poursuivaient en France, Marot était, au delà de nos frontières, l'objet d'une étude approfondie. Notre compatriote alsacien Ph.-A. Becker, qui, il y a 25 ans, avait classé et annoté, pour notre *Bulletin*, l'obscure mais si précieuse correspondance de *Marguerite, duchesse d'Alençon, et Guillaume Briçonnet* (1), a dû tout naturellement s'intéresser au poète contemporain porain et familier de ces illustres personnages dont il partagea les préoccupations et les rêves généreux.

Il a été ainsi amené à publier successivement une esquisse provisoire de la *Vie de Marot* (2), que M. R. Villey estime (p. 406) « la meilleure biographie actuelle » du poète, puis une étude, d'après les textes originaux, sur la *Poésie amoureuse de Marot* (3), une autre sur sa *Traduction des Psaumes* (4), enfin un essai d'identifier les destinatrices des *Estreines aux Dames de la Court,* 1541 (5).

Grâce à MM. Ph.-A. Becker et Pierre Villey, nous pouvons donc entrevoir avec plus de netteté la physionomie littéraire, morale et religieuse du poète de cour dont le nom est désormais inséparable de l'histoire de la Réforme française. Quelque légères que nous apparaissent certaines de ses poésies, lorsque nous oublions qu'elles sont sorties du milieu de l'*Heptameron*, je n'hésite pas à dire que, sous ce rapport, il a été largement dépassé par Ronsard. Je doute qu'il eût adressé à la dame de ses pensées des vers comme ceux-ci :

En choisissant l'esprit vous estes mal apprise
Qui refusez le corps, à mon gré le meilleur ;
Vous aimez l'intellect et moins vous en prise
Aimer l'esprit, Madame, est aimer la sottise.
Je n'aime point le faux, j'aime la vérité.

D'autre part, il est incontestable que notre ancien collègue, M. O. Douen, dont les deux volumes sur *Clément*

(1) Complétée la même année (1900), dans la *Revue de théologie de Montauban*, par une étude sur *Les idées religieuses de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux.*

(2) *Marots Leben*, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (XLI et XLII, 1914), 168 p., in-8°.

(3) *Clément Marots Liebeslyrik*, dans *Kaiser. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse, Sitzungsberichte*, 184 Band, 5 Abhandlung, 1917, 180 p., in-8°.

(4) *Clément Marots Psalmenübersetzung* (*Berichte über die Verhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig, Philologisch-historische Klasse*, 72 Band, 1920, I, Heft. 46 p., in-8°.

(5) *Clément Marots Estreines aux Dames de la Cour*, 1541, dans *Zeitschrift für romanische Philologie XLI*, 14 p., in-8°.

Marot et le Psautier huguenot (1878 et 1879) ne cesseront pas d'être utilement consultés, a été beaucoup trop loin en représentant le poète comme un apôtre (1). Il ne faudrait pas, toutefois, conclure du simulacre d'abjuration qui permit à Marot de rentrer en France, qu'il était sans convictions réelles, et même, au point de vue littéraire, un simple reflet de son entourage (2). Ainsi, je ne pense pas que sa traduction du Psautier ait pu lui être suggérée par l'exemple d'Alamanni (Villey, p. 125).

A cette époque, le véritable apôtre d'une piété moins formaliste et extérieure, à la fois plus raisonnable et plus sincèrement mystique, ce fut Lefèvre d'Etaples. C'est certainement lui l'inspirateur des sentiments religieux qui apparaissent dans l'œuvre poétique et dans beaucoup d'actes de Marguerite d'Angoulême. C'est lui qui, grâce à sa protectrice, obtint de François Ier le privilège inespéré de faire paraître, en 1523, une traduction française du Nouveau Testament, dont les préfaces sont de véritables manifestes évangéliques. Or, le Psautier était son livre de prédilection. C'est par la publication de son *Psalterium Quinçuplex* que, dès 1509, il avait commencé ses études religieuses. Dès que son Nouveau Testament eut paru, il fit sortir de presse, le 16 février 1524, une traduction française du Psautier, dont le texte latin parut aussitôt après, chez Simon de Colines (3). Une deuxième édition française, légèrement amendée, parut chez le même éditeur le 17 février 1526, ainsi qu'une seconde édition latine en juillet 1528 (4).

La même année (1528), il fit imprimer, toujours chez le même éditeur, pour son élève Charles, duc d'Angoulême, *Liber psalmorum cum tenoribus ad recte proferendum aptissimis* (5), et, enfin, en 1529, pour le même, ainsi que pour sa sœur aînée Madeleine, un *Vocabulaire du Psautier* (6). Il semble bien que Lefèvre, dont Farel disait :

(1) M. Douen avait reconnu son erreur et préparait une nouvelle mise au point de son livre lorsque la mort l'a arrêté.

(2) Voy. P. Villey, p. 67, 84 et 89.

(3) *Psalterium David argumentis fronti cuiuslibet psalmi adjectis, Hebraica et Chaldaica multis in locis illustratis.* La préface à Jean de Selves, premier président du Parlement, est datée du 1er mai 1524.

(4) Voy. Renouard, *Simon de Colines*, p. 53, 60, 74 et 111. Toutes ces éditions, sauf celle de juillet 1528, se trouvent à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères.

(5) Cette édition, dont un exemplaire se trouve dans la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères (R. 15835), n'a pas été signalée par M. Renouard.

(6) C'est un vocabulaire latin-français des mots contenus dans chaque psaume, classés par ordre alphabétique (Renouard, *op. cit.*,

« jamais je n'avais veu chanteur de messe qui, en plus grande révérence la chantast », ait voulu apprendre aux jeunes enfants de François Ier, à chanter les psaumes, à psalmodier (1).

***

On sait que la première préoccupation des réformateurs fut d'offrir aux fidèles un culte en langue vulgaire auquel ils pussent tous prendre part en comprenant les gestes et les paroles, et que, partout où ce culte fut introduit, on remplaça les litanies latines par des cantiques en langue vulgaire. Dès 1524, Luther en avait publié un premier recueil (2). A la même époque, la collecte *Salve regina misericordiae*, attribuée au moine bénédictin Hermamus Contractus (1050), et qui était parfois inscrite sur les parois des églises (3), fut transformée par un chantre de l'école de l'hôpital de Nuremberg, Sebald Heyden, en un hymne à Jésus-Christ. Il figure au verso du titre d'une brochure que l'auteur publia en 1525 pour se justifier : *Unum Christum mediatorem esse* (nous n'avons qu'un médiateur, Jésus-Christ).

Cette brochure (4) parvint sans doute à Lefèvre et, par lui, à Marguerite d'Angoulême, puisque l'*Oraison a nostre seigneur Jésuchrist, du pécheur contrict et pénitent, impé-*

p. 146). A la Bibliothèque Sainte-Geneviève A. 645 R. il est relié à la suite d'un *Psalterium daviticum materna lingua expositum* (texte français de Lefèvre amendé, en lettres rouges au-dessus du latin) s. l. n. d. à la fin, *cum privilegio, opera et impensis... Ant. Verard*, sans doute aussi de 1529.

(1) Lefèvre avait publié des Éléments de musique (GRAF, *Jacobus Faber Stapulensis*, dans *Zeitschrift für historische Theologie*, 1852, p. 224).

(2) W. SCHIRCKS, *Dr Martin Luther's geistliche Lieder*, 1854.

(3) Martial Mazurier avait fait remplacer des collectes qui se trouvaient sur les parois de Saint-Martin à Meaux par des hymnes français. La Faculté de théologie l'obligea (23 juin 1525) à les remplacer par celles qu'il avait fait enlever (Bibl. nat. ms. lat. nouv. acq. 1782, fol. 174).

(4) Un exemplaire de la plaquette latine se trouve à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères (A. André 1163). Elle a été traduite librement en français et abrégée, sous le titre *D'ung seul médiateur et advocat entre Dieu et les hommes, nostre Seigneur Jésus-Christ*, 1538 (DUFOUR, *Notice bibliographique*, p. 154), dont un exemplaire se trouve aujourd'hui au Musée de la Réformation à Genève. La traduction française de l'hymne (*Oraison*) à N. S. J.-C. a été reproduite dans la *Summaire et briefve Declaration* de FAREL, réimpression par G. Baum, p. 159, et est devenue le canevas d'un cantique intitulé *Salutation à Christ*, qu'on trouve à la fin de la traduction française de la Confession d'Augsbourg, par JEHAN DALICHAMPS, Strasbourg 1542 (Bibl. de la rue des Saints-Pères, R. 12832).

trative de grâce et rémission pour ses délictz, sorte de litanie avec répons, qui se trouve, à partir de 1531, à la suite du *Miroir de l'âme pécheresse,* n'est autre chose que la traduction littérale de cette adaptation (1).

Les psaumes répondaient d'autant mieux à ces préoccupations que ce sont de véritables chants exprimant avec une véhémente éloquence les plaintes et les espérances des croyants persécutés pour leur foi. L'année même où parut à Paris la première version française du Psautier, un des collaborateurs de Lefèvre et de Briçonnet, le docteur en théologie Pierre Caroli provoqua un véritable scandale en prêchant à Saint-Paul, devant des auditeurs qui suivaient ses explications dans le Nouveau Testament de Lefèvre. Après l'avoir poursuivi pendant toute une année, la Faculté de théologie finit par lui interdire la prédication. Alors, en octobre ou novembre 1524, il fit, au collège de Cambrai, des leçons sur les Psaumes ; il dut les clore le 13 février 1525 (2).

Nous avons le texte de quelques-unes de ces leçons ou homélies dans un de ces rarissimes volumes sortis à cette époque des presses de Simon Dubois : *Les sept pseaulmes du royal prophète David exposées: puis naguères divulguées, pour donner à tous manière de se retirer du péché et se convertir à Dieu : et le prier dévotement, selon la manière que a enseigné le sainct esperit par David en ses sept pseaulmes penitentiaulz* (s. l. n. d.) (3).

Déjà, dans cet opuscule qui reproduit la version de Lefèvre, on constate que l'auteur s'en écarte çà et là en alléguant le texte hébreu. En 1532, alors que Marguerite avait réussi à l'arracher aux griffes de la Sorbonne et à le nommer curé de Notre-Dame d'Alençon, le même anonyme fit imprimer, par le même Simon Dubois, outre un Nouveau Testament français (4), un *Livre des Psalmes,* dont le texte

(1) Cette *Oraison* figurait, en 1553, *avec la musique,* sur une des parois de la chapelle Saint-Tugule, à Laval, et provoqua une censure énergique de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, à laquelle le fait avait été rapporté (*Bull.* 1887, p. 192 ss.).

(2) Voy. sur les diverses phases de ce conflit Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus,* II, 21 à 30, et Herminjard, *Correspondance, passim.*

(3) Ce volume, qui a fait partie d'un *Catalogue de livres rares et curieux, provenant de la Bibliothèque de feu M. D. L. R. et du cabinet de M. G.,* a été vendu par Claudin et doit se trouver, si je ne fais erreur, à la Bibliothèque nationale. Bien que le nom de Caroli n'y figure pas, il est certainement de lui.

(4) Voy. sur ce très rare Nouveau Testament, l'article de M. O. Douen, dans le *Bull.* de 1894, p. 200.

s'écarte sensiblement de la version de Lefèvre ainsi que l'a démontré ici même (*Bull.* 1893, p. 98) M. O. Douen. En outre, chaque Psaume est précédé d'un argument ou sommaire qui en résume le sens. M. Ph.-A. Becker a découvert que ces sommaires, ainsi que des variantes du texte, se trouvent dans un commentaire que Bucer publia à Strasbourg en 1529, sous le titre : *Sacrorum Psalmorum libri quinque ad ebraicam veritatem versi et familiari explanatione elucidati per Aretium Felinum theologum.* Ce livre qui était connu à Paris (Herminj. III, 75) est donc sans doute celui dont s'est servi Caroli.

* * *

On voit quelle place le psautier tenait dans le milieu où l'on tentait alors de réformer l'Eglise et où Clément Marot devait trouver à la fois l'idée et les moyens d'en donner une traduction versifiée qui *pût être chantée,* tout en rendant le sens des textes aussi fidèlement que possible :

Ainsi, ô Roy, par les divins esprits
Qui ont sous toy Hebrieu langage appris,
Nous sont jettez les Psaumes en lumière,
Clairs et au sens de la forme première
Dont après eux, si peu qu'en faire say,
T'en ay traduit, par manière d'essay...

Entreprise, si l'on veut bien y réfléchir, hérissée de difficultés, et qui devait heurter de front l'opposition farouchement intransigeante des conservateurs de la tradition. Marot s'en rendait si bien compte qu'il y consacra plusieurs années (1) et plusieurs essais successifs, car, ainsi que l'a démontré M. Ph.-A. Becker, l'édition de 1541 qu'on croyait jusqu'ici la première, a été probablement précédée d'une autre, dont on trouve des variantes dans le recueil publié à Strasbourg en 1539 (2), dans le manuscrit qui fut remis à Charles-Quint, et dans le psautier de Pierre Alexandre (1541).

Quoi qu'il en soit, si l'on compare sa version à celles de

(1) Après 1536 Sagon écrivait :

Dieu gard Marot, il en a bon mestier
S'il veult encore exposer le psaultier,

et je crois que c'est pour remercier le poète de ces essais et l'encourager que François Ier lui fit don de la « maison, grange et jardin, le tout enclos de murailles », dont le brevet, daté de juillet 1539, a été pour la première fois publié dans ce *Bulletin* (1855, p. 250).

(2) *Aulcuns pseaulmes et cantiques mys en chant,* réimpression photo-typographique, par D. Delétra, Genève, A. Jullien 1919.

ses contemporains qui s'y essayèrent après lui (1), on constate aisément la grande supériorité de Marot, non seulement au point de vue technique et littéraire, mais surtout au point de vue de l'inspiration religieuse (2). En ce qui concerne la technique, MM. Laumonnier et Martinon lui ont rendu justice et reconnu qu'à cet égard il était, non seulement le prédécesseur, mais le maître de Ronsard (3).

Quant au fond, on a peut-être trop insisté sur le caractère léger, frivole, superficiel de Clément Marot (4). C'est oublier que, de son temps, même la sœur du roi n'échappait à la haine des gens bien pensants qu'en dissimulant sous une attitude extérieurement correcte ou plaisante, le fond de sa pensée. Et je trouve bien dur ce jugement de M. Villey : « Il est bien entendu que, pour un lecteur du xx[e] siècle, la traduction de Marot est manquée radicalement. Elle est un contre-sens perpétuel aussi grave et plus douloureux que la traduction de la première églogue dont Marot s'était rendu coupable dans son enfance (p. 133). »

Comparez une bonne traduction moderne, par exemple des psaumes II, XXIV, XXV, pour ne citer que ceux-là, avec le texte de Marot, et surtout, assistez à une de ces séances de musique où M. Expert vous fera entendre, avec le timbre de l'époque, le Psaume XXV : « A toi, mon Dieu, mon cœur monte... », et vous protesterez certainement contre cette appréciation absolue. — Marot a trop souffert pour qu'on ne sente pas, à travers cette dernière œuvre de son existence agitée, la foi qu'il n'avait pas le droit de manifester publiquement. Avons-nous, d'ailleurs, toutes ses poésies ? Le manuscrit de Chantilly nous en a révélé qu'on ne soupçonnait pas, et je ne vois pas, si elle n'est pas de lui, à qui l'on pourrait attribuer « *l'épître de Barquin* » (5), où se trouvent ces vers d'un sentiment si juste et si élevé :

(1) Une intéressante note sur ceux-ci a paru, sous le titre *Poètes et Psautiers au XVI[e] siècle*, en tête du *Catalogue* 1918, n° 39, du libraire M. Boussus, 9, rue Guénégaud.

(2) Cette comparaison est facilitée par l'excellente publication, dans la *Bibliotheca Romanica* (Strasbourg, Heitz, numéros 252, 253 et 254), par M. Théodore Gérold, de *Clément Marot, Psaumes avec les mélodies*, qui reproduit, précédé d'une introduction très complète, le Psautier de 1541, accompagné des mélodies primitives.

(3) Laumonnier, *Ronsard poète lyrique*, et Martimon, *Les strophes*.

(4) P. Imbart de la Tour, *Les Origines de la Réforme*, III, 105 ss.

(5) M. Ph.-A. Becker a trouvé à la Bibliothèque palatine de Vienne, ms 7589, un texte de cette épître plus correct que celui du manuscrit de Soissons.

.... On blasme les mortz telles
Mais je supply ceulx de ton parèntaige
Ne le vouloir prendre au désavantaige
De leur honneur, et penser en eulx mesmes
Que ceulx qui ont éternelz dyadesmes
Lassus au ciel, ont bien passé le pas
D'infâme, dur et public trespas.....

Beaucoup de ces morts ont été soutenus par des strophes comme celle-ci, du psaume LXXIX :

Des prisonniers le gémissement vienne
Jusques au ciel, en la présence tienne
Les condamnez et ceux qui jà se meurent
Fay que vivans par ton pouvoir demeurent.

Et cela suffit pour que la mémoire de Clément Marot soit désormais liée au souvenir de tous ceux qui refusèrent de séparer la religion de la liberté.

N. WEISS.

H. de Vries de Heekelingen, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Nimègue. *Genève pépinière du Calvinisme hollandais*, t. II : *Correspondance des élèves de Th. de Bèze, après leur départ de Genève*. La Haye, Martinus Nijhoff, 1924, in-8 de XXXII et 446 p.

Le savant directeur de la bibliothèque universitaire de Nimègue vient de compléter son beau livre sur les *Etudiants des Pays-Bas à Genève, au temps de Bèze* (1), en publiant près de deux cents lettres, pour la plupart inédites, écrites entre 1561 et 1615. Désormais, quiconque voudra étudier à fond quelque sujet datant de ce demi-siècle, ne pourra négliger les intéressants documents réunis avec tant de soin et annotés avec tant de sagacité; ces notes sont un modèle de précision et de concision tout à la fois (2). Il

(1) 1918. Cf. *Bull.* 1919.

(2) Par acquit de conscience, nous relevons quelques détails sans grande importance : p. 55, à propos de *Frégeville*, M. de Vries aurait pu citer L'Estoile et Casaubon, ses amis ; p. 73, n. 2, lire *Coüet*, non *Covet* ; p. 97, *Beza rude donatus* pourrait être rendu dans le sommaire plus exactement que par *envahi d'indifférence* ; p. 417, M. de Vries ne dit pas comment il est arrivé à déterminer que les lettres de 1607 et 1608, attribuées p. 106-114 aux deux frères *Jean ou Nicolas de Vassan* sont sûrement du premier. C'est donc entre 1609 et 1615 qu'il convient de placer l'abjuration de J. de Vassan (cf. *Bull.* 1907, p. 259). — P. 128, n. 5, la mention de Henri *IV* est fautive ; p. 151, n. 2, il serait plus juste de dire : *la Réforme*, que *le Luthéranisme* ; p. 181, n. 2, outre que *Cuth* est une erreur pour *Cuts*, il me paraît

convient d'ailleurs d'admirer la maîtrise avec laquelle l'auteur manie notre langue (1).

Une introduction de quelques pages résume les questions dogmatiques, politiques, militaires, financières, traitées par les nombreux correspondants de Bèze. M. de Vries souligne le contraste entre les « tendances pacificatrices » de Guillaume le Taciturne et l'attitude plus intransigeante de Bèze en 1579 ; les documents publiés à ce sujet sont parmi les plus importants du recueil.

Parmi les lettres de la première section : *Etudiants et anciens Etudiants,* signalons celles de *Lambert Daneau* (1579), *Bèze* (1592), *S. Goulart* (1594-1609), inconnues des biographes de ces personnages jusqu'à présent. Le 10 déc. 1593 Fr. du Jon écrit, à propos d'une confession de Henri IV en 1591, dont le texte ne nous est pas parvenu :

« Ce sont thèses que le roy mit alors en avant comme de son particulier pour acheminer une conférence amiable et ouyr là-dessus l'un et l'autre parti. Et le tout fut paisé [*sic*] en la compaignie de tous les freres ministres qui estoyent pour lors à Sedan, sauf M. Fournelet qui ne se trouva en l'assemblée pour sa vieillesse (2). »

Plus d'un trait est bien pittoresque sous la plume de ces vieux lutteurs aussi spirituels qu'érudits. S. Goulart se dit « plus lent à enfanter qu'un éléphant », lorsque son « Tertullien » tarde à paraître ; il dépeint Bèze accablé par la vieillesse, visible plus souvent dans son petit lit que dans sa chaire professorale, « attendant le repos éternel » (1600, p. 97).

Parmi les *Correspondants divers,* voici Pierre de Cologne, pasteur à Metz, relatant le passage de théologiens allant au colloque de Poissy (1561) ; Bèze entretenant Crespin des affaires des Pays-Bas (1566) ; le refus du Conseil d'envoyer Bèze à Orange en 1571 (3) ; diverses questions bibliographiques traitées par J. Scaliger (1602-1604).

inexact de placer cette localité (proche de Noyon) dans le Vermandois ; p. 225 manque une note sur Sturm (qu'il est inutile p. 222 d'appeler Sturmius). L'orthographe *Buzenval,* admise p. 370 seulement, nous semble préférable à *Buzanval,* imprimé partout ailleurs.

M. de Vries ne cite que deux ou trois fois notre *Bulletin,* qui eût fourni la matière de plus d'une note complémentaire.

(1) Tout au plus y aurait-il lieu de corriger un mot çà et là : p. XXII, *regeste* pour *sommaire* ; p. XXXIII, *appelé* pour *appelée* ; p. 31, *inquiétèrent* pour *inquiétaient* ; p. 169, n. 2, *en* Orange pour *à*.

(2) Archives Tronchin, à Bessinge, V, 73.

(3) On ne comprend pas bien pourquoi une délibération concernant le refus de L. Daneau d'aller enseigner à Leyde (1579) figure sous une autre rubrique (p. 293).

Sous la rubrique un peu singulière *Corporations*, M. de V. publie des mémoires adressées par des collectivités, par exemple les pasteurs de Hollande à Bèze, etc., ou à des collectivités, par exemple Bèze aux pasteurs de Heidelberg (après la mort de Frédéric III, 1576).

Les délégations aux Pays-Bas d'Anjorrant et Lect (1589) fournissent la matière de sommaires et de lettres inédites, dont trois de Louise de Coligny à Bèze (mars 1592), et une de J. Taffin précisant qu'en mars 1592 et mars 1593 Wtenbogaert commença à prêcher *en français* à La Haye. (On s'étonne de ne trouver ni alors ni nulle part ailleurs mention de P. du Moulin dans ces lettres publiées par M. de Vries.)

Enfin, une relation des troubles d'Anvers, en 1583, attribuée à Lect par un contemporain, ressemble plutôt, au dire de M. de Vries, au récit de De Thou (*Hist. Univ.*, l. 77).

En fermant ce volume, j'éprouve la sensation agréable qu'on ressent lorsqu'on sort de telle bibliothèque universitaire de Hollande, celle de Leyde par exemple, et qu'en longeant le *gracht* on se dit qu'on vient de passer quelques heures bien fructueuses, aidé, par un bibliothécaire moderne, aussi aimable qu'érudit, à mieux connaître des amis anciens très intéressants.

J. PANNIER.

Id., *Correspondance de Bonaventura Vulcanius pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle* (1573-1577), in-8 de XVI et 562 pages, La Haye, Nijhoff, 1923.

Au cours des recherches faites en vue de la publication précédente, M. de Vries a trouvé tant de lettres écrites par l'humaniste de Bruges *B. de Smet* (Vulcanius) qu'il en a fait un recueil spécial ne comptant pas moins de 242 numéros, presque tous se rapportant à une période de quatre années seulement. *Après* cette période, Vulcanius a vécu encore 37 ans... ; si les matériaux alors sont aussi abondants, cela ferait encore de cinq à six mille pages à annoter par M. de Vries, pour notre plus grande instruction ! Le labeur que représente la préparation de tels ouvrages confond véritablement l'imagination : de Genève à Upsal, et le long de la vallée du Rhin, que de studieux pèlerinages !

Secrétaire d'un archevêque en Espagne, professeur catholique à Cologne, Vulcanius, à Genève en 1575, fréquente *Bèze* et prend pension chez *Lambert Daneau*. Sous cette double influence, il incline vers la Réforme (« ad vitam pie

instituendam », écrit-il) (1) ; mais, au bout de treize mois, le séjour à Genève lui déplaît : « il n'y a pas ici tant de savants que je m'y attendais ; leur doctrine ne me convient pas en tout, ni surtout l'air de la ville ; la pension est trop chère (Daneau demande « sex coronatos ») ; H. Estienne fait de vaines promesses (2) » ; bref Vulcanius s'en va à Bâle, puis retourne aux Pays-Bas où il reste protestant, mais jamais très ardent, comme professeur à l'Université de Leyde.

Cette correspondance renferme par ci par là quelque détail relatif à l'histoire du protestantisme français, et outre les personnages ci-dessus nommés, on relève, parmi les écrivains ou les destinataires : *Simon Goulart, Jean de Serres, Jean Tenant* ; sur l'album amicorum (postérieur à 1575), s'inscriront *J. du Jon, Ph. Du Plessis-Mornay, Jacques de Ségur, Jér. Groslot,* etc. Mais c'est surtout au point de vue des questions bibliographiques que ce volume renferme des renseignements nouveaux et très précieux : le « registre » (IV) des ouvrages publiés ou à publier, mentionnés dans cette correspondance, ne remplit pas moins de trente colonnes, et chacune de ces publications fait, au bas du texte même, l'objet d'une note de M. de Vries, à l'érudition duquel il convient de rendre, à ce propos, un nouvel hommage.

J. P.

Preserved Smith, Ph. D., Litt. D., *Erasmus, A Study of his life, ideals, and place in history,* in-8, New-York et Londres, Harper, 1924, avec illustrations.

Un curieux portrait (de la collection Bonnat), dessiné par Dürer en 1520, caractérise finement le personnage éminent et énigmatique dont s'occupe à son tour le savant professeur américain de l'Université Cornell. Il lui apparaît comme le champion d'un « christianisme non dogmatique », et le triple but de cet intéressant ouvrage est : 1° d'utiliser quelques nouveaux détails biographiques fournis par de récentes publications ; 2° de montrer comment Erasme essaya de concilier les besoins de la piété et les droits de la raison ; 3° d'analyser, à propos de cet exemple particulier, les rapports intimes de la Renaissance et de la Réforme, dans leur « réelle unité ».

Dans cet exposé d'ailleurs en général aussi complet qu'il

(1) A. Mylius, juillet 1575 (De Vries, p. 101).
(2) A. Sudermann, février 1576 (p. 130).

pouvait l'être en moins de 500 pages, un lecteur français regrette de ne trouver aucun chapitre consacré spécialement aux rapports d'Erasme avec la France (sur Berquin par exemple il y a une page et demie (272-273) qui n'est guère qu'un résumé chronologique). Pourtant, tel historien catholique dont M. P. Smith cite l'ouvrage, et qu'il a pu lire entre la première et la seconde rédaction de ce travail, M. Imbart de la Tour, termine son chapitre sur Erasme par ces mots qui méritent considération : « Si la pensée française est restée catholique, c'est beaucoup à ce grand esprit, si proche du nôtre, qu'elle le doit (1). »

Un bref paragraphe (p. 425) donne une idée tout à fait insuffisante de l'influence assurément considérable que la lecture des œuvres d'Erasme eut sur Calvin durant ses années d'études universitaires : sa première publication ne fut-elle pas une édition avec commentaire du *De Clementía,* d'après l'édition récente de ce traité de Senèque par Erasme ?

Le chapitre final : « *The genius of Erasmus and his place in history* », consiste en majeure partie en citations ou résumés d'appréciations antérieures. Personnellement, M. P. Smith (p. 439), regrette comme « une erreur, et un malheur pour la cause du libéralisme » l'attitude hostile qu'Erasme finit par prendre à l'égard de la Réforme, mais il ne croit pas qu'on ait le droit de formuler un blâme sévère. Le tempérament physique (faible) et moral (ironique) d'Erasme explique son désir de rester « au-dessus de la mêlée ». Pur intellectuel, Erasme fut le plus grand érudit, l'homme le plus cultivé de son temps. « Plus profondément que tout autre, il a ressenti ce qu'il y avait de commun, et ce qu'il y avait d'opposé, entre l'esprit de la Renaissance et celui de la Réforme » (p. 441), que M. Smith appelle un peu auparavant « le point culminant de la Renaissance ». « Avoir reconnu la raison comme juge suprême en matière de questions religieuses, politiques et sociales, ce fut le trait caractéristique du noble génie d'Erasme ».

Après cette conclusion viennent en appendice : deux pages sur la date de naissance d'Erasme, que l'auteur place en 1469 ; six lettres inédites conservées à la Bibliothèque municipale de Nîmes (ms. numéro 215) : quatre d'Erasme, datées de Fribourg-en-Brisgau (1532-1535), deux de Jean de

(1) *Origines de la Réforme,* t. III, p. 108 (1914). P. 437, M. P. Smith loue la « pénétrante analyse » du caractère d'Erasme, par M. Imbart (qu'il appelle Imhart) de la Tour.

Pins, de Toulouse, évêque de Rieux ; — le sommaire d'un manuscrit du British Museum (Egerton 1651), renfermant des poèmes inédits d'Erasme, dont deux relatifs à *Gaguin*, et un épigramme composé par Gaguin, à un dîner qu'il offrait à Erasme.

Une abondante bibliographie mentionne plusieurs articles de notre *Bulletin*.

Ce livre est de ceux qu'on ne pourra se dispenser de consulter lorsqu'on abordera soi-même le sujet traité. C'est une nouvelle contribution, et non des moindres, apportée par la science américaine à l'étude de l'histoire de la Renaissance et de la Réforme.

J. PANNIER.

H. Manen, *Le De arte dubitandi, etc., de S. Castellion.*

Le pasteur H. Manen a soutenu en 1924 devant la Faculté de Théologie de Genève une thèse de baccalauréat sur le *De arte dubitandi et confidendi, ignorandi et sciendi* de Sébastien Castellion. L'ouvrage conservé en manuscrit dans la Bibliothèque des Remonstrants à Rotterdam (n° 505) a été analysé par F. Buisson (*Sébastien Castellion*, II, p. 216) et par E. Giran (*Sébastien Castellion*, p. 546), qui en ont signalé la valeur. M. Manen fournit des extraits plus considérables de ce traité, et il note « qu'il devrait occuper en théologie la place qu'occupe en philosophie le *Discours sur la méthode* ». Cette thèse n'a pas été imprimée.

On souhaiterait qu'une traduction française du *De arte dubitandi* fût publiée, comme un des classiques du protestantisme, mais il y faudrait un soin plus minutieux que dans la réédition du *Traité des Hérétiques* (voir Bull. 1913, p. 552, *Revue de Théologie de Lausanne*, 1914, p. 313 et *Revue de Théologie* de Montauban, 1913, p. 192).

On n'a pas remarqué que le *Traité des Hérétiques*, contenant, avec l'avis personnel de l'auteur sur le sujet, des citations d'auteurs divers qui l'appuient, a son pendant, comme composition, dans deux autres écrits du temps consacrés aux *Temporiseurs* (ou *Nicodémites*). L'un est en français et a été signalé et analysé dans le *Bulletin* de 1881, p. 283 ; l'autre, en latin, est de Calvin (*Op. Calvini*, éd. de Strasbourg, t. VI).

Ch. BOST.

***

MM. Laurent-Vibert et M. Audin viennent de faire paraître le premier volume d'une étude extrêmement complète

sur *Les Marques de libraires et d'imprimeurs en France aux* XVII° *et* XVIII° *siècles*, chacune occupant le recto d'une feuille in-4° raisin (1), et M. P. Renouard un volume avec 1.200 reproductions de *marques typographiques parisiennes des* XV° *et* XVI° *siècles* (2).

Etat civil protestant

Les registres d'état civil protestant de l'Eglise de *Saint-Quentin* (Lehaucourt) ont été transférés aux Archives départementales à Laon, mais les années 1681-1685 ne s'y trouvent plus.

(Communication de M. Ph. Mieg.)

***

Aux archives départementales de la Charente-Inférieure, dans les registres paroissiaux de Saint-Mandé, 1679, se trouve insérée une copie authentique du registre R. P. R. d'*Aunay*, 1679 (manquent de nombreux feuillets).

(Communication de M. le docteur Drouineau.)

***

Les « registres des baptesmes, mariages et mortuaires de ceux de la Relligion pretendue refformée du lieu de *Saint-Jean-d'Hérans* » (Dauphiné) pour 1672-1673 et 1673-1674 se trouvent à Mens (Isère) dans la bibliothèque de M. Richard Béranger (3).

---

(1) Paris, Champion, prix de souscription 225 francs.

(2) *Id.*, in-8°, prix de souscription 50 francs par fascicule. Chaque volume (de 5 fascicules) sera vendu plus tard 300 francs.

(3) Dans les *Lettres à Lucie sur le canton de Mens*, excellent petit ouvrage anonyme (qui est l'œuvre du capitaine Blanc, fils du pasteur André Blanc), publié à Grenoble en 1844, on lit, p. 9 : « Ce pays était autrefois tout réformé..., les persécutions sont cause qu'environ deux cents habitants sur huit cents sont catholiques. Les protestants y conservent une chaire portative qui servait au pasteur lors des assemblées de nuit dans les forêts voisines... En 1807, ils ont acquis au moyen de collectes un local qui, seulement en 1827, a pu être approprié à la solennité du culte. »

ACTUALITÉS

Wassy

Le 21 mai un service solennel a été célébré dans le temple aménagé en 1889, avec le concours de notre Société, sur l'emplacement de la célèbre grange où eut lieu le massacre de Wassy. Des travaux de restauration importants ont pu y être exécutés cette année. Le sous-préfet et le maire, ainsi qu'une nombreuse assemblée, assistaient à la cérémonie de réouverture de l'édifice (1). Ensuite on est allé voir



TEMPLE DE WASSY

(1) Devant la porte sont représentés (de droite à gauche) MM. les pasteurs Lemaire (de Bar-le-Duc), Buffa (de Saint-Dizier et Wassy) et Pannier. L'*Union Protestante* (de Troyes) a publié en juin un compte rendu, par M. Durand, en juillet le texte de l'allocution dans laquelle M. Pannier a résumé l'histoire du protestantisme à Wassy.

la maison avec tourelle (aujourd'hui école) qui fut, au XVIIe siècle, la demeure des pasteurs *Jaquelot*. Une rue voisine porte leur nom.

*
* *

En Poitou

Le 14 juin, une grande assemblée poitevine a eu lieu dans la forêt de l'Hermitain.

« Nous étions mille sept cents le matin, près de deux mille l'après-midi, venus de tous les points du Poitou, depuis Poitiers jusqu'à Niort, et même de la Haute-Vienne, de la Vendée et de la Saintonge, au pied de la chaire du Désert. Le missionnaire de *La Cause*, M. G. Lauga, avait intitulé sa prédication : « *La voix des pères* ». Il évoqua devant nous trois personnages qui avaient foulé de leurs pieds les sentiers et les chemins que nous foulions nous-mêmes.

» Ce fut d'abord le prédicant *Berthelot*, de Fombedoire, qui réapparut dans la clairière et vint nous dire : « Mes enfants, pas de confusion. On ne cueille pas des figues sur des épines et on ne récolte pas des raisins sur des ronces. Si vous voulez qu'on vous écoute, si vous voulez convaincre, attirer les âmes à Christ, ayez un message clair, précis, comme celui de la Parole divine. Ayez une foi ferme. »

» Vint ensuite *Robine la prêchouse*, qui s'adressait parfois à des auditoires de plusieurs milliers de personnes et qui fut arrêtée par les dragons dans une cave, alors qu'elle y exhortait avec feu et à trop haute voix ses coreligionnaires. Elle nous dit : « L'arbre dont vous a parlé Berthelot doit être de qualité et c'est tous les jours que vous devez porter de bons fruits. Il faut que l'on puisse dire de vous, protestants poitevins, ce que l'on disait de nous : huguenots = bon exemple. Pas de relâchement dans votre vie chrétienne, pas de tractation avec l'ennemi de vos âmes, pas de compromission ! »

» Voici le paysan *Lécallé*, de Romans. Sa fille le tient par la manche de sa blouse, et il nous regarde avec une étrange insistance. « Mes mains, nous dit-il, ont été brûlées, tandis que j'étais pendu la tête en bas, en présence de ma fille. On voulait nous arracher, à elle ou à moi, un cri de douleur et de supplication qui aurait été en même temps un cri de reniement de l'Evangile. Elle n'a rien dit ; je n'ai pas fait entendre un gémissement. Elle a été enfermée dans un couvent à Saint-Quentin. J'ai connu la prison et l'exil. Vous vous étonnez de mon regard : c'est parce que je vois parmi

vous des hommes qui ne se soucient pas de porter les fruits dont vous a parlé Robine et qui oublient que tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. On vous a dit : pas de confusion ; pas de compromission ! Eh bien ! mes petits enfants, je vous crie, moi : Protestants poitevins, tous au travail ! Pas d'abstention ! »

» Cette prédication fut suivie d'un service de Sainte Cène, comme les bois de l'Hermitain en avaient contemplé il y a 300 ans. Nous avions de vieilles coupes du Désert.

Alfred Escande.

(*Christianisme*, 2 juillet.)

***

En Vivarais

Une plaque commémorative sur la maison natale d'Antoine Court

Le restaurateur du protestantisme français, au XVIIIe siècle, A. Court, est né à Villeneuve-de-Berg. Le bourg se dresse sur une hauteur, traversé par la route qui de Viviers monte vers Aubenas et Le Puy. Il ferme le passage qui fait communiquer la vallée du Rhône avec le Bas-Vivarais et plus au sud avec les Cévennes de Saint-Ambroix et d'Alais.

Gagnée à la Réforme dès 1561, la petite ville passa aux mains des catholiques en 1572, revint aux huguenots l'année suivante. Sous Louis XIII, prise par Montmorency (1621), elle eut alors son temple rasé (1). Le château du Pradel, domaine d'*Olivier de Serres*, fut dévasté en 1628 par le duc Henri de Lévis Ventadour qui, un an plus tard, allait fonder la Compagnie secrète du Saint Sacrement.

Quand l'exercice fut interdit à Villeneuve (1669), le pasteur de la famille du Pradel, qui continua le culte, dans le château rebâti, jusqu'en 1683, résida encore dans Villeneuve (2). La dragonnade, en 1685, se heurta dans le bourg à la résistance de quelques opiniâtres : le plus illustre, *Charles Jeune* ou *Le Jeune*, connut les tourments, les prisons de Montpellier et d'Aigues-Mortes et la déportation, avant de parvenir enfin en Hollande (3).

Après la Révocation, les Nouveaux Convertis de ce quartier eurent le secours de quelques prédicants, qui passaient des Cévennes vers le Haut-Vivarais ou le Dauphiné, ou de prophétesses surgies du pays même. Les pasteurs du

(1) E. Arnaud, *Hist. des Prot. du Vivarais*, I, pp. 99, 103, 271, 292, 635.

(2) *Ibid*, pp. 636, 639.

(3) *Ibid.*, I, p. 523 ; *Bull. de l'Hist. du Prot.*, XII, p. 73 ; et Matt. Lelièvre : *Un déporté pour la foi.*

Désert restèrent cantonnés dans les montagnes plus au nord, ou dans la région méridionale des Vaus et de Saint-Ambroix ; en sorte que la réforme perdit là, lentement, ses derniers adhérents (1).

Les *Mémoires* d'A. Court ont conservé le souvenir de ces premières années (2). En 1714, à 19 ans, après quelques premières courses de prédicateur, il quitta pour toujours le lieu de sa naissance. Mais il laissait à Villeneuve sa mère et deux sœurs. Une tradition sûre désigne la « Maison Court » où il y a une quinzaine d'années se réunissaient pour le culte du dimanche les derniers protestants de la ville. Actuellement, dans le bourg encore entouré de ses vieilles murailles, elle forme encoignure entre deux rues étroites. Elle a été au XIXe siècle divisée de haut en bas en deux logements. Le plus curieux, parce que le moins restauré, est celui qui communique avec la rue Saint-Jean, l'autre s'ouvre sur la rue Saint-Luc.

M. E. Hugues, conservateur du Musée du Désert, a eu l'heureuse pensée de donner un souvenir à l'homme qui conçut en 1715 le dessein extraordinaire de réorganiser le protestantisme en apparence anéanti. Il a trouvé auprès de la municipalité de Villeneuve l'apui le plus sympathique.

La manifestation du 21 juin 1925 fut, pour les protestants de la région, une fête religieuse. Etaient présents, outre ceux que nous citerons, les pasteurs de Tournon, les Ollières, Saint-Fortunat, Privas, Chomérac, Vals, Aubenas, Lagorce, Vallon, Les Vans, Cliousclat, Montélimar. Un culte fut célébré dans la salle des fêtes, ancienne chapelle des Capucins. En 1678, le « gardien » de ce même couvent avait « par cajolerie » enlevé à sa mère le jeune *d'Arlempdes de Mirabel* et l'avait converti (à dix ans !) à la foi catholique (!). Sous ces voûtes désaffectées ont retenti les vieux Psaumes. Le pasteur Ch. Bost, du Havre, a parlé du « bon sens » (II Tim. IV, 5) dont a fait preuve Court en luttant contre le prophétisme et en restaurant les Eglises dans leur ordre traditionnel, et aussi de cette « sagesse de Dieu », plus sage que celle des hommes, qui emportait dans l'avenir le jeune apôtre.

Sur la plaque de marbre apposée rue Saint-Luc, se lit l'inscription suivante :

(1) Voir E. ARNAUD, I, p. 415 ; *France Protestante*, 1re éd., au mot *Serres (Olivier de)*.

(2) Edition Hugues, Toulouse, 1886, ouvrage épuisé, dont la réimpression s'impose. On pourrait l'annoter d'après les registres catholiques d'état-civil conservés à la mairie de Villeneuve. Nous avons puisé là quelques données que nous publierons dans ce *Bulletin*.

A LA MÉMOIRE DU PASTEUR ANTOINE COURT
QUI RESTAURA EN FRANCE LES ÉGLISES PROTESTANTES
DÉTRUITES PAR LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES,
NÉ DANS CETTE MAISON LE 27 MARS 1695
MORT A LAUSANNE LE 12 JUIN 1760 (1)

Dans la rue Saint-Jean, une tribune était dressée autour de laquelle s'amassa la foule ; un chœur lança vers le ciel les Psaumes et la *Cévenole*. La prière fut dite par le pasteur Vincent d'Aubenas. Puis le général Vincent, d'Uzès, qui présidait, après des remerciements à M. E. Hugues, marqua le sens de la cérémonie qui visait à rappeler « le plus glorieux enfant de Villeneuve-de-Berg », encore que le nom d'Olivier de Serres, qui a deux monuments dans la ville, y soit aujourd'hui plus connu. Il résuma l'œuvre religieuse de Court, rappela que la femme du pasteur était originaire d'Uzès, et par là reliait le Vivarais au Bas-Languedoc ; enfin il appuya avec une force émouvante sur l'admiration que suscite ce pasteur traqué qui insuffla aux Eglises restaurées un esprit de résistance pacifique issu d'un sentiment à la fois patriotique et religieux. Une allusion aux origines protestantes du Président de la République donna à cette allocution le caractère « français » qui convenait à un discours inaugural.

La réponse fut fournie, excellemment, par M. Larguier, conseiller général du canton, parlant au nom de la municipalité.

« Je me trouve, a-t-il dit, profane devant des adeptes ; né catholique, j'ai l'honneur de recevoir ici l'hommage protestant à Antoine Court, ce pasteur des pasteurs, qui sortit l'Arche du Désert et construisit parmi les ruines. Pourtant, votre hommage, nous sommes heureux de l'accepter, de le faire nôtre, en y joignant le tribut d'une admiration sincère. Antoine Court nous appartenant par la naissance, il nous semble que c'est ici même que son origine, son éducation, peuvent le mieux s'interpréter. »

M. Larguier insiste sur « les pauvres au grand cœur » dans la famille desquels naquit le pasteur, sur l'amour de

(1) La première date est celle du baptême (catholique) de l'enfant. Par cette inscription, M. E. Hugues a corrigé deux dates qu'il n'avait pu exactement fixer dans son grand ouvrage sur l'*Histoire de la Restauration du Protestantisme en France au XVIII*ᵉ *siècle* (I, p. 1 : voir *Bull. XXXIV. p. 321 et LXXIII. p. 249 ; II. p. 396 : voir Bull. XXXII.* p. 117). Ces deux volumes de M. Hugues, à part le chap. II du t. I que nous avons refait d'après des sources nouvelles (*Bull.* LXV, p. 10), conservent après cinquante ans leur entière valeur. L'abbé Dedieu n'en a pas ébranlé les conclusions.

sa mère, sur la ténacité vivaraise. Il relève le fait que Court n'a voulu user que des armes spirituelles :

« Lui, qui aurait eu tant de raisons d'opposer sa foi persécutée à sa patrie persécutrice, trouva dans sa raison et dans son cœur inspirés le moyen d'être à la fois un grand pasteur et un grand Français. »

M. E. Hugues donna lecture de deux adresses émanant des Facultés de théologie de Paris et de Lausanne. Nous revoyons ce modeste « séminaire » de Lausanne, « étrange école de la mort », comme l'écrit Michelet, où les étudiants venus de France devaient apporter « l'esprit du désert », nommant en souriant leur diplôme d'études un « brevet de potence ». Les professeurs Ed. Bruston et Barnaud, de la Faculté de Montpellier, reprennent le même thème.

Un descendant de la famille Court, M. Marc Bertrand, fait allusion aux cultes qu'il a suivis dans la maison pleine de souvenirs.

Enfin le pasteur Ch. Bost, au nom de la *Société de l'Histoire du Protestantisme,* apporte quelques traits relatifs à « Antoine Court, historien des Eglises ». L'enfant, dévoré du désir de s'instruire, est devenu le jeune prédicateur souffrant de n'avoir pu acquérir toutes les connaissances qu'il eût souhaitées ; puis le pasteur, hanté par l'ambition d'une tâche intellectuelle trop haute pour ses forces. Dès 1720, dans son premier séjour à Genève, il s'essaie à une première publication historique (1). Plus tard, il rédige un *Mémoire historique* qu'il joint aux volumes d'A. de la Chapelle, sur la *Nécessité du Culte public* (1745) ; il écrit son *Patriote français et impartial,* qu'il accompagne d'un nouveau *Mémoire* (1751-1753) ; il compose l'*Histoire des Troubles des Cévennes* (1760). Mais, comme ces réalisations sont incomplètes au prix de ce qu'il avait rêvé ! C'est l'une des caractéristiques les plus curieuses de Court que cette passion, qui ne l'a jamais quitté, de grossir le dossier accablant de l'intolérance et les preuves de la résistance protestante. Il gardait toutes les lettres qu'il recevait, conservait la copie de celles qu'il expédiait, réclamait de toutes parts des relations (originales ou en copie), empruntait des documents ou des archives privées qu'il ne rendait pas. Ainsi se forma cette immense collection de 118 registres, conservée à la Bibliothèque de Genève, et dont une copie a été faite pour la Bibliothèque du Protestantisme français par les soins du baron F. de Schickler. Par son œuvre d'ar-

(1) Voir Sagnier, *L'Assemblée de la Baume des Fées.*

chiviste bénévole, dont les lacunes de son savoir et les agitations de sa vie ne lui ont pas permis de tirer lui-même le parti qu'il espérait, Court a travaillé pour l'avenir, autant que par son activité de prédicateur, d'organisateur ou d'éducateur.

Au témoignage des autorités de la petite ville, « cette manifestation si belle et si justifiée a eu un plein succès ». Voici un nouveau lieu de pèlerinage huguenot marqué sur la carte. Pour le consacrer, il reste à écrire sur Court un « de ces traités simples, illustrés, populaires », que le général Vincent demandait dans son allocution. L'un des devoirs du protestantisme, à l'heure présente, est de se raconter pour se compter..., et pour s'étendre. Comme le disait le même orateur : « On connaît partout, en France, les plaidoyers de Voltaire et des philosophes en faveur de la tolérance, mais n'y a-t-il pas injustice profonde à méconnaître les persécutés quand l'admiration du monde élève si haut leurs avocats ? »

Ch. Bost.

***

Une pierre commémorative au Serre de la Palle

Les agitations « prophétiques » qui au lendemain de la Révocation secouèrent le Dauphiné aux environs de Crest (1688) passèrent dans le Vivarais par le moyen de l'inspiré *Gabriel Astier*. Elles revêtirent là un caractère nouveau : des foules s'assemblèrent sur des sommets (pour être « plus près du ciel ») autour d'illuminés qui annonçaient la fin du monde comme prochaine. La contagion aboutit à une première collision sanglante : un capitaine et neuf soldats furent tués à coups de pierre (14 février 1689). Bâville et Broglie accoururent de Montpellier, mais avant leur arrivée le Colonel de Folleville, avec les dragons et les milices qu'il avait pu rassembler, découvrit une assemblée de sept cents personnes sur le Serre de la Palle, et la cerna. Sur leur refus de se dissiper, il chargea les religionnaires, laissant trois cents morts sur la place (19 février 1689). Cette affreuse « exécution militaire » éteignit pour un temps dans le Vivarais le prophétisme qui devait n'y reparaître qu'en 1701. Elle laissa des souvenirs qu'une intense poésie dans la mémoire des protestants. « Lors du massacre le ciel s'était ouvert, il en était descendu une lumière, laquelle avait enveloppé les fidèles. Puis la lumière étant montée, le ciel s'était fermé ». Encore aujourd'hui en certaines places du sommet où la bruyère ne croît pas, on prétend reconnaître le lieu où le sang huguenot a arrosé la terre.

Le pasteur Bourdon, de Saint-Christol (dans la vallée au nord du Serre de la Palle), a pris l'initiative d'obtenir du propriétaire du terrain (M. Broé de Lamastre), un carré de pente rocheuse sur lequel a été dressé une pierre commémorative. Elle porte l'inscription :

EN MÉMOIRE DE NOS PÈRES
MORTS MARTYRS POUR LEUR FOI
19 FÉVRIER 1689.

Dans l'impossibilité de transporter le bloc jusqu'à la cîme même, qui dévale de toutes parts en éboulis de basalte, il a été établi sur la pente nord, près du chemin de Saint-Genest-la-Champ à Gluyras. Monument et terrain ont été donnés à la Société de l'histoire du Protestantisme français.

Autour de la pierre commémorative, le dimanche 2 août quelques centaines de protestants s'étaient réunis, avec sept pasteurs. Le pasteur Bourdon a remis la pierre à la Société d'Histoire, et le pasteur Ch. Bost, délégué de la Société, a retracé l'histoire du prophétisme vivarais jusqu'au massacre. Des documents inédits, provenant des Archives de la Guerre, lui ont permis de compléter ce qu'on savait de ces événements où l'étrange se mêle au tragique.

L'après-midi, une réunion religieuse a eu lieu sur le sommet même qui fut le théâtre de la tuerie. De cette hauteur de 1.100 mètres, en regardant à l'Est vers un prodigieux panorama, on voit en droite ligne s'étager depuis la basse vallée de la Drôme les diverses hauteurs qui furent les étapes successives de la marée montante du prophétisme de 1689. Au loin les montagnes de Saou, puis les hauteurs de Saint-Vincent-de-Barrès, la montagne de Saint-Cierge-la-Serre, les pentes de Pranles (la Fare), le Serre de Tauzac. Parmi les pèlerinages huguenots il en est peu qui soient de nature à frapper davantage l'imagination. On parvient au Serre de la Palle par la vallée de Marcols, laquelle se détache de la Vallée de l'Eyrieux à la gare de Saint-Sauveur-de-Montagut.

Le Vivarais offre maintenant aux protestants de France trois pierres devant lesquelles ils pourront évoquer de pieux souvenirs : Le Serre de la Palle rappelle les prophètes ; Villeneuve de Berg, Antoine Court qui les combattit ; le Bouchet de Pranles unit les noms de Marie Durand, la prisonnière, et de Pierre Durand, le pasteur martyr. Il est question pour 1926 d'ériger un nouveau monument dans la paroisse d'Ajoux, où naquirent le compagnon modeste de Court et de Corteiz, *Rouvière* dit *Crote*, et le pasteur

martyr *Louis Ranc.* On est unanime à constater le bien qui sort de ces évocations du passé.

Ch. Bost.

*
* *

Le quatrième Centenaire de la Réforme à Bischwiller

Le 28 juin, la paroisse de *Bischwiller* (Bas-Rhin) a fêté le quatrième centenaire de l'introduction de la Réforme dans cette ville par *Gervasius Schuler,* ancien collaborateur de Zwingle à Zurich. Aucune ville d'Alsace n'a été en relations aussi intimes avec le protestantisme français, dès le XVIe siècle. Rattachée au duché de Deux-Ponts en 1542, Bischwiller eut en 1545 un pasteur consacré par Calvin pendant son séjour à Strasbourg, *Jean Hockard.* Wolfgang de Deux-Ponts participa aux guerres de religion et mourut en France. Son vassal, le seigneur de Bischwiller, *Dietrich de Schœnberg,* participa plus tard encore aux luttes contre la Ligue aux côtés de Guillaume d'Orange et mourut au service de Henri IV. Dès cette époque, des réfugiés français vinrent s'établir à Bischwiller, et leur nombre s'accrut entre 1617 et 1621, quand *Jean II de Deux-Ponts,* époux de *Catherine de Rohan,* offrit un asile aux réfugiés français chassés de Phalsbourg. Depuis ce moment, Bischwiller eut un pasteur et une école de langue française. Ces réfugiés apportèrent à Bischwiller leurs industries et leur esprit d'entreprise, et contribuèrent à maintenir dans la population le courage héroïque qui l'aida à surmonter les vicissitudes de la guerre de Trente ans et des nombreuses guerres subséquentes pendant lesquelles Bischwiller fut deux fois entièrement détruite.

Sous ses nouveaux seigneurs, les comtes palatins de Birkenfeld, luthériens ceux-ci, Bischwiller continua à être un asile pour les protestants chassés de leurs foyers, les luthériens de Haguenau, les paysans des villages avoisinants recatholicisés de force aux environs de 1685, les Hollandais victimes de la guerre de succession d'Espagne. Louis XIV et Louis XV menaçaient ce petit territoire dont le seigneur était de père en fils lieutenant général des troupes du royaume.

Réformés du type zwinglien, huguenots français, luthériens, apprirent à fraterniser plus complètement au commencement du dix-huitième siècle, sous l'influence du piétisme. Au moment de la Révolution, Bischwiller fit preuve d'un « civisme » fougueux et d'un patriotisme ardent. Après que la Terreur eut assagi les esprits, la population revint à la foi des ancêtres, et pendant tout le XIXe siècle fit preuve

d'une piété chrétienne s'alliant à un esprit d'initiative remarquable. L'instruction publique, l'assistance publique, les œuvres de prévoyance sociale y furent organisées d'une façon modèle. 1870 fut un désastre pour la petite ville dont la population très patriote émigra en masse. De 11.500 habitants, il n'en resta que 7.500, de 96 fabriques que 21. C'est au plus profond de ce deuil que fut fondé l'asile pour les enfants faibles d'esprit et les anormaux qui s'inspira de l'exemple des asiles de Laforce.

Aujourd'hui, la paroisse protestante de Bischwiller est desservie par deux pasteurs réformés et deux pasteurs luthériens, et la fête célébrée en commun a manifesté la parfaite entente qui unit les héritiers d'un passé si mouvementé et si glorieux. M. Schwendener, en sa qualité de président du Consistoire réformé, salua les hôtes nombreux, M. Mary, parlant au nom de la communauté luthérienne, retraça les modestes débuts du protestantisme à Bischwiller qui ne comptait en 1525 que 100 âmes. M. Scherding, au nom de la communauté réformée, rappela les principaux faits de l'histoire des protestants de Bischwiller. M. Strohl, de la Faculté de théologie de Strasbourg, petit-fils d'une descendante de réfugiés huguenots et d'un descendant de réfugiés luthériens, établis à Bischwiller, montra le rôle du protestantisme dans l'histoire de la cité et rappela le devoir de conserver pieusement un héritage si précieux. M. Conrad, de la paroisse luthérienne, prononça la prière finale.

H. STROHL.

***

A *Sauve*, le centenaire de la dédicace du temple a été célébré le 28 juin. A cette occasion a été établie la liste des pasteurs de l'Eglise depuis son origine.

***

A Bergerac, le président de la Société de l'histoire du protestantisme français, M. le pasteur J. Viénot, a été, le 16 juin, élu modérateur du Synode national des Eglises réformées.

« L'ancien temple de Bergerac avait été démoli par arrêt du Parlement, le 11 novembre 1683, comme étant trop beau (*sic*). Les autorités de la ville assistères à la cérémonie et une croix fut plantée sur les ruines. Ce spectacle s'était profondément gravé dans le cœur d'un huguenot de la cité, Jacques du Peyrou, dont la descendance protestante subsiste encore à Bergerac. Voyant la persécution devenir toujours plus cruelle, du Peyrou prit le parti de s'embarquer pour la Hollande, où il devint membre du Con-

histoire d'Amsterdam. Mais, sur la terre d'exil, il se souvint du temple profané et détruit. Il donna à la diaconie d'Amsterdam une somme de 2.700 florins, qui devait être placée et réservée jusqu'au jour où serait rétablie la liberté des cultes. Cette heure n'arriva qu'en 1789 ; deux ans après, le 23 décembre 1791, l'ancienne église des Pères Récollets, installés à Bergerac, pour convertir les huguenots, fut achetée à la Nation pour la somme de 22.000 livres (environ 150.000 francs de notre monnaie actuelle).

» Une pierre de l'ancien temple, qui fut mise en sûreté pendant les temps de persécution, est encastrée au fronton du temple actuel. Elle porte cette inscription : « *Mais l'Eternel règne.* » (*Evangile et Liberté.*)

*
* *

La Maison de Calvin à Noyon



Avant-projet
dessiné sur les indications de M. Letrosne, architecte
auteur des nouveaux aménagements du Grand Palais des Champs-Elysées
pour l'Exposition des Arts décoratifs à Paris, 1925
par M. Mayor

Les ruines de Noyon ont été visitées en juin par M. le professeur Eug. Choisy, président de la Société du Musée de la Réformation à Genève ; en juillet, par le docteur Mac

Naugher, de Pittsburgh (Etats-Unis), président sortant de l'Alliance Universelle des Eglises réformées, accompagné par plusieurs pasteurs et professeurs américains. Les uns et les autres ont témoigné un vif intérêt et promis un actif concours pour le *Calvin memorial.*

Des fouilles ont été exécutées dans la cave, aux belles voûtes anciennes (XIVe ou XVe siècle), seule partie de la Maison de Calvin restée intacte après le bombardement de 1918. On a découvert des ossements et une poterie remontant à une époque très lointaine.

*
* *

L'assemblée générale de l'Alliance universelle des Eglises réformées constituées selon le régime presbytérien, réunie à Cardiff en juin 1925, a approuvé le projet de *Calvin memorial* (Musée Calvin à Noyon), exposé par le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français. Les Eglises réformées du monde entier ont été invitées à verser des contributions pour cette construction. Un Comité spécial est déjà à l'œuvre aux Etats-Unis.

*
* *

L'Académie de droit international de La Haye a inauguré ses cours de 1925 en faisant donner quatre leçons par le pasteur de Passy, à Paris, M. Marc Bœgner. *L'influence de la Réforme sur le développement du droit international,* tel a été le titre du sujet traité. Le mois suivant, M. Georges Goyau a parlé de l'*influence de la papauté* sur ce même développement du droit international.

*
* *

Faisant suite à la cérémonie organisée en mai 1924, à Balagny-sur-Thérain sur l'initiative de notre Société (1), une « commémoration nationale de *Grotius* » a été organisée dans sa patrie à l'occasion du IIIe centenaire de la publication du *De jure belli ac pacis.* En août, l'assemblée de l'Institut de droit international et le Comité hollandais pour la Société des nations et la Paix lui ont consacré deux journées avec discours, visite de la prison de Lœvestein, etc.

*
* *

A propos du centenaire du ministère de F. Neff à Saint-Véran il est intéressant de signaler une inscription qui témoigne de préoccupations religieuses une douzaine d'années auparavant, dans ce village. A Grenoble est exposé dans le Musée dauphinois un lit en bois sur la partie supérieure duquel sont gravés ces mots :

(1) Voir *Bull.* 1924. p. 54-61.

JOSEPH SIBILLE FEU JEAN L'AN 1813 LE 3 FÉVRIER
PÉCHEUR EN TE COUCHANT RIEN N'EST SI
ESSENTIEL POUR TON AME QUE DE
PENCER (*sic*) A LA MORT ET A DIEU.

*
* *

En Angleterre

Le 24 juin, les directeurs de l'hôpital protestant français de Victoria Park road à Londres ont invité le président de la *Huguenot Society* et divers autres personnages à célébrer l'anniversaire de la fondation de cet établissement par un réfugié, M. de Gastigny, grand veneur de Guillaume III (*France prot.*, 1re éd., V, 230), mort en 1708.

DISTINCTIONS

La promotion de juillet, dans la Légion d'honneur, comprend trois membres du Comité de la Société de l'Histoire du protestantisme français : son président, M. le professeur Viénot, *chevalier* ; son trésorier, M. H. de Peyster, *officier* ; enfin, M. L. Sarrut, premier président de la Cour de Cassation, *grand croix* (1).

*
* *

M. Louis Mazoyer, dont le dernier *Bulletin* publiait une étude sur l'Edit de 1787, a été, en août, reçu à l'agrégation d'histoire et de géographie.

M. Pannier, secrétaire de la Société, a été nommé membre de la Commission exécutive de l'Alliance générale des Eglises réformées, qui se réunit à Edimbourg deux fois par an.

*
* *

L'Académie française a décerné le prix M. Guérin au livre du docteur Doumergue : *Nos Garrigues.*

*
* *

L'Académie de La Rochelle ayant ouvert un concours de monographies historiques, le premier prix a été obtenu par M. A.-E. Meyer, pour une notice sur le Consistoire de La Rochelle.

(1) Au moment où le premier président Sarrut a été atteint par la limite d'âge sa carrière a été rappelée dans divers articles (*Evangile et Liberté,* 19 août, etc.).

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Revue d'histoire littéraire de la France, janvier-mars 1925. P. 1-23 : L. DELARUELLE, *Etude sur le problème du « Cymbalum Mundi »*. P. 24 : G. HAVENS, *La théorie de la bonté naturelle de l'homme chez Rousseau.*

Revue de Paris, 15 mars et 1er avril, J. LEMOINE, *Mme de Sévigné, sa famille et ses amis.* Cet article mentionne à diverses reprises *Marie de Bèze*, femme de Philippe de Coulanges, et par conséquent grand'mère de Madame de Sévigné. (C'était probablement une proche parente de *Théodore de Bèze*, marié à Saint-Eustache le 8 mai 1611 (1), et qui, le 2 octobre suivant, touche une pension de 300 livres sur les fonds alloués par l'Assemblée du clergé aux protestants récemment convertis (2). Et l'un et l'autre étaient de la famille de l'illustre réformateur). Un oncle de Philippe de Coulanges, *Gabriel*, valet de chambre de Charles IX, aurait été (p. 400), le jour de la Saint-Barthélemy, « pris pour un huguenot » et tué.

« Marie de Bèze signe avec son mari les actes dans lesquels se trouvent engagés les intérêts de la communauté, et même se substitue à lui et traite en son nom, pendant son absence, les affaires les plus importantes : en 1624, pendant les séjours qu'il doit faire dans le Midi pour la levée des gabelles en Languedoc, etc., il donne pouvoir à sa femme d'emprunter d'abord 50.000 puis 20.000 livres » (p. 405).

Aucun autre membre de la famille de Bèze ne signe (p. 628) le contrat de mariage entre le baron de Chantal et Marie de Coulanges (14 mai 1623).

Revue de Saintonge et d'Aunis, XLI, 6e livraison, p. 216; Ch. DANGIBEAUD, *Contribution à l'histoire du protestantisme à Cozes.* Intéressantes données sur les contrats de mariage pendant une trentaine d'années, et les procès-verbaux des assemblées capitulaires où les gens se plaignent d'être trop taxés.

(1) M. le curé de Saint-Eustache a bien voulu nous informer que l'acte n'existe plus dans les archives paroissiales. Tous les registres antérieurs à la Révolution ont été brûlés.

(2) *Bull. Hist. Protest.*, 1907, p. 246 à 261 : nouvelles allocations les années suivantes. Cf. *France protest.*, 2e éd., II, 541.

Gazette de Péronne, 5 mars. Maurice THIÉRY, *Histoire de Templeux-le-Guérard* (le protestantisme, etc.).

Journal des Missions évangéliques, Paris, juillet. D. COUVE, *Lettre du Lessouto* (27 avril).

« Dans la ville du Cap, on ne peut pas ne pas être frappé de la quantité de types non anglo-saxons..., hollandais en grande majorité, mais il y a aussi beaucoup de types éminemment français, et l'on se rend vite compte, dans les conversations, de la place considérable qu'ont tenue les réfugiés huguenots de la Révocation dans le développement de la colonie du Cap... Dans la petite ville de Stellenbosch, un des plus anciens établissements hollandais, les noms français s'étalent sur les portes, presque aussi nombreux que les autres : *Dutoit, Dumas, Villiers*, etc. (1). De riches vignobles sont encore aujourd'hui une des traces caractéristiques du passage des Huguenots. »

Christianisme au XXe siècle, 9 juillet, Prof. L. PERRIER, *Debreczen*. « Debreczen est habitée par des Hongrois calvinistes qui constituent la grande majorité de la population. « La foi calviniste est la vraie foi magyare », dit un proverbe. Pendant longtemps, la ville était restée fermée aux étrangers, aux catholiques et aux juifs. Ils ne pouvaient s'y établir qu'après avoir obtenu une autorisation spéciale. Cette particularité, et la résistance énergique des pasteurs debreczinois à l'influence des Jésuites de la cour d'Autriche, expliquent le nombre considérable de protestants et les surnoms de la ville : « La Genève Hongroise », « La Rome Calviniste Magyare », « La Mecque protestante » de Hongrie !

» Comme dans toutes les villes hongroises, le grand effort des protestants porte sur l'éducation et l'instruction de la jeunesse. Il y a un Lycée réformé de jeunes gens et un Lycée réformé de jeunes filles, une Faculté de théologie. Ces institutions descendent de la vieille école, très réputés, qui fut bâtie en 1564 (l'année de la mort de Calvin). Il y a en outre une Université de l'Etat, installée dans une partie des bâtiments appartenant au Collège réformé. Heureux pays où l'enseignement libre prête généreusement un abri à l'enseignement officiel !

Non loin de Debreczen, Hajduboszormény est l'ancienne capitale d'une petite tribu hongroise. Restée très indépendante, elle était passée tout entière au Calvinisme au début

(1) A Cardiff, en juin 1925, l'un des délégués de l'Afrique du Sud à l'Alliance Universelle des Eglises réformées, le Rev. Botha, disait qu'il descendait de réfugiés *Jourdan* (N. D. L. R.).

de la Réforme. Dans ce centre protestant, le pasteur Kiss, professeur à la Faculté de théologie de Debreczen, a fondé le *Calvineum,* institution organisée pour les fils de pasteurs, auxquels viennent s'ajouter quelques fils de laïques. »

Le Témoignage, 28 avril. Arm. LODS, *Le Rétablissement du Culte protestant par la loi du* 18 *germinal an X.*

La Dépêche de Toulouse, 5 mai. *Abjurations dans le Haut-Quercy.*

« M. l'Archiviste départemental [du Lot] a mis à jour un document qui enrichira la collection historique du département : « M. le Maire de Fourmagnac a communiqué à M. l'Archiviste sept registres paroissiaux des dix-septième et dix-huitième siècles. L'un de ces cahiers porte en tête le relevé des donations et testaments faits de 1663 à 1670 par divers en faveur des prêtres et de l'église du lieu ; un autre contient le passage suivant qui rappelle la Révocation de l'Edit de Nantes :

« Nous soussignés, ayant lu la déclaration et volonté du Roi qui veut que dans sa France il n'y ait que la religion catholique, apostolique, romaine, laquelle il exerce, et désirant le satisfaire, et nous ayant trouvé qu'il n'y avait pas lieu que nous en fussions séparés et pouvant trouver notre salut dans ladite religion catholique, apostolique et romaine, avons icelle embrassée et fait abjuration de celle que nous professions, promettant vivre et mourir dans la dite Eglise catholique, apostolique, romaine.. En foi de quoi nous avons signé à Fourmagnac, ce cinquième septembre 1685.

» [*Signé*] Olivier CHARTROU, VIALARS, DOLIQUE,, VERNIOL, CELIER. »

A la page suivante de ce même registre, on lit une autre formule d'abjuration signée par *Tissandier*, maréchal-ferrant, et quelques membres des familles *Chartrou, Celier, Viguier, Labro, Fraus, Murat, Cassar,* etc. Quelques-uns des signataires habitaient des localités voisines de Fourmagnac (1).

L'Alsace Française, Strasbourg, août : L. DE QUATREFAGES, *A. de Quatrefages à Strasbourg* (1827-1832).

(1) En effet, ce territoire fut de bonne heure rattaché aux organisations ecclésiastiques de la Réforme. Il n'y eut jamais d'Eglise locale dressée à Fourmagnac même, mais il y en eut dans les deux communes qui sont limitrophes, Fons à l'ouest et surtout Cardrillac au nord. Cette partie du Haut-Quercy, qu'on appelle communément la Montagne, reçut même un Synode National, le Xe, en 1579, à Figeac, c'est-à-dire à trois lieues seulement de Fourmagnac. Depuis la Révocation, le protestantisme a tout à fait disparu de cette Montagne qui confine à la Haute-Auvergne. — Daniel BOURCHENIN.

REVUES ÉTRANGÈRES. — *Europe.*

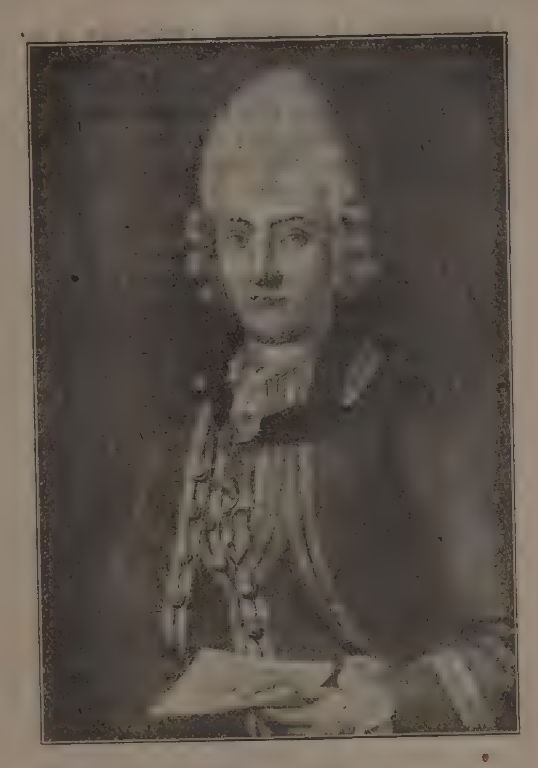
Revue d'histoire vaudoise, Lausanne, janvier 1925, p. 18 : Lettre de Rabaut-Saint-Etienne à J. de Worlauf, membre du Conseil des Deux-Cents de Berne (3 avril 1790) ; écrite par A. Polier de Saint-Germain, bourgmestre de Lausanne (26 mai).

Eglise réformée française de Copenhague, rapport annuel 1924-1925. L'Eglise a été fondée en 1685 par la reine de Danemark Charlotte-Amélie. Le très intéressant rapport publié par le pasteur Nicolet renferme, entre autres illustrations les suivantes, qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire. L'une est une vue du temple dont l'aspect extérieur devait rappeler, en petit, celui du temple de Charenton, si cher à beaucoup de réfugiés.



Eglise réformée française
de Copenhague.

L'autre est le portrait du fils d'un réfugié de Mazamet dont le *Bulletin* a raconté l'histoire en 1924 (p. 278).



MOÏSE GARRIGUES.
Ancien de l'Eglise française de Magdebourg (1708-1750).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, IV (oct. 1922 et juin 1923). H. NÆF, *La Conjuration d'Amboise et Genève*, rectifications et adjonctions.

P. 441. : R. CAMPICHE, *Le psaume de l'Escalade* (1602-1781) CXXIV.

P. 442 : H. GRANDJEAN, *La Bourse française de Genève* (1550-1849.

P. 467 : J.-P. FERRIER, *Magistrats genevois à la Cour de Louis XV* (1738), d'après la correspondance inédite de *Thellusson*,

P. 499 : Ed. FAVRE, *Théophile Dufour* ; avec bibliographie de ses travaux (77 numéros).

Proceedings of the Huguenot Society of London, vol. XIII, n° 2, 1925. Le nombre des membres était en mai 1925 de 242, plus 12 membres honoraires. Sir Robert Mac Call a été réélu président. Le *Bulletin* renferme d'intéressantes études : *Les Huguenots de Hongrie*, par le prof. F.-F. Roget, de Genève (le prince *Bocskay* (1559-1606) ; le comte *Tisza*, « qui fut en 1918 ce que Coligny fut en 1572 ») ; — *East Anglia and the Huguenot textile industry*, par J.-A. Courtauld : importante contribution à l'histoire économique et religieuse des réfugiés dans le comté de Norfolk, etc., depuis le XVI° siècle, par un des plus éminents industriels d'aujourd'hui, leur descendant ; — (p. 154) *Le problème de la tolérance en France au* XVI° *siècle*, par le prof. A.-J. Grant, de l'Université de Leeds (appréciations singulièrement favorables à Catherine de Médicis, sur lesquelles le Président de la *Huguenot Society* fait, dans son allocution (p. 89) les plus expresses réserves) ; — *Un pasteur de Paris chanoine à Canterbury et recteur dans le Pays de Galles, P. du Moulin* (1615-1625), par J. Pannier.

Journal of the Presbyterian Historical Society of England, Manchester, mai 1925. Mrs W.-W.-D. Campbell, *L'Histoire des nouveaux presbytériens anglais et écossais* (1660). L'auteur établit que cet ouvrage fut composé par *Pierre du Moulin*, fils du pasteur de Paris (les initiales M. F. = Molinæus filius). Son nom est d'ailleurs inscrit par une main du XVII° siècle au dos de l'exemplaire que possède notre Société. — *John Calvin's house* : article sur Calvin à Noyon, sympathique à notre projet de Musée.

Frankfurter Zeitung, 8 juillet 1925. Prof. F.-C. Ebrard : *Direkte Nachkommen Kaiser Karls des Grossen in Frankfurt am Main*. Des descendants de *Jeanne-Henriette de Rapin* (m. 1782) vivent encore en Saxe (*Dufour-Féronce*) ; sa sœur *Marie-Anne*, morte à Francfort en 1775, y a encore des descendants (*von Holzhausen, von Mumm*, enfants du défunt ambassadeur). La quatrième sœur épousa *Jean de Coninck*, dont la famille subsiste en France et en Danemark ; la cinquième épousa *Théophile Cazenove*, dont un petit-fils écrivit en 1866 l'excellente monographie de Rapin-Thoyras qui prolongent sur divers points les articles ci-dessous.

Familiengeschichtliche Blaetter, 23° année, Leipzig, 1925, 5° cahier, p. 134 : B. von Limburger, *Paul de Rapin Thoyras* (mort à Wesel, le 16 mai 1725, un an après qu'eut commencé à paraître son *Histoire d'Angleterre*, dont Voltaire a dit :

« C'était la seule histoire qu'on pût citer en Europe comme approchant de la perfection qu'on exige de ces ouvrages »). Sur le tableau généalogique dressé par M. von Limburger, il y a lieu d'ajouter la date du mariage de *Pierre Pélisson* (1588) et de supprimer la date indiquée comme celle de sa naissance (1582).

Der Deutsche Herold, 1924, n° 3. Paul HENNINGS, *Eine Karolinger-Kapetinger Abstammungsreihe des Grafen Ferdinand von Zeppelin* : le célèbre constructeur de dirigeables serait un descendant de P. de Rapin-Thoyras ; la troisième fille de celui-ci, *Marguerite-Cécile*, épousa en 1728, à Wesel, le pasteur Paul-Emile *de Mauclerc*, né à Paris en 1698 ; Frédéric de Mauclerc, né en 1735, épousa Mlle *Le Fort*, fille d'un baron polonais ; leur fille, née à Montbéliard en 1784, épousa en 1802, à Stuttgart, le comte *de Zeppelin*, dont le fils s'est marié en 1834, à Constance, avec Mlle *Macaire*.

Revue des études hongroises, Paris, juillet-octobre 1924. L. RACZ, *La Logique de P. de la Ramée en Hongrie*. Le recteur du collège de Sârospatak (1639), Jean *Tolnai-Dali* qualifie la philosophie de Ramus : « parfaite » ; il appuya les réformes de Coménius.

Kalvinista Szemle, 31 janvier 1925. *Kâlvin* szülöhâzât *félépitik* ; (recommande aux Hongrois le projet de Musée à Noyon).

Reformacjaw Polsce (*la Réforme en Pologne*), 3e année, n°s 11-12, Varsovie, 1925. St. BODNIAK, *Martin Kromer, défenseur de l'Eglise* (1536-1556). C'est lui qui, le premier, eut l'idée de faire venir les Jésuites en Pologne.

Amérique

The Congregationalist, Boston, 7 mai 1925, p. 584, H. GREENWOOD, *The Huguenot settlement at Oxford, Massachusetts*. Le district indien de Nipmuck, dénommé Oxford vers 1681, eut en réalité pour premiers colons trente familles de réfugiés français, arrivés à Boston dans l'automne 1686, à Oxford en 1687. Ils établirent une « chamoiserie » pour la fabrication des gants et des chapeaux, d'après un procédé de préparation des peaux de chamois dont ils avaient le secret. Un temple, avec cimetière contigu, et fortin en pierres sèches pour se réfugier en cas d'attaque pendant le service divin, furent aussitôt construits. Sur une colline « la grande maison » abrita le pasteur *Daniel Bondet*. Le « jardin français » au pied d'une paroi de rochers,

dans un endroit bien abrité, conserve encore des plantes provenant de celles que les réfugiés apportèrent alors de France.

Dans un ouvrage intitulé *The Huguenots in the Nipmuck country,* M. G. Daniels dit : « Il y avait une réelle beauté dans le site et le plan choisis pour cette colonie. » En novembre 1687, une lettre d'un colon indique que les transports se faisaient jusqu'à Boston (20 lieues) par chariot (donc un chemin avait été tracé) ; le nombre des habitants s'élevait à 52. Daniel Bondet n'exerçait pas son ministère parmi eux seulement ; il était missionnaire parmi les Indiens au nom de la *Society for the Propagation of the Gospel in New England.*

Les documents relatifs à ces premières années ont, d'après M. Whitney (*History of Worcester county*), été détruits au cours de l'incendie de la State House, où ils étaient déposés à Boston.

Bientôt, le trafic du rhum, fait par des aventuriers sans scrupule, fut une cause de péril que D. Bondet en 1691 signale — vainement — aux autorités. Les Indiens alcoolisés assassinent en 1694 une demoiselle *Alard* et enlèvent ses trois petits frères et sœurs ; l'insécurité rend la culture des plantations impossible. Plusieurs familles quittent le pays. Les autres obtiennent d'être exemptées d'impôt cette année-là.

Peu après 1694, D. Bondet se retire à Boston. Deux ans plus tard, à la suite du massacre d'une famille anglaise voisine, tous les Français décidèrent d'abandonner leurs maisons. D'après la tradition, ils célébrèrent un dernier service dans le temple, se rendirent au cimetière pour voir une dernière fois les tombes de leurs parents, puis leur petite caravane se dirigea vers Boston (1696).

Une dizaine de familles revinrent en 1699, mais les aventuriers et les Indiens leur rendirent la vie si difficile qu'en 1704 ils quittèrent définitivement le pays.

Jusque vers 1840, il subsista quelques traces des maisons françaises, et c'est tout récemment que disparurent les dernières pierres de la « chamoiserie ». Du temple et du fortin il reste quelques vestiges ; la *Huguenot Memorial Association* a fait ériger de ce côté une croix commémorative. Trois chênes centenaires (dont une photographie est reproduite dans la Revue congrégationaliste de Boston) vivent encore au bord du chemin du temple.

Olivier Wendell Holmes estimait qu'après Plymouth, où débarquèrent les Pères Pélerins, il n'y a pas, dans la Nouvelle-Angleterre, un seul lieu historique plus intéressant

que celui-ci : « Le sol qu'ont foulé les pieds de ces Huguenots est sacré ; il nous est doux de respirer l'air qui entoura les demeures de ces vaillants réfugiés français. »

Yearbook of the Churches, 1924-1925, 129, Park Row, New-York. Cette utile publication, sous les auspices du *Federal Council*, donne des renseignements analogues à ceux de notre *Annuaire protestant* français, mais elle y joint d'intéressants résumés sur l'histoire et l'organisation des diverses Eglises.

La seule page qui soit de notre compétence est (109) celle où l'on rencontre une affirmation assez singulière : « Il se trouvait des *luthériens* parmi les colons français qui vinrent en Floride en 1562 et 1564, etc. » Pour placer ces *huguenots* authentiques sous la rubrique *Luthériens*, il n'y a pas d'autre prétexte que l'écriteau de Menendez, lors de l'exécution de ces pionniers « pendus non comme Français mais comme Luthériens » (1565). Tous les hérétiques sans distinction paraissaient également pendables aux yeux du général espagnol. Il eût été plus exact de rattacher ces souvenirs au chapitre concernant les Eglises *presbytériennes* (p. 177).

Dans le chapitre consacré aux Eglises *réformées* (p. 215), les fondateurs désignés sont « Ulrich Zwingli and John Calvin *of Switzerland* » : pour beaucoup de lecteurs cela signifiera — ce qui est regrettable — que Calvin est né en Suisse.

Journal of the Presbyterian Historical Society, Philadelphia, avril 1925. P. 144 : Charles-E. Cornwin, *Michaelius*, premier pasteur de l'Eglise hollandaise dans l'île de Manhattan : « environ cinquante Hollandais et Wallons » furent les premiers membres et se réunirent pour un premier culte le 10 avril 1628.

The Presbyterian, Philadelphie, 23 avril. Rev. Hastings Eells, *A Memorial to Calvin* (excellent article d'un visiteur en 1922, recommandant le projet de musée).

Transactions of the Huguenot Society of South Carolina, n° 29, Charleston, 1924.

M. Calhoun, de Bordeaux (Caroline du Sud), a donné à la Société l'emplacement de la vieille église huguenote de Nouveau-Bordeaux, dans le comté de Mac Cormick.

P. 15-25 : General Eli-K. Cole, *Charles fort, construit par Ribault* (1562). — P. 29 : Services commémoratifs à Charleston et Parris Island (mai 1924). — P. 32 : Testaments de huguenots : *Noah Serré* (1726), *Pierre Robert* (fils d'un pasteur du même nom ; 1731).

Mensajero Valdense, Colonia Valdense (Uruguay), 7e année, n° 141, mars 1925. P. BESSON, *la San Bartolomé juzgada en Inglaterra.* Lettres d'Ant. Fogaça et d'Ant. de Guaras au duc d'Albe, au sujet de la Saint-Barthélemy (30 août et 6 septembre 1572), d'après les archives de Simancas.
15 mai 1925, p. 159, *La Casa de Calvino* (recommande le projet de Musée à Noyon).

El Expositor Bautista, Buenos-Aires, 1er avril 1925. P. 6 : P. BESSON, *Cipriano de Valera.* Reçu « habitant » de Genève en 1558, cet Espagnol prit ses grades à Cambridge et Oxford, évangélisa les marins de l' « invincible » Armada emprisonnés à Bridewell (1588), et traduisit entre autres l'*Institution* de Calvin : « *Instituziôn de la Religion Cristiana... ahora nuevamente traduzita en romanze castellano,* en casa de Ricardo del Campo (Field), 20 de septembre 1597.

Le Courrier Suisse du Rio de la Plata, 14 mars. *L'intolérance* (Calvin et Castellion).

SÉANCES DU COMITÉ

---

21 *Avril*

Présidence de M. J. Viénot. Présents : MM. de Pourtalès, Morel, Strohl, Schmidt, Puaux, Garreta; Sarrut, Chatoney, général d'Amboix de Larbont, Weiss, de Peyster, Pannier.
M. Viénot a visité le château de Châtillon-sur-Loing. La tombe de l'amiral Cologny est bien entretenue. Le puits de Jean Goujon est intact.
Le nouvel employé de la bibliothèque, M. Boulaz, est entré en fonctions le 1er avril.
M. Weiss signale, au Musée Carnavalet, un volume aux armes de Marguerite de Navarre portant la marque *S barré.* M. Guy de Pourtalès a lu dans une ancienne édition du Dictionnaire de Richelet un texte du XVIe siècle relatif à ce même signe.
MM. Viénot et Schmidt ont assisté à la première séance du Comité français des Sciences historiques, groupement constitué conformément au vœu de la Société des nations. Notre Société y sera affiliée.
L'archiviste départemental des Deux-Sèvres envoie une

communication sur un exemplaire de l'*Histoire* de Thou assisté par Du Plessis-Mornay.

19 *Mai*

Présidence de M. Viénot. Présents : MM. de Peyster, Valès, Puaux, Schmidt, général d'Amboix de Larbont, Sarrut, Weiss, Pannier.

Le pasteur de Saint-Raphaël envoie un croquis des ruines de la chapelle des Augustins à Draguignan, où Luther aurait prêché (en revenant de Rome). De Nice on signale d'autre part la tradition locale d'après laquelle Luther aurait passé par cette ville.

Le pasteur Atger expose qu'il conviendrait de dire le *Plan d'Efont mort* (c'est-à-dire de l'*Enfant mort*) et non : de *Fontmorte*.

M. Raffatin, propriétaire de la maison natale de Bèze à Vézelay, autorise la substitution d'une plaque en marbre à l'inscription commémorative actuelle.

Le Comité donne tous pouvoirs à M. le pasteur Bourdon, de Saint-Christol, pour acquérir au nom de la Société un terrain destiné à l'érection d'un monument au Serre de la Palle.

Lors de la revision des évaluations foncières en 1925 les immeubles appartenant à la Société au Mas Soubeyran (maison de Roland et Musée du Désert) ont été estimés à une valeur locative de 70 et 25 francs.

M. Letrosne, architecte, sera prié d'établir un avant-projet pour le Musée Calvin à Noyon. Sur la proposition de M. Puaux il est décidé que la façade reproduira autant que possible celle d'une maison du XVe siècle (d'après les dessins et photographies de la « chambre de Calvin » maintenant détruite), et qu'un large médaillon représentant le réformateur y sera fixé.

16 *Juin*

Présidence de M. Lods, vice-président. Présents : MM. le général d'Amboix de Larbont, Chatoney, Denfert-Rochereau, Garreta, Mailhet, Pannier, de Peyster, Puaux, Sarrut, Schmidt, Weiss. M. le professeur Choisy, président de la Société du Musée historique de la Réformation à Genève, membre honoraire, exprime les vœux de cette Société.

Le Synode de la XIVe Circonscription des Eglises réformées évangéliques a émis le vœu que soit constitué un Comité du Musée du Désert composé de membres de la Société d'histoire et de représentants des Eglises cévenoles.

Le Comité estime que, dans les circonstances actuelles, il n'est pas possible de modifier l'état de choses existant.

M. le pasteur Bruguière signale qu'une pierre d'angle de l'ancien temple de Marvejols, aux armes de Chambrun, avec la date 1601, est au Musée social à Paris.

En remplacement de M. Ed. Rott, M. Pannier a été nommé membre du Conseil d'administration de la Société de l'histoire de France.

M. R. Mallet suggère que le tombe du pasteur Marron au cimetière du Père-Lachaise soit réparée par l'Union consistoriale ; vœu transmis avec avis favorable.

M. Baumgarten ayant donné sa démission à dater du 1er juin, M. Letrosne est nommé architecte de la Société.

MM. Choisy, Mailhet et Pannier se sont rendus, ce matin même, à Noyon, et ont eu un entretien avec le maire, l'adjoint et l'architecte voyer, très favorablement disposés en faveur du futur Musée.

Le Comité prie les autorités municipales et départementales de bien vouloir rectifier le plan d'alignement de telle façon que la façade du Musée puisse être construite plus en avant sur la place du Théâtre.

Le Comité central de secours aux Eglises et œuvres protestantes d'Europe a accordé une subvention de 1.110 fr. à affecter à la publication du *Bulletin*.

La date de l'assemblée annuelle, dans l'Eglise de la Rédemption à Paris, est reportée au 8 novembre.

DONS REÇUS

De M. Lem : Une affiche provenant de La Flotte (île de Ré) : *Biens des religionnaires fugitifs* (annotation au verso : « Papier retiré de chez M. de la Cailetière, appartenant à Mme veuve Lavertu, demoiselle Bourryeau et autres en 1780. »

Lettre à M. Meynier (1763), au sujet de la collecte à faire dans l'île de Ré pour la famille Calas.

Résumé des conférences qui ont eu lieu entre les Pasteurs Présidens de Consistoires appelez à Paris par Lettres closes, pour assister au Sacre et au Couronnement de LL. MM. impériales, depuis le 7 frimaire an 13, jusqu'au 30 inclusivement.

Discours adressé à S. M. l'Empereur le jour de la présentation des présidens de Consistoire par M. Martin, pasteur de Genève. Extrait des registres du Consistoire de Paris, 7 frimaire an 13.

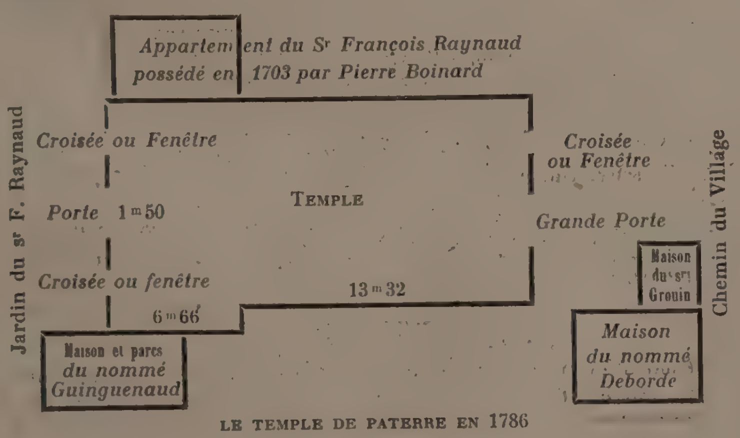
Cantique ou Te Deum adapté au service solennel d'action de grâces du Consistoire de l'Eglise Réformée consistoriale du département de la Seine, célébré pour la victoire d'Austerlitz, le 1er nivôse an 14 (2 pages imp. *à Paris, de l'imprimerie du Musée des Aveugles,* 1805).

De M. le pasteur Serfass : Copie d'un testament du 22 novembre 1598, dont l'original lui appartient : Me *Jean Conte,* notaire royal aux Ollières, « lègue aux vrayement pauvres de l'églize de Saint-Fortunat la pension annuelle de trente sols tournois... » ; « en cas qu'on viendrait à édifier un temple pour prêcher la parole de Dieu en la forme de la religion chrétienne et réformée au lieu ou paroisse de Saint-Fortunat, a donné pour l'édification d'icellui la somme de quatre escus que veut estre payés à l'ouvrier qui aura édifié icellui, etc... ».

De M. R. Puaux : *Discours... entre un père et son fils...,* par Josué DE LA PLACE, Saumur, 1669.

De M. Garreta : Portrait de Grotius, d'après Miereveld.

De M. le pasteur Marty : Copie d'un « plan d'un terrain situé au village de Paterre, paroisse de Chaillevette, consistant en maisons et *temple* dudit lieu..., par Dousson, géomètre, 1786 ».



LE TEMPLE DE PATERRE EN 1786

De M. le pasteur Shackleton : Relation manuscrite des incidents survenus à propos d'une assemblée près de Sauve, le 6 octobre 1754 : deux condamnations aux galères.

Ouvrages donnés à la bibliothèque

H. Eells, *Sacramental negociations at the diet of Augsburg, 1530*, Princeton, 1925.

E. Baumann, *Saint Paul*, 23e éd., Paris, Grasset, in-18, 1925.

L. Artus, *La maison du sage*, P. Grasset, in-18, 1925.

Id., *La maison du fou*, id.

B. Faucher, *Archives de Tarn-et-Garonne, Répertoire de la série E, état civil et des registres d'état civil conservés aux Archives communales*, in-4°, Montauban, 1925.

A. Boulanger, *Orphée, rapports de l'orphisme et du christianisme*, in-16, Paris, Rieder, 1925.

F. Charbonnier, *Pamphlets protestants contre Ronsard* (1560-1577), (Biblioth. littér. de la Renaissance), Paris, Champion, 1923, in-8° ; prix 5 fr.

R. Will, *Le Culte, Etude d'histoire et de philosophie religieuses*, Paris et Strasbourg, Istra, 1925, in-8° de 458 pages ; prix 30 fr.

A. Bayet, *La Morale laïque et ses adversaires*, Paris, Rieder, 1925.

E. Pilon, *Mademoiselle de la Maisonfort*, Paris, Plon, 1922.

P.-C. Molhuysen, *Over de Editio princeps van Grotius'* De jure belli ac pacis. Amsterdam, 1925.

J. Geymonat et J. Jézéquel, *Centenaire du Temple de Chalencon*, Chalencon, 1924.

A. Bouny, *Martyrs huguenots de Basse-Saintonge*, Paris, « La Cause », 1925.

L. Sarrut, *Famille Sarrut*, Paris, 1925.

J. Pannier, *A. Bénézet, un quaker français*, Toulouse, 1925.

I. von Römer, *Genealogie der Familie Gallois, sedert de vestiging in Nederland*, Soera Karta (Indes hollandaises), 1925.

Sir Robert Mac Call, *Huguenots in Ulster*, Lisburn, 1925.

Ed. Naville, *Le Deutéronome, livre mosaïque*, Fontenay-sous-Bois, 32, boul. de Vincennes, 1924.

Ch. Duplomb, *Chaillot et ses souvenirs*, Paris, Floury, in-8°, 1923.

L. Sartre, *Suite aux poèmes pour les humbles*, in-16, Les Ollières, 1925.

A. Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, 4e série (VII : l'humaniste hétérodoxe catalan Pedro Galés), Paris, Champion, 1925, 492 pages.

CONVOCATION

L'Assemblée générale annuelle de la Société aura lieu dans l'Eglise de la Rédemption, rue Chauchat, dimanche 8 novembre.

Le Gérant : Fischbacher.

Alençon. — Imp. A. Coueslant. Corbière et Jugain, Sucrs.

Vente et achat d'anciens numéros du « Bulletin »

La Société tient à la disposition des personnes qui désirent acheter d'anciens numéros du *Bulletin* ou des collections entières tous les numéros, sauf ceux indiqués ci-après. Les années se vendent 25 francs l'une ; un numéro séparé : 2 fr. 50 jusqu'en 1913, 6 fr. 50 depuis 1914.

Le *Bulletin* de janvier-mars 1917, épuisé, a été reproduit à 30 exemplaires par un procédé nouveau. Chaque exemplaire est en vente au prix coûtant de 16 fr. 50.

La Société achète les années ou collections entières, à des prix à débattre.

Elle serait reconnaissante aux personnes qui pourraient lui vendre le plus tôt possible les *numéros épuisés* des années ci-après :

1915, n° 6 (novembre-décembre).
1917, n° 1 (janvier-mars).
1919, n° 4 (octobre-décembre).
1924, n° 4.

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publiera volontiers les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui désireraient vendre ou acheter des collections du *Bulletin* ou des livraisons séparées, ou d'autres livres. Prix de ces annonces : 1 franc la ligne.

OFFRES

Bulletin Hist. Prot. Fr. — Complet de 1852 à 1906 inclus : 36 vol. reliés (1852-1900), le reste en livraisons. **1.200 fr.** (port en sus). — Pasteur J. BIANQUIS, 118, avenue d'Orléans, *Paris*.

Années 1866, 1867, 1868, 1874, 1877, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884 du **Bulletin.** broché 15 fr. l'une ou 150 fr. les dix, port en sus. — Ecrire à Mme Braesch, presbytère protestant, Thaon-les-Vosges.

DEMANDES

Bulletin Hist. Prot. 1919, n° 4, désiré par Julius Weise's Hofbuchandlung, Fürstenstrasse 4, Stuttgart. — Offre 5 fr.

Bibliothèque des Pasteurs de Saintonge cherche **Institution chrétienne** (édition Lefranc 1911). Faire offres au pasteur Bolle, Chaillevette Charente-Inférieure.

Librairie Baer & C°. Hochstrasse 6. Frankfort s. M. Allemagne, désire acheter *Bulletin Société Protestantisme* année 1919 (tome 68), payera 40 fr.

France protestante. On désire acheter la 1re et la 2e édition. Adresser les offres, avec prix, à M. Pannier, 54, rue des Saints-Pères, « *pour J. B. S.* ».

ON DEMANDE à acheter *France Prot.*, *1re éd.*, offres à Cadix, pasteur, 22, rue Pasteur, Sens (Yonne).

Méreaux. On désire acheter une collection Offres à M. Pannier pour B. m, associé.

été des plus vifs, celui-ci, qui pourtant représente un très original et puissant effort de pensée, reçut l'accueil le plus hostile qu'il soit possible d'imaginer. Une documentation, soit inédite, soit entièrement neuve, empruntée pour la plus grande part à la presse de la Restauration entre 1816 et 1821, permet à l'auteur d'interpréter exactement la pensée de La Mennais, qui se propose de réconcilier l'*autorité* et la *raison*. Elle lui permet aussi d'expliquer par la manière dont la presse avait entendu le premier volume de l'*Essai*, ou par les inimitiés que les articles de La Mennais avaient suscitées contre lui, spécialement parmi les cartésiens et les gallicans de l'époque, la furieuse et fort injuste campagne que déchaîne en 1820 la publication de son livre. M. Marechal étudie cette campagne elle-même, et c'est pour lui l'occasion de mettre en lumière bien des personnages et des incidents pittoresques. — Mais surtout, il montre pour la première fois la filiation réelle de la philosophie mennaisienne par rapport aux grands systèmes philosophiques antérieurs et contemporains, en fonction desquels il convient de l'interpréter pour en comprendre le sens et la portée.

Le livre de M. Marechal est une des contributions les plus importantes et les plus neuves de la critique contemporaine à l'histoire philosophique, religieuse, littéraire et sociale du XIXe siècle (1).

(1) Quoique le volume que nous annonçons forme un tout et se suffise à lui-même, cependant il fait suite à deux ouvrages précédemment publiés à la librairie Perrin :

1° *La famille de La Mennais sous l'ancien régime et la Révolution*. 1 vol. in-8.

2° *La jeunesse de La Mennais*. Contribution à l'étude des origines du romantisme religieux en France au XIXe siècle. 1 vol. in-8. (Couronné par l'Académie française. Prix Bordin).

Sur l'influence si considérable et si mal connue de La Mennais, dans tous les domaines, l'auteur a, d'autre part, commencé une enquête dont trois volumes ont déjà paru :

1° *La clef de « Volupté »* (La Mennais et Sainte-Beuve). 1 vol. in-8. Savaète.

2° *La Mennais et Victor Hugo*. 1 vol. in-8. Savaète.

3° *La Mennais et Lamartine*. 1 vol. in-16. Bloud.

(Couronné par l'Académie française. Prix Marcellin Guérin).

Enfin il a retrouvé et publié la première version de l'*Esquisse d'une Philosophie*, antérieure à la rupture de La Mennais avec le Saint-Siège :

Essai d'un système de Philosophie catholique, ouvrage inédit de La Mennais, publié avec une introduction, des notes et un appendice. 1 vol. in-16. Bloud.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

LES ADVERSAIRES (*suite et fin*)

Conclusion de la Première Partie

DEUXIÈME PARTIE

La Mennais journaliste de 1814 à 1820

CHAPITRE PREMIER

UNE POLÉMIQUE DE PRESSE SOUS LA RESTAURATION : AUGUSTE COMTE, LA MENNAIS, ANDRIEUX ET L'ECOLE POLYTECHNIQUE

CHAPITRE II

L'ENTRÉE DE LA MENNAIS AU *Conservateur* : INCIDENTS PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE III

LA COLLABORATION AU *Conservateur* : LA CAMPAGNE CONTRE L'UNIVERSITÉ LES RENCONTRES AVEC LE LIBÉRALISME

CHAPITRE IV

LE CONFLIT AVEC LES GALLICANS

CHAPITRE V

LA MENNAIS ET LES PROTESTANTS

Conclusion de la Deuxième Partie

TROISIÈME PARTIE

Le second volume de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de Religion*

Autorité. — Raison. — Liberté. — Certitude

CHAPITRE PREMIER

Les idées et la doctrine

CHAPITRE II

Les sources historiques de la doctrine

CHAPITRE III

La genèse de la doctrine du sens commun. — Son interprétation philosophique chez Bonald et chez La Mennais

CHAPITRE IV

La Mennais et Maine de Biran

QUATRIÈME PARTIE

Adversaires et ennemis de l'abbé de La Mennais : le second volume de l'*Essai sur l'Indifférence* et la presse

CHAPITRE PREMIER

La première phase du conflit : la critique mondaine
L'Abbé de Féletz et Laurentie

CHAPITRE II

La seconde phase : les articles des théologiens

CHAPITRE III

La troisième phase du conflit : les livres

CHAPITRE IV

La troisième phase du conflit : les livres (*suite et fin*)

Imp. MONCE et Co, 6, Rue Houzeau-Muiron, REIMS.

LA VIE NOUVELLE

40e Année — 4e Série

**Revue protestante hebdomadaire
consacrée à la défense des grands intérêts religieux
du Protestantisme français**

La **VIE NOUVELLE,** organe de la Ligue des Huguenots, est ouverte à tous les protestants de toutes dénominations qui veulent travailler à libérer les Eglises protestantes de France de toute compromission avec les doctrines et les partis que n'inspire pas l'esprit du Christ, et à les engager plus résolument au service de la patrie, avec pour seule arme l'Evangile intégral.

Elle aborde successivement toutes les questions religieuses, politiques, littéraires, sociales, intellectuelles, et s'efforce de donner à toutes la solution chrétienne.

Elle paraît tous les vendredis. L'abonnement est d'une année, du 1er janvier, ou 1er avril, ou 1er juillet, ou 1er octobre, au prix de 15 francs pour la France, de 18 francs pour l'Étranger. Prix réduit à 10 francs pour les pasteurs, évangélistes et diaconesses de France.

Réduction et administration : Louis Lafon, rue Sapiac, Montauban (Tarn-et-Garonne) Chèques postaux : Toulouse n° 139.36. *Annonces* : Agence des Publications protestantes, 198, rue de Rivoli, Paris. Chèques postaux : Paris n° 253.99.

ENVOI DE SPÉCIMEN GRATUIT SUR DEMANDE



ALENÇON. — A. COUSTILLANT, CORDIÈRE & JUDAIN, SUCC.